



AGENZA D'ACCONCIU DUREVULE
D'URBANISIMU È D'ENERGIA DI A CORSICA

AGENCE D'AMÉNAGEMENT DURABLE D'URBANISME & D'ÉNERGIE DE LA CORSE

SYNTHÈSE DU RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022

www.aue.corsica

L'AUE et ses partenaires se mobilisent pour que la Corse obtienne le label « Réserve Internationale de Ciel Étoilé »



**SYNTHÈSE DU RAPPORT
D'ACTIVITÉ
AUE 2022**

AGENCE D'AMÉNAGEMENT DURABLE D'URBANISME & D'ÉNERGIE DE LA CORSE



SOMMAIRE

Préambule

L'édito du Président.....	4
L'édito du Directeur.....	5
Les temps forts de l'année 2022.....	6
Les chiffres clés de l'année 2022.....	8

Présentation de l'AUE

Les instances.....	12
Le budget 2022.....	13
Les services en 2022.....	15
L'organigramme de l'AUE en 2022.....	16

La transition vers l'autonomie

énergétique de la Corse

L'équipe et les missions.....	20
1. Développer les outils financiers et les partenariats.....	24
2. Sécuriser l'approvisionnement en électricité.....	30
3. Maîtriser la demande d'énergie.....	32
4. Développer les énergies renouvelables	42
5. Développer les mobilités durables.....	46
6. Promouvoir la qualité de l'air.....	52
7. Accompagner les territoires vers l'autonomie énergétique.....	55
8. L'Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à effets de Serre (OREGES).....	58

L'aménagement

du territoire

L'équipe et les missions.....	64
1. Accompagner les collectivités pour l'élaboration de documents.....	66
2. Contribuer à l'élaboration d'avis tech- niques pour la Collectivité de Corse.....	74
3. Observation et suivi du PADDUC.....	76



" A RINGRAZIÀ TUTTE QUELLE É TUTTI QUELLI CHI FACENNU OGNI GHJORNI CIO CHE NO SIMU : L'ATTORE NUMERU UNU DI TRANSIZIONE ECULUGICA DI À CORSICA ! "

“ L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Voilà maintenant dix-huit mois que j'occupe la Présidence de l'AUE, dix-huit mois pour mesurer encore mieux, encore plus, la masse de travail accompli par l'Agence et ses salariés.

Le rapport d'activité est un document qui permet de faire le bilan de l'année écoulée. C'est le moment de prendre un peu de recul pour analyser une situation et tracer des perspectives.

L'an passé je ne disposais pas de suffisamment de distance, de vécu comme Président, pour porter un jugement objectif sur le travail accompli, même si mon ressenti m'avait permis de prendre conscience de l'étendue et de l'amplitude des missions de l'Agence.

Cette année j'ai vu, j'ai compris ce qu'était le quotidien de l'AUE et ce bien au-delà des grands titres de l'actualité ou des posts sur les réseaux sociaux.

Une activité aussi intense que discrète que ce document doit permettre, si l'en était besoin de mettre en lumière. Et s'il fallait rajouter quelque chose, je dirais que pour bousculer un quotidien déjà bien rempli, vient souvent se greffer, de manière urgente, de nombreuses, très, très nombreuses demandes de notes qui amènent toujours, en temps et en heure, des réponses complètes.

Portée sur le fonds baptismaux en 2012, l'Agence, commence à trouver sa place dans le « mille feuilles » de notre institution.

Une place qu'elle a su se forger par ses compétences affirmées et son travail reconnu par nos collègues des offices, des agences, des services de la Collectivité de Corse et plus largement de nos partenaires.

Je ne reviendrai pas sur le bilan qui parle de lui-même mais je souhaiterais tracer quelques perspectives.

L'année 2023, sera à n'en point douter, et sans fausse modestie, l'année de l'AUE !

La mise en œuvre de la PPE, la possible révision du PADDUC, pour ne parler que de ces deux grands sujets, vont, je pense occuper l'espace médiatique insulaire comme ils risquent de mobiliser activement tout ou partie des salariés de l'Agence.

À titre personnel, je souhaite que nous puissions poursuivre nos actions de proximité dans le domaine de la MDE et de l'aménagement du territoire, en renforçant notre présence sur le terrain.

Je voudrais ainsi que notre slogan « l'AUE à fianca à voi » trouve tout son sens et que nous soyons reconnus comme l'interlocuteur privilégié de la transition écologique en Corse.

A ringrazià tutte quelle é tutti quelli chi facennu ogni ghjorni cio che no simu : l'attore numeru unu di transizione ecologica di à Corsica !

Julien PAOLINI
Presidenti di l'Agenza d'Acconciu durèvule,
d'Urbanisimu è d'Energia di a Corsica
Cunsiglièru Esecutivu in carica di l'Acconciu
di u tarritoriu



" LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC A ENREGISTRÉ DES RÉSULTATS SPECTACULAIRES : LES OBJECTIFS POUR 2023 ÉTAIENT DÉJÀ EN PASSE D'ÊTRE ATTEINTS EN 2022 ! "

“ L'ÉDITO DU DIRECTEUR

2022 est à mes yeux une année charnière. Au cours de ces douze mois, l'AUE a pu assurer pleinement son statut d'Établissement Public Industriel et Commercial en conduisant des actions innovantes et structurantes pour la transition énergétique de la Corse et l'aménagement de son territoire.

Dans un contexte économique difficile lié à l'augmentation des prix de l'électricité et du carburant, nos équipes se sont engagées pour accélérer de façon puissante la maîtrise de l'énergie.

Ce fut notamment le cas via le « Cadre Territorial de Compensation » dispositif novateur approuvé par la Commission de Régulation de l'Énergie afin de réduire les surcoûts de production en Corse, comme dans les autres îles. À ce titre, l'AUE a assuré la première année de mise en œuvre de 6 actions qui lui ont été confiées par l'opérateur historique EDF pour soutenir les actions de rénovation énergétique des bâtiments individuels (dispositif ORELI) et collectifs, de l'éclairage public, ainsi que du développement du bois-énergie, et du solaire thermique (installations individuelles et collectives).

À cet égard, soulignons que la rénovation de l'éclairage public a enregistré des résultats spectaculaires : les objectifs inscrits dans la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) pour 2023 étaient déjà en passe d'être atteints en 2022 ! De plus, avec l'augmentation de l'électricité, sans les travaux de rénovation soutenus par l'AUE, la facture communale aurait été de 3,9 M€ alors qu'elle sera contenue à 1 M€ après travaux ! Enfin l'Agence a élaboré une Charte de l'éclairage public qui permettra à la Corse de se distinguer en candidatant au très sélectif label international « Réserve Ciel étoilé ».

Le déploiement du programme « Seize Corsica » confié à l'AUE par EcoCO2 a quant à lui permis de conduire une action plus ciblée de formation aux gestes de maîtrise de l'énergie à destination de plus de 200 collectivités.

L'AUE a fortement développé son expertise et son implication au service des collectivités en leur proposant une véritable offre de prestations de services. Il s'agit de les accompagner pour l'élaboration de documents d'urbanisme, de projets d'aménagement ou de construction.

Qu'il s'agisse de prestations de bases gratuites, ou d'autres plus spécifiques, relatives au conseil et aux missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), qui sont rémunérées, nos équipes ont assuré un rôle d'interface nouveau entre les collectivités et les bureaux d'étude missionnés en précisant les prestations et livrables attendus.

À ce titre les communes de Zigliara, Riventosa, Lozzi ont pu bénéficier de prestations de bases et l'Agence a poursuivi l'AMO de la commune de Corti pour son projet d'aménagement urbain d'ensemble dans le cadre de l'« Opération de Revitalisation du Territoire ». L'AUE a également poursuivi l'AMO du Parc Naturel Régional de Corse pour la reconstruction des refuges de Carrozzu, Ortu di u Piobbu et Asinau. Enfin, nous avons débuté une mission d'AMO avec les communes de Luri, Roglianu, Brandu et Barrettali pour la requalification de marines du Cap Corse.

À ces actions d'envergure, se sont ajoutées deux démarches structurantes en 2022. D'une part, l'Agence a assisté la CdC dans le lancement des travaux d'analyse globale du PADDUC en vue d'une possible modification ou d'une éventuelle révision. D'autre part, elle a intégré les études d'impact économique et social, ainsi que l'évaluation environnementale et stratégique, au projet de PPE révisée pour la période 2019-2028 ; étapes indispensables à la consultation des instances nationales en vue de son adoption définitive via un décret de la Ministre de l'Énergie et de la Première Ministre en 2023.

Ce Rapport d'Activité revient dans le détail sur ces sujets majeurs et sur toutes les missions réalisées par notre Agence en 2022. Sa lecture vous permettra, je le souhaite, de mesurer pleinement l'engagement qui est celui de nos équipes pour traduire en actes concrets le slogan de l'Agence : « l'AUE à fiancu à voi pe a transizione ecologica ! ».

Alexis MILANO
Directeur Général de l'AUE



LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022

Janvier



Création de la nouvelle identité de l'AUE : charte graphique et ligne éditoriale

Février



Concours régional TROPHÉnergies

Mars



Campagne « Muvemucci altrimenti » 2022

Sensibilisation du public aux bienfaits de la mobilité active pour la qualité de l'air et pour la santé.



Le **groupe ORETEP** coordonné par l'AUE est lauréat de l'appel à projets CEE SEQUOIA 3 pour la rénovation des bâtiments tertiaires publics

Lancement de l'analyse globale du **PADDUC en interne** (CdC, Offices et Agences)

Avril

04/04

Bureau de l'AUE

29 dossiers soutenus : 720 355€ d'aides pour un coût total de travaux de 1 574 124 €.

Formations coorganisées avec **Énergie Partagée**, sur le montage **juridico-financier des projets citoyens** et le **codéveloppement de projets EnR de grande taille**, à destination des acteurs publics et privés du réseau « Energia Nostra »

Réunion annuelle (bilan-perspectives) avec les **installateurs solaire thermique et EDF**

Réunion « **Club Climat** » (Ile Rousse)

Présentation des aides aux économies d'énergie.



Campagne « **Casa ariosa, Casa sana** »

Sensibilisation du public à l'aération des logements pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

Mai

Campagne « **Eco-conduite** » avec l'**ADEME**

Sensibilisation du public aux gestes à adopter pour réduire l'impact carbone des déplacements.



2^{ème} édition du **Colloque de l'AUE « Ville et espaces public »** sur le thème « (Re)qualifier, gérer et pratiquer les espaces publics ».

Juin

Diffusion de la lettre annuelle de l'**Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effets de Serre - OREGES**

Bureau de l'AUE

26 dossiers soutenus : 297 420 € d'aides pour un coût total de travaux de 633 451 €.



Campagne « **ORELI** »

Promotion des aides à la rénovation énergétique des logements individuels.



Campagne « **Solaire Thermique Individuel** »

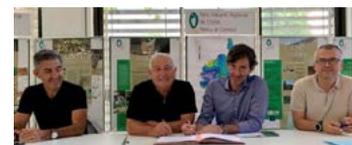
Promotion des aides à l'installation du chauffe-eau-solaire individuel pour les particuliers.

Juillet



Organisation de **4 Ateliers de concertation** avec plus d'une centaine d'acteurs pour l'élaboration de la « **Charte régionale de l'éclairage public** »

5/07



Signature de la convention entre l'**AUE** et le **PNRC** sur la mise en œuvre du plan de rénovation de l'éclairage public et la sensibilisation des scolaires.

Septembre

Semaine européenne de la Mobilité durable via la diffusion de la Campagne « Vélos à Assistance Électrique »

Colloque de l'AUE « Bilan Enquêtes Déplacements » à Aiacciu sur le thème de la méthodologie et les résultats des enquêtes sur les déplacements en Corse effectuées de 2017 à 2019.

Août

Campagne « Vélos à Assistance Électrique »

03/08



Déplacement à Urtaca en présence du Président Julien Paolini pour la mise à disposition des administrés de 15 VAE financés par l'AUE.

Participation à la réunion publique organisée par le CRPF sur le bois-énergie à Serra di Scopamene

28/07

Présentation à l'Assemblée de Corse d'un rapport d'information sur la mobilité électrique.



Campagne « Vélos à Assistance Électrique »

Promouvoir les aides à l'achat de VAE auprès du grand public, des professionnels et des collectivités.

Octobre

6&7/10



1^{er} voyage d'études sur l'énergie citoyenne, en PACA, coorganisé par le réseau « Energia Nostra » et Énergie Partagée, avec plus de 20 acteurs locaux.



Campagne « Solaire Thermique collectif »

Promouvoir les aides à l'installation de chauffe-eau-solaire collectif pour les entreprises, professionnels établissements publics, collectivités.

Présentation du guichet unique porté par l'AUE via les conseillers ORELI pour la rénovation énergétique des logements des particuliers lors de la venue de la Directrice Générale de l'ANAH à Ajaccio.

Campagne « ORELI »

26/10

Bureau de l'AUE

31 dossiers soutenus : 710 039€ d'aides pour un coût total de travaux de 1 128 257€.

29/10



Participation de l'AUE au Corsica Bike festival à l'Isula : sensibilisation à la mobilité douce et à l'utilisation du vélo.

Novembre

10/11

Interventions au colloque « Énergie et Insularité », coorganisé par la Chaire « Mutations et innovations du territoire », l'ADEC et l'AUE à Corti.

CAMPAGNES



« Rénovation énergétique des bâtiments collectifs »

Promouvoir les aides à la rénovation des bâtiments collectifs pour les bailleurs sociaux et les collectivités



« Bois Énergie »

Promouvoir les aides à l'installation des chaudières biomasse pour les collectivités, entreprises etc...



« Éclairage Public »

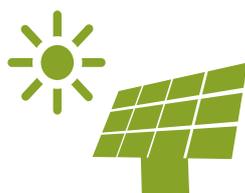
Promouvoir les aides à la rénovation de l'éclairage public auprès des collectivités et établissements publics

Décembre

09/12

Participation de l'AUE à « A ghjurnata corsica energia innuvazione » organisée par CAP ENERGIES

Élection des membres de la délégation du personnel du CSE du personnel

**8 608 765 €**budget de l'AUE (fonctionnement
et investissement)**81%**de consommation du
budget de l'AUE**3 429 342 €**budget d'intervention de l'AUE en faveur
de la transition énergétique**96,06%**

de consommation du budget d'intervention

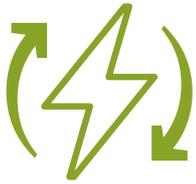
**397** projets
programmés**14 M€** de crédits **Feder**
instruits et proposés à la programmation**48** procédures de marchés
publics lancées en 2022**102 399**

visiteurs sur le site

www.aue.corsica**478 745**

pages consultées

**5 169**abonnés à la Page
Facebook de l'AUE**701**abonnés au compte
LinkedIn de l'AUE**588**abonnés au compte
Twitter de l'AUE



Plus de
548
tCO₂eq
évités

Plus de
890 000
kWh économisés

soit l'équivalent de la consommation
résidentielle d'une commune de la
taille de Rospigliani



2 M€

de soutiens aux projets de maîtrise de la
demande d'énergie et de développement
des énergies renouvelables



Plus de
4 M€

de travaux soutenus



5 territoires

accompagnés pour l'élaboration du
Plan Climat Air Énergie Territoriaux :
CAB, CAPA, CCSC, CC Marana Golo et
PETR Sartenais Valincu Taravu



9 Projets EnR

accompagnés par Energia Nostra, en vue
d'un financement citoyen et/ou participatif



13 Documents urbanisme
étudiés pour la CdC
à la CTPENAF



7 réunions

dans les territoires
pour présentation de l'offre
de services de l'AUE



8 Propositions d'avis de la
CdC (PPA) sur des projets
de documents d'urbanisme



6

contrats d'Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage en cours,
en phase pré-opérationnelle



10 personnes formées

aux démarches de programmation
territoriale et urbaine via
un parcours de 10 modules





PRÉSENTATION DE L'AUE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Agence est présidée par **M. Julien PAOLINI, Conseiller Exécutif désigné par le Président du Conseil Exécutif de Corse.**

Elle est administrée par un Conseil d'Administration, composé de 26 membres, qui est compétent pour ce qui relève notamment de l'organisation générale et le fonctionnement de l'Agence, de la passation des contrats, conventions et marchés et de la gestion financière et budgétaire.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 5 reprises en 2022 Les réunions ont eu lieu à Ajaccio.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président de l'AUE	Julien PAOLINI	La représentante de l'OEC	Jean ALFONSI
Le Président de l'Assemblée de Corse	M-A MAUPERTUIS	Le représentant de l'ADEC	Jean-Paul PANZANI
12 Conseillers Territoriaux	Véronique ARRIGHI Paula MOSCA Nadine NIVAGGIONI Ghjuvan Santu LE MAO Anne-Laure SANTUCCI Jean-Charles GIABICONI Georges MELA Marie-Anne PIERI Xavier LACOMBE Jean-Christophe ANGELINI Josepha GIACOMETTI-PIREDDA Paul-Félix BENEDETTI	Le représentant de l'ODARC	Petru Antone FILIPPI
		Le représentant de l'OEHC	Paul-Joseph CAITUCOLI
		La représentante du personnel de l'AUE	Sophie FINIDORI
		Le représentant de l'Association des Maires 2B	Non désigné
		Le représentant de l'Association des Maires 2A	Jean-Jacques CICCOLINI
		Le représentant de la Chambre Régionale de Commerce et industrie	Stefanu VENTURINI
		Le représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture	Joseph COLOMBANI
		La représentante de l'ATC	Angèle BASTIANI
La représentante de l'OTC	Don-Joseph LUCCIONI		

LE BUREAU

Le Conseil d'Administration désigne en son sein un Bureau, composé de 11 membres, seul compétent pour procéder à la répartition des aides et subventions en application d'un règlement des aides adopté par l'Assemblée de Corse.

11 MEMBRES DE DROIT

Le Président de l'AUE	Julien PAOLINI
6 Conseillers Territoriaux membres du CA	Nadine NIVAGGIONI Veronique ARRIGHI Ghuvan'Santu LE MAO Georges MELA Xavier LACOMBE Paul-Félix BENEDETTI
	Jean-Jacques CICCOLINI Non désigné Stefanu VENTURINI Sophie FINIDORI

Le Bureau s'est réuni à 3 reprises en 2021. Les réunions ont eu lieu à Ajaccio.

À chaque réunion les membres du Bureau ont eu à se prononcer sur des dispositifs d'accompagnement des différentes filières locales et sur les projets d'entreprises, associations et collectivités engagés en faveur de la transition énergétique de la Corse.

À ce titre ont été examinés des dossiers de rénovation de l'éclairage public, hydroélectricité, mobilité, efficacité énergétique, bois énergie, solaire thermique, hydromaréthermie, énergies renouvelables, Vélos à Assistance Électrique etc... ainsi que des actions de sensibilisation et de communication.

Au total le Bureau de l'AUE a émis un avis favorable sur 84 projets représentant un engagement financier considérable de 4 M€, dont 3,6 M€ de dépenses éligibles.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'AUE

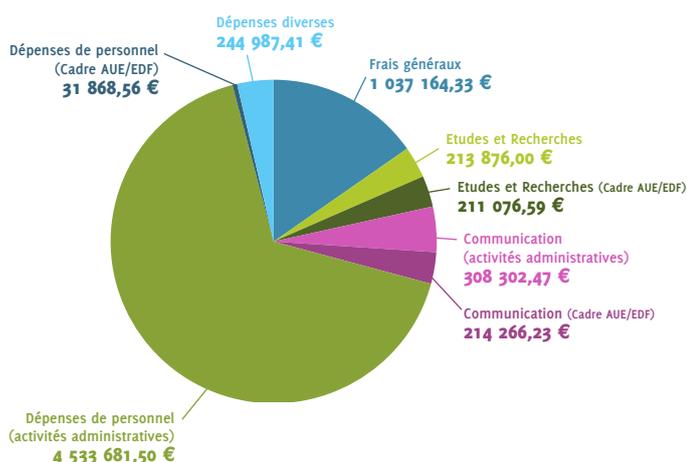
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE DE DÉPENSES

6 795 223,09 €

En 2022 les **dépenses ont augmenté de 24 %** par rapport à celles de l'année 2021.

Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement de l'AUE par rapport au budget voté est de 83 %.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'AUE

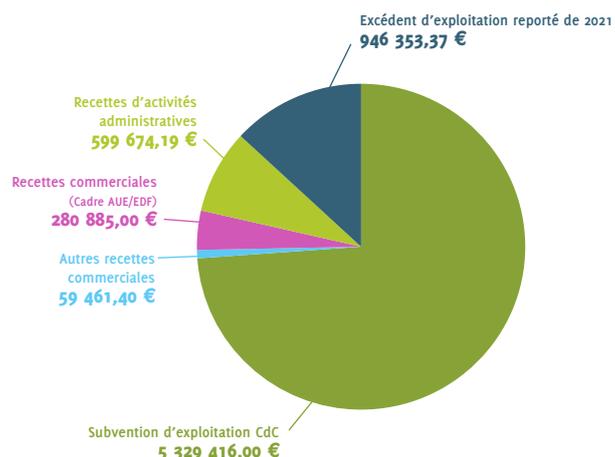
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DE L'AUE

7 215 789,96 €

En 2022, les **recettes ont augmenté de 12 %** par rapport à celles de 2021.

Des recettes commerciales d'un montant de 340 646,40 € ont été réalisées cette année dont 280 885 € pour des recettes commerciales liées au Contrat d'Assistance opérationnelle AUE/EDF.

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



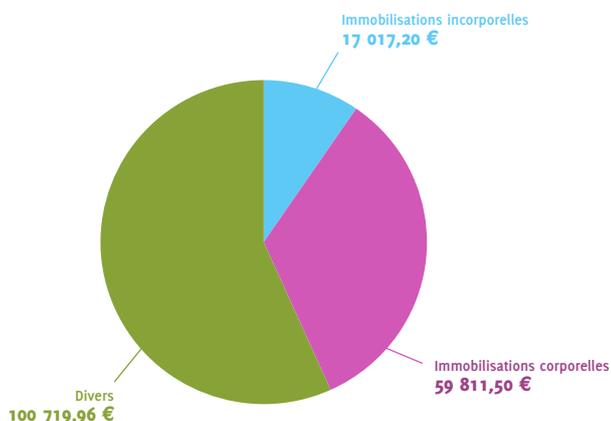
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

177 548,66 €

En 2022, le **total des dépenses réelles en investissement est de -7 %** par rapport à l'année 2021.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



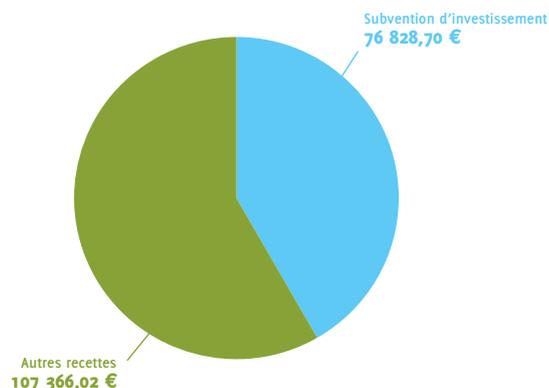
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

184 194,72 €

En 2022, le total des recettes de la section d'investissement **a augmenté de 3 %** par rapport à celui de 2021.

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT



COMPTE ADMINISTRATIF AUE (RÉALISÉ AU 31-12-22)

Total Dépenses Fonctionnement	6 795 223 €
Total Dépenses Investissement	177 549 €
Ressources Humaines	4 565 550 €
Communication	522 569 €
Moyens Généraux	611 821 €
Études et Recherches	424 953 €
Total Recettes Fonctionnement	7 215 790 €
Total Recettes Investissements	184 195 €

BUDGET DE LA CDC INSTRUIT PAR L'AUE (RÉALISÉ)

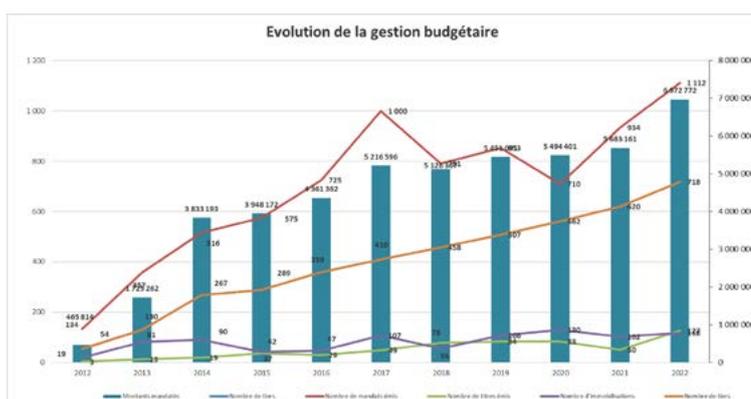
Montants programmés	3 429 342 €
Nombre de projets programmés associations	2
Nombre de projets programmés bénéficiaires publics	21
Nombre de projets programmés entreprises	57
Nombre de projets programmés particuliers	1147
Montants mandatés	3 426 510 €
Nombre de mandatements	540

CALENDRIER DES VOTES AU CA DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES 2022

Débat d'Orientations Budgétaires	16/03/2022	Délibération 22/02
Compte de Gestion	04/04/2022	Délibération 22/04
Compte Administratif	04/04/2022	Délibération 22/05
Budget Primitif	04/04/2022	Délibération 22/06
Décisions Modificatives N°1	20/06/2022	Délibération 22/22
Décisions Modificatives N°2	05/12/2022	Délibération 22/42

ÉVOLUTION DE LA GESTION BUDGÉTAIRE

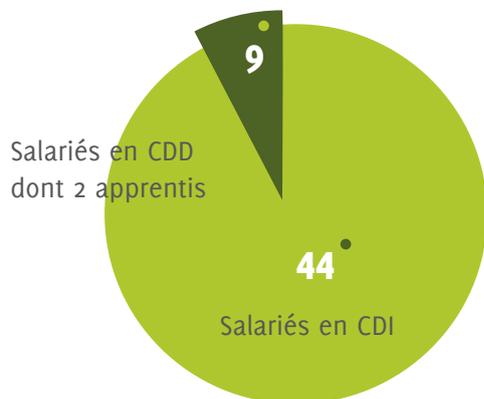
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de tiers	54	130	267	289	359	410	458	507	562	620	718
Nombre de mandats émis	134	357	516	575	725	1 000	791	853	710	934	1 112
Nombre de titres émis	3	13	19	37	29	49	78	84	83	50	127
Nombre d'immobilisations	19	81	90	42	47	107	55	108	130	102	118
Montants mandatés	465 814	1 725 262	3 833 193	3 948 172	4 361 362	5 216 596	5 126 367	5 451 091	5 494 401	5 683 161	6 972 772
Budget global (Fonct./Inv.)	1 198 000	3 567 652	5 078 661	4 889 736	4 589 264	6 004 251	5 950 282	6 155 400	6 275 487	7 103 435	8 608 765



En 2022, les volumes budgétaires gérés par le département fonctionnement ont évolué significativement. **Le nombre de mandats et titres traités par l'AUE a augmenté de 26% par rapport à 2021.** Depuis 2018, l'évolution de la gestion budgétaire a enregistré une augmentation de 36 %.

Effectif

(au 31/12/2022)



Moyenne d'âge

(hors CDD)



Répartition par sexe

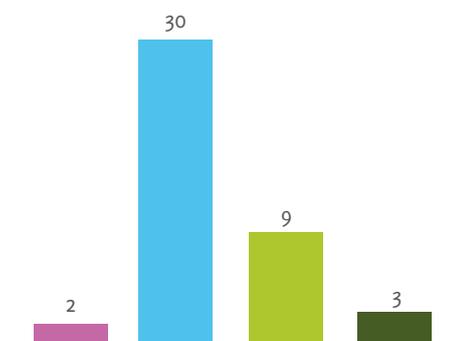
Taux de féminisation 50%



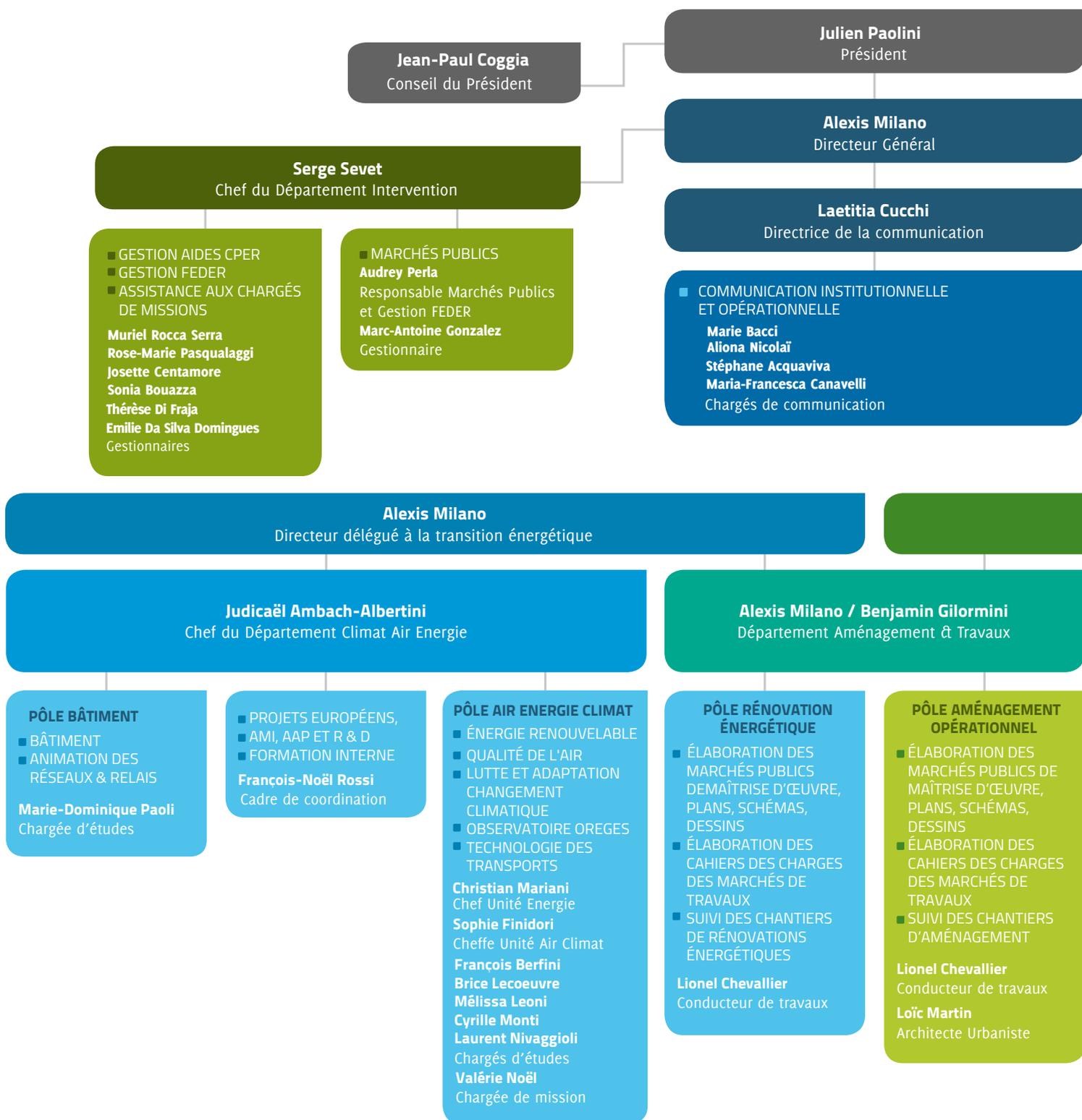
Taux de féminisation de l'encadrement 37,5 %



Répartition par catégorie (salariés CDI)



Taux d'encadrement 18,18%



Valérie Salvini
Assistante de Direction

Stefanu Cardì
Coordinateur technique

Hélène Tricou
Chef du Département Fonctionnement

■ RESSOURCES HUMAINES
Andréa Ferreira
■ FORMATION
■ INFORMATIQUE
Dominique Mari

■ COMPTABILITÉ /GESTION
■ MOYENS GÉNÉRAUX
■ LOGISTIQUE
■ SECÉTARIAT
Valérie Peroni
Baptiste Roger
Frederic Mariani

Benjamin Gilormini
Directeur délégué à l'Aménagement du Territoire

GhJulia Maria Defranchi
Chef du Département Urbanisme
Conception projets d'Aménagement

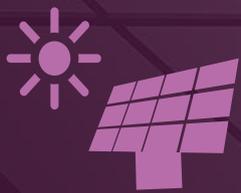
Philippe Istria
Chef du Département
Observation &
Suivi PADDUC

**PÔLE PROJET
URBAIN, DOCUMENTS
D'URBANISME ET
PLANIFICATION**
■ ÉLABORATION DES
PROJETS DE TERRITOIRE
■ PLANIFICATION
TERRITORIALE
Marie-Hélène Casalonga
Pierre-Loup Valence
Estelle Dampne
Basile Nicolsky
Aurélia Ferrali
Paul-Thomas Carli
Barbara Susini
Chargés d'études
Paul-Edouard Dervieu
Cartographe
Loïc Martin
Architecte Urbaniste

PÔLE PRESTATION CDC
■ ÉVOLUTIONS DU PADDUC
■ PRÉPARATION/
ANALYSE DOSSIERS
CTPENAF, CDAC, CDS, ...
■ ÉLABORATION
DES PORTER À
CONNAISSANCES (PPA)
AUX DOCUMENTS
D'URBANISME
Marie-Hélène Casalonga
Pierre-Loup Valence
Estelle Dampne
Basile Nicolsky
Chargés d'études
Paul-Edouard Dervieu
Cartographe
Loïc Martin
Architecte Urbaniste

■ OBSERVATION
MARCHÉS FONCIERS ET
IMMOBILIERS
■ SUIVI DU PADDUC
■ ANALYSE PROSPECTIVE
ET TERRITORIALE
Tristan Casabianca
Thomas Laniesse
Julien Luciani
Chargés d'études





LA TRANSITION VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

LA DIRECTION DÉLÉGUÉE

À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (11 SALARIÉS EN CDI)



ALEXIS MILANO

Directeur Délégué à la Transition Énergétique



JUDICAËL AMBACH-ALBERTINI

Chef du Département Climat-Air-Énergie



SOPHIE FINIDORI

Cheffe de l'Unité Air-Climat



CHRISTIAN MARIANI

Chef de l'Unité Énergie



FRANÇOIS BERFINI

Chargé d'Études (CDD)



BRICE LECOEVRE

Chargé d'Études



MÉLISSA LEONI

Chargée d'Études



CYRILLE MONTI

Chargé d'Études



LAURENT NIVAGGIOLI

Chargé d'Études



VALÉRIE NOËL

Chargée de mission Animation
et Sensibilisation Réseaux et Relais



MARIE-DOMINIQUE PAOLI

Chargée d'Études



FRANÇOIS-NOËL ROSSI

Cadre de Coordination



LES MISSIONS

- Agence de référence pour la transition énergétique de notre île, l'AUE est chargée par la Collectivité de Corse de définir et mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, les politiques publiques dans les domaines de l'énergie, de la qualité de l'air et de la lutte et d'adaptation au réchauffement climatique.
- Sa mission vise à sensibiliser, conseiller et accompagner techniquement et financièrement particuliers, entreprises, associations et collectivités afin qu'ensemble nous nous engageons pour faire de la Corse une référence en matière de transition écologique.
- L'Agence est chargée de la mise en œuvre et du suivi du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) qui fixe l'autonomie énergétique à 2050, et de sa Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) qui définit les actions nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Elle doit ainsi permettre d'assurer la sécurité énergétique, le développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

7 GRANDS OBJECTIFS

- 1 Développer les outils financiers et les partenariats**
- 2 Sécuriser l'approvisionnement en électricité**
- 3 Maîtriser la demande d'énergie**
- 4 Développer les énergies renouvelables**
- 5 Développer les mobilités durables**
- 6 Promouvoir la qualité de l'Air**
- 7 Accompagner les territoires vers l'autonomie énergétique**

FOCUS

LE SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE (SRCAE)

Le SRCAE est le document stratégique qui permet de renforcer la cohérence des politiques territoriales en matière d'énergie, de qualité de l'air, et de changement climatique.

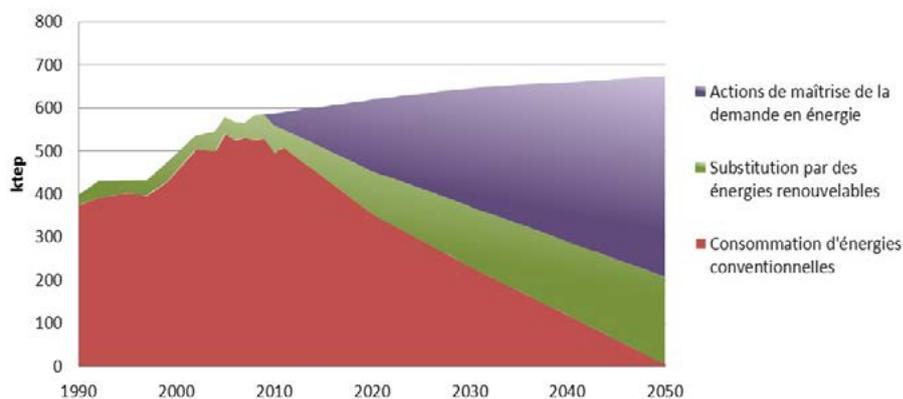
Adopté en 2013 par l'Assemblée de Corse, il fixe comme objectif l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 en s'appuyant sur **deux leviers principaux** :

- La baisse drastique des consommations d'énergie notamment dans le bâtiment et dans les transports (2/3 des efforts).
- L'augmentation de la production à partir d'énergies renouvelables pour atteindre 100 % en 2050 (1/3 des efforts).

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Corse est le seul territoire, DOM inclus, pour lequel l'élaboration du SRCAE relève de la compétence exclusive du Président du Conseil Exécutif et son adoption par la seule Assemblée de Corse. Dans les régions de droit commun, l'élaboration est conduite conjointement par le Préfet et le Président de Région.

SCÉNARIO ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE À L'HORIZON 2050
SCÉNARIO DE RUPTURE HORS AÉRIEN ET MARITIME EN 2050



LE SAVIEZ-VOUS ?

Notre île a été la première Zone Non Interconnectée à se doter d'une PPE lors de son adoption par l'Assemblée de Corse le 29 octobre 2015. Elle a depuis été rendue opposable par le décret n°2015-1697 du 18-12-2015 (paru au Journal Officiel le 20-12-2015), cosigné par le Premier Ministre et la Ministre de l'Ecologie.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

Depuis la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015, la Corse fait l'objet d'une PPE spécifique qui établit les priorités d'actions pour toutes les énergies du point de vue de la maîtrise de la demande, de la diversification des sources, de la sécurité d'approvisionnement, du développement du stockage et des réseaux sur deux périodes consécutives de cinq ans. Elle doit permettre de garantir :

- 1- la sécurité d'approvisionnement en carburants et la baisse de la consommation d'énergie primaire fossile dans le secteur des transports
- 2- la sécurité d'approvisionnement en électricité
- 3- l'amélioration de l'efficacité énergétique et la baisse de la consommation d'électricité
- 4- le soutien aux énergies renouvelables.

Elle est la feuille de route opérationnelle de l'avenir énergétique de la Corse. La première PPE pour la Corse, adoptée par décret en décembre 2015, portait sur les périodes 2016-2018 et 2019-2023. Sa révision est en cours pour les périodes 2019-2023 / 2024-2028.

Focus sur le projet de PPE révisée

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en avril 2021, le projet de PPE révisée conforte l'ambition d'autonomie énergétique et prévoit les moyens, notamment financiers, permettant de l'atteindre. Il permet également d'actualiser les objectifs de la seconde période (2019-2023) et d'ajouter une période de programmation supplémentaire (2024-2028).

Sur la période 2019-2028, le projet de PPE révisée fixe les objectifs suivants (par rapport à l'existant en 2019) :

■ Réaliser 600 GWh d'économies d'énergie en matière de maîtrise de la demande en énergie (MDE) dans les bâtiments via :

- La rénovation globale des bâtiments (maisons individuelles et logements collectifs dont sociaux).
- Les actions visant à améliorer l'isolation thermique des bâtiments.
- L'installation d'équipements performants pour le chauffage ou la production d'eau chaude sanitaire en privilégiant le recours aux énergies renouvelables thermiques.
- La mise en œuvre d'opérations de rénovation globale et performante de l'éclairage public de l'ensemble des communes de l'île.

■ Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 62% en 2028 et la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale à 36% :

- Photovoltaïque : +220 à +270 MW
- Eolien terrestre : +50 à +75 MW
- Petite hydraulique : +25 à +30 MW
- Cogénération biomasse : +10 à +12 MW
- Bois énergie : +60 GWhth
- Solaire thermique : +15 à +25 GWhth
- Aérothermie : +30 GWhth
- Energies thermiques marines : +18 GWhth

■ Réduire les consommations de 410 GWh dans le secteur des transports via :

- L'élaboration de document de planification local de la mobilité sur 80 % de territoire
- La mise en œuvre de 200 plans de mobilité
- Le développement 63 Tiers-lieux

- Le développement des transports en commun
- Le développement 50 aires de co-voiturage
- Le renforcement des modes actifs notamment via le développement de 330 km de pistes cyclables

■ Substituer 210 GWh de carburant au travers du déploiement de la mobilité électrique :

- 41 870 véhicules électriques et hybrides
- 34 269 points de recharges dont 4 468 points publics

■ Assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'île tout en assurant la sortie définitive du fioul via :

- L'approvisionnement de l'île en gaz, énergie de transition, et raccordement au GNL des deux centrales thermiques de Lucciana et du Ricantu ;
- La mise en service, à Ajaccio, d'une nouvelle centrale de production d'électricité de 112MW et d'une turbine à combustion de 20MW ;
- Le renouvellement de la liaison électrique Sardaigne-Corse-Italie (SACO1) ;
- L'augmentation du taux d'insertion des énergies renouvelables, notamment grâce à la mise en service de la STEP de Lugo-di-Nazza Ghisoni et un développement optimisé du stockage d'au moins 30MW.

L'atteinte de ces objectifs permettra d'atteindre un taux d'autonomie énergétique de 31 % en 2028 et de réduire les émissions de GES de 50 % par rapport à 2008.

Enfin, une première estimation des impacts socio-économiques associés à la mise en œuvre de la PPE a été dressée. **Les investissements s'élèvent sur la période à plus de 4,5 milliards d'euros**, hors grandes infrastructures, pour près de **3 000 emplois en 2028**.

1

DÉVELOPPER LES OUTILS FINANCIERS ET LES PARTENARIATS

LES MOYENS FINANCIERS ATTRIBUÉS À L'AUE

L'AUE a élaboré un « **Guide des aides** » comprenant tous les soutiens aux **actions en faveur des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie**. Adopté par l'Assemblée de Corse en 2016 et régulièrement actualisé pour répondre aux besoins du territoire, il repose sur plusieurs sources de financement distinctes et complémentaires :

■ Crédits du CPER (Contrat de Plan État-Région)

Il s'agit de soutenir les opérations visant à créer les conditions nécessaires à la croissance ou à l'émergence des filières, aux études faisabilités, aux opérations exemplaires portées par des entreprises ou des collectivités, aux réseaux et relais qui permettent la diffusion d'une information gratuite et de qualité aux particuliers.

■ Crédits européens du PO FEDER (Programme Opérationnel - Fond Européen de Développement Régional)

Ces crédits visent à soutenir les actions qui permettent d'accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale renouvelables et de réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics.

■ Crédits de la Collectivité de Corse

Ces aides sont attribuées aux particuliers (pour l'achat de Vélo à Assistance Électrique, de chauffe-eau solaire, de panneaux photovoltaïques et la rénovation énergétique des maisons individuelles dans le cadre du programme ORELI), entreprises et collectivités (sur l'ensemble des thématiques relevant du guide des aides de l'AUE).

Il est à noter que l'aide aux particuliers pour l'installation de production photovoltaïque a été suspendue en mai 2022, l'enveloppe budgétaire dédiée à cette mesure ayant été consommée en 5 mois.

L'ensemble de ces contractualisations se traduisent concrètement par la détection, l'instruction, le suivi, le paiement et le contrôle des projets faisant l'objet d'une demande d'aide financière. Il est à noter que des crédits complémentaires issus en particulier du cadre territorial de compensation via AgirPlus (CSPE, CEE) sont également mobilisés dans le plan de financement des opérations.

Ce processus, réalisé conjointement entre le Département Intervention, pour la partie administrative, et le département Climat, Air, Énergie pour la partie technique, est validé par les instances de chaque fonds au travers d'un acte attributif d'aide.

LES PRESTATIONS DE SERVICE RÉALISÉES PAR L'AUE

Depuis 2021, l'Agence a conforté son statut d'EPIC via deux contrats de prestation de service significatifs.

■ L'AUE assure la mise en œuvre de 6 actions de maîtrise de demande d'énergie pour le compte d'EDF

L'Agence a poursuivi la mise en œuvre des actions d'assistance opérationnelle prévu dans le Contrat AUE-EDF associé, relatif au portage de 6 actions de maîtrise de la demande d'énergie validé par la Commission de Régulation de l'énergie.

En 2022, l'Agence a obtenu une rémunération de 337 062€ correspond à l'assistance opérationnelle apportée sur les dossiers relevant des actions du cadre portées par l'AUE (35 CESI, 20 rénovations de maisons individuelles et 5 rénovations de l'éclairage public).

Une enveloppe de 71 millions€ pourra être mobilisée sur l'ensemble de la période pour la mise en œuvre de ces actions.

■ L'AUE assure le déploiement du programme « SEIZE » en Corse pour le compte d'EcoCo2 pour la période 2021-2022

Financé par l'État dans le cadre des Certificats d'Économie d'Énergie, et validé par le comité MDE de Corse, il cible les entreprises et les collectivités pour les sensibiliser et les former à la maîtrise de l'énergie gratuitement.

Au total le montant facturé de cette prestation s'élève à 150 000€ dont 100 000€ pour l'AUE.

Le programme SEIZE, qui devait initialement prendre fin en 2022, a été prolongé par la DGEC jusqu'à fin 2024 du fait de la crise sanitaire.

LES PARTENARIATS FINANCIERS DE L'AUE

■ En 2021, l'AUE a intégré le Programme européen NESOI pour créer une « Charte régionale de l'Eclairage public » et candidater au label « Reserve Internationale de Ciel Etoilé ». Ce dispositif propose aux territoires insulaires des formations, un soutien technique, des opportunités de coopération et des possibilités de financement pour concrétiser leurs plans d'actions. Retenue avec une note de 16/20, l'AUE a pu obtenir un financement de 60 000 € pour couvrir des charges externes liées à la réalisation du projet ainsi qu'un accompagnement technique des experts de NESOI.

■ Pour la période 2020-2023, l'AUE bénéficie d'un financement avec l'ADEME pour le recrutement de 2 postes de Chargés de mission respectivement en charge de l'animation du Réseau Corse des énergies citoyennes et participatives, et de l'OREGES (Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effets de Serre). Sur les 3 ans ce financement s'élève à 238 000 € dont 39 000 € pour l'année 2022.

BILAN DES OPÉRATIONS SOUTENUES EN 2022

POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES ENTREPRISES

L'ensemble des opérations à destination des collectivités et des entreprises soutenues par l'AUE font l'objet d'un examen et d'une validation au sein de Bureau de l'Agence (les opérations financées dans le cadre du FEDER y sont uniquement présentées pour information).

En 2022, **84 opérations ont été soutenues** pour un montant total d'investissements de près de **4 M€** et plus de **2 M€** de soutien financier. Ces opérations se traduiront par une réduction des consommations énergétiques de **890 000 de kWh/an** et une baisse de près de **548 teq de CO₂**.

Le détail est le suivant :

MOBILITÉ :

- 27 dossiers VAE et 1 étude financée à hauteur de 36 935 € pour un investissement total de 151 024 €.

Ces opérations ont permis d'économiser 41 MWh/an d'énergie finale et de réduire les émissions de 12,1 teqCO₂/an.

ENR THERMIQUES :

- **Bois énergie** : 2 opérations et 2 études financées à hauteur de 250 636 € pour un investissement total de 349 054 €.

- **Solaire thermique** : 20 opérations et 1 étude financées à hauteur de 166 320 € pour un investissement total de 304 162 €. La surface totale de panneaux solaire thermique installée est 217 m².

- **Thèmes précurseurs** : 3 études financées à hauteur de 49 036 € pour un investissement total de 62 920 €.

Ces opérations ont permis de produire 329 MWh/an de

chaleur finale et de réduire les émissions de 137,9 teqCO₂/an.

ENR ÉLECTRIQUES :

- **Hydroélectricité** : 1 étude financée à hauteur de 5 914 € pour un investissement total de 8 448 €.

- **Photovoltaïque** : 1 opération financée à hauteur de 144 466 € pour un investissement total de 244 041 €.

Ces opérations ont permis d'économiser 230 MWh/an d'énergie finale et de réduire les émissions de 175,6 teqCO₂/an.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE:

- **Éclairage public** : 3 opérations et 7 études financées à hauteur de 203 474 € pour un investissement total de 580 799 €.

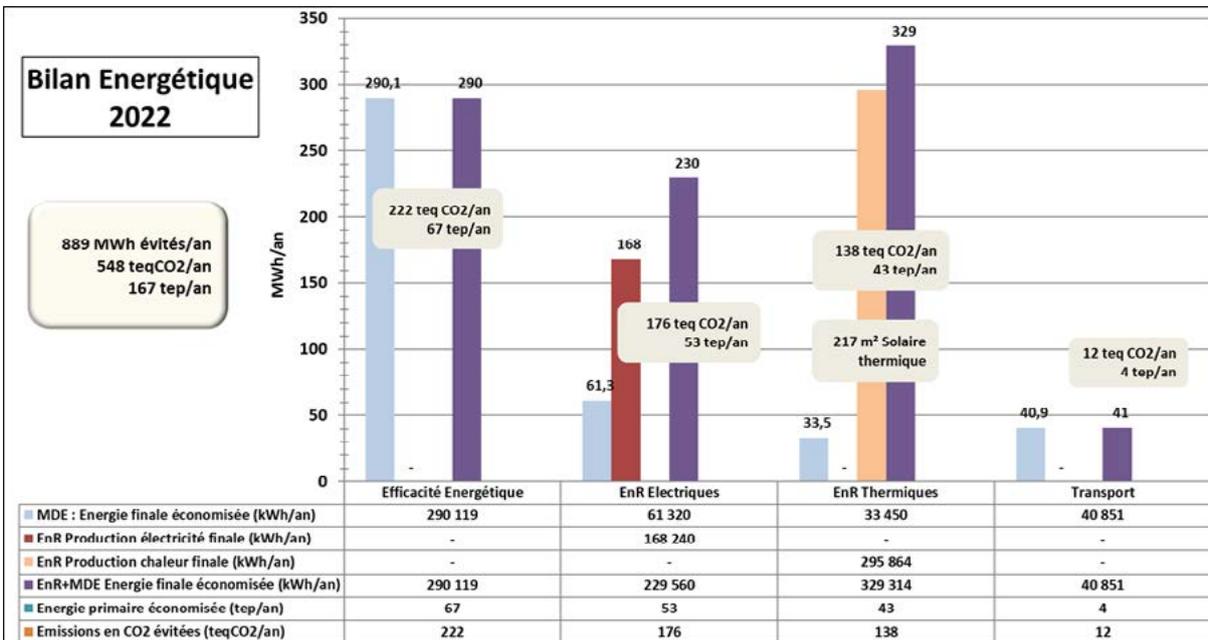
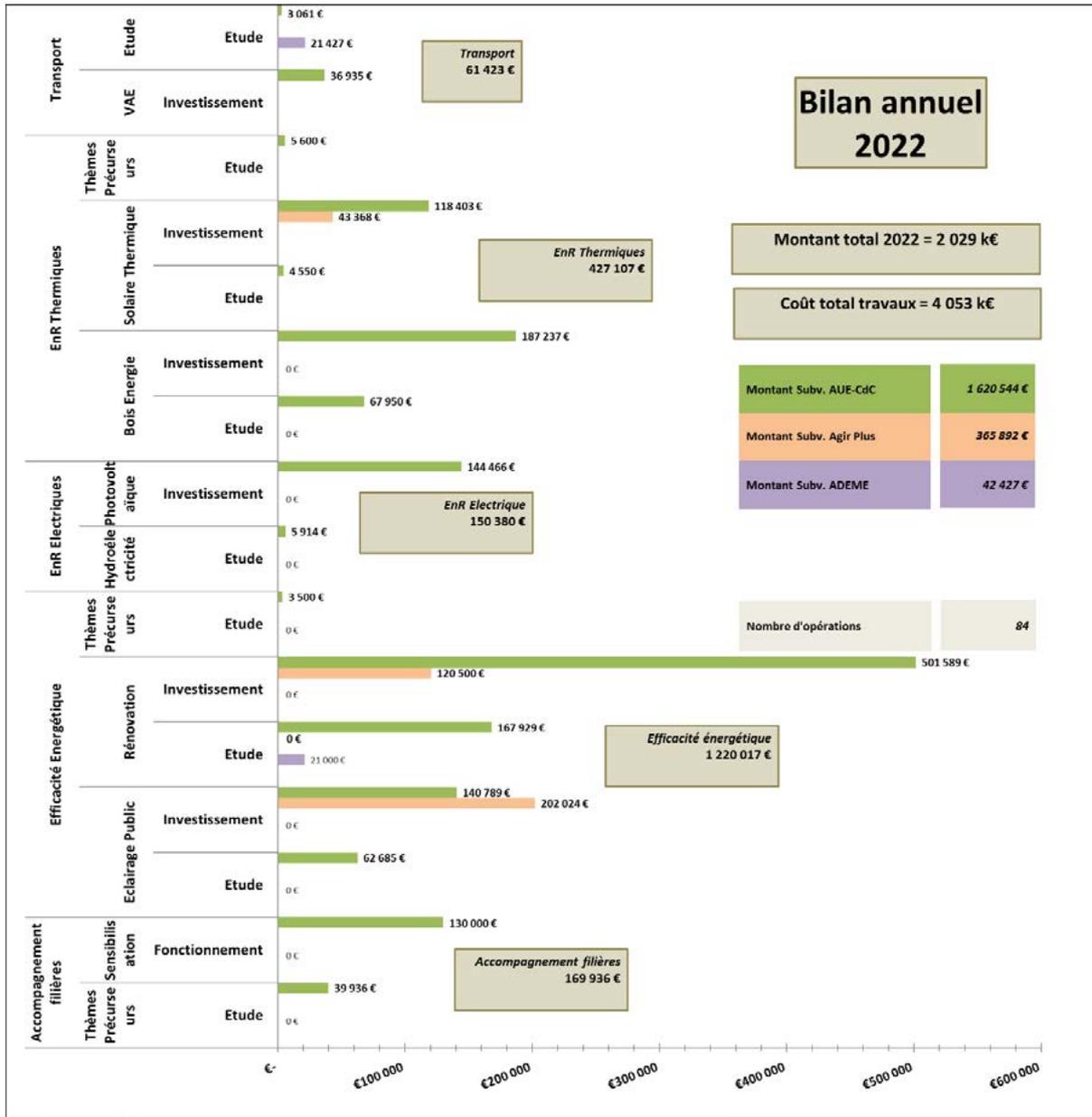
- **Rénovation** : 3 opérations et 11 études financées à hauteur de 811 018 € pour un investissement total de 1 132 417 €.

- **Thèmes précurseurs** : 1 étude financée à hauteur de 3 500 € pour un investissement total de 5 000 €.

Ces opérations permettront d'économiser 290 MWh/an d'énergie finale et de réduire les émissions de 223 teqCO₂/an.

Enfin, s'agissant du FEDER, 2 dossiers ont été présentés pour un total de 1,9 M€.

Ces opérations s'ajoutent à celles présentées les années précédentes pour un total de près de 200 projets en cours suivis par l'AUE. En 2022, 540 certificats de services faits ont été établis par les services du département intervention et les chargés d'affaires du département air climat énergie.



POUR LES PARTICULIERS

L'ensemble des opérations portées par des particuliers et éligibles aux aides de l'AUE ont fait l'objet d'une individualisation d'aide par le Conseil Exécutif. Les dossiers sont traités en synergie avec le Département intervention qui assure la gestion administrative des dossiers. En 2022, ceux-ci ont représenté 1 143 bénéficiaires pour 1,35 M€ d'aide dont la répartition est la suivante :

Mobilité aide à l'achat de vélo à assistance électrique :

- 900 particuliers aidés pour un montant de 401 957€

Solaire thermique – chauffe-eau solaire individuel (CESI)

- 106 dossiers instruits pour un montant d'aide de 134 550€ et un investissement de 543 546€

Solaire photovoltaïque individuel (PVI)

- 143 dossiers instruits pour un montant d'aide de 812 567€ et un investissement de 2 147 603€

Maisons Individuelles :

- 70 dossiers en portefeuille
- 34 projets présentés en financement pour un montant d'aide de 346 938€ et un investissement de 2 037 569€

LES RÉSEAUX NATIONAUX DONT L'AUE EST MEMBRE

En 2022 l'AUE a poursuivi sa participation active à différents réseaux nationaux permettant des partages d'expérience, des échanges avec des acteurs d'horizons différentes ainsi que la participation à des groupes de travail thématiques techniques, journées d'études et colloques. Ces réseaux offrent également la possibilité d'avoir accès à des outils pédagogiques communs et ils constituent des relais importants auprès des instances nationales pour coordonner et soutenir les initiatives des collectivités territoriales.



effinergie

Efficacité énergétique
et confort dans les bâtiments

L'ASSOCIATION EFFINERGIE qui rassemble des acteurs d'horizons différents (régions, centres de recherche et industriels du Bâtiment...) œuvre pour généraliser les bâtiments sobres en énergie bas carbone.

En 2022, l'AUE a bénéficié de partages de connaissances théoriques et pratiques, et a participé au renforcement du réseau en y apportant ses propres contributions et retours d'expériences.

L'agence a bénéficié d'échanges d'expériences dans les domaines de la rénovation et de la construction énergétiquement performantes. Elle a participé aux groupes de travail réunissant l'ensemble des régions, et a soutenu cette association dont les actions permettent aussi de défendre le point de vue des collectivités locales dans les processus d'élaboration des lois et règlements nationaux touchant à la transition énergétique du secteur Bâtiment.

www.effinergie.org



ÉNERGIE PARTAGÉE est le mouvement qui fédère, accompagne et finance les projets citoyens de production d'énergie 100% renouvelable en France. Sa vocation est d'accompagner une réappropriation de l'énergie par les citoyens par leur implication au capital de ces projets de territoires mais également par une participation active aux réflexions de fond qui composent une transition énergétique durable et partagée.

Depuis 2021, cette association est un support précieux pour accompagner dans ses missions le réseau corse dédié à l'énergie citoyenne « Energia Nostra ».

Par ses retours d'expérience d'accompagnement auprès d'autres réseaux, elle organise des **webinaires sur des thématiques spécifiques**, auxquels l'AUE et certains acteurs du réseau ont participé ; dont 6 en en 2022 :

- Le modèle des Centrales Villageoises ;
- Le fonctionnement des adhésions ;
- La concertation locale ;
- Les règles de la collecte de l'épargne ;
- La rédaction collective d'un guide sur le montage de petits champs PV au sol (dont animation du 1^{er} atelier par Energia Nostra).
- 2 sessions de formation sur les montages juridico-financiers et le codéveloppement
- L'organisation d'un voyage d'étude en région PACA

ÉNERGIE PARTAGÉE a également convié tous les animateurs régionaux du **16 au 17 novembre à Paris, pour suivre un séminaire dédié aux fondamentaux juridiques et aux bonnes pratiques**, puis le 18 novembre pour se concerter avec les référents de l'ADEME concernés.

Sur un plan plus spécifique de gestion de projets, l'AUE peut compter sur **l'expertise des chargés d'investissement d'Énergie Partagée Coopérative** à intégrer le volet financement participatif et citoyens.

<https://energie-partagee.org>



LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR) est une association de collectivités territoriales dévolue à l'organisation des services publics locaux. Son action se décline en 3 axes :

- Représenter et fédérer l'ensemble des collectivités ;
- Accompagner les adhérents dans leurs projets dans tous les domaines ;
- Animer les filières via l'organisation d'événements.

Depuis 2022, la FNCCR est également porteuse du Programme CEE ACTEE 2 qui vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Dans ce cadre, l'AUE a été Lauréate, à travers le groupement ORETEP – Outil de Rénovation pour le Tertiaire Public, de l'appel à projets Sequoia vise à répondre aux exigences d'efficacité et de rénovation des bâtiments publics de tous types, en dehors des équipements aquatiques et des bâtiments culturels.

L'objectif étant de s'engager collectivement dans la mise en œuvre d'un plan pour la massification de la rénovation énergétique du parc tertiaire public, conformément aux objectifs de la PPE de Corse.

<https://www.fnccr.asso.fr>



LE RÉSEAU DES AGENCES RÉGIONALES DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT accompagne les agences et observatoires régionaux de l'énergie et de l'environnement dans leurs missions auprès des territoires.

- Être une interface sur les questions relatives aux politiques de développement durable entre leurs membres et les acteurs institutionnels de niveau national ;
- Valoriser la richesse constituée par l'ensemble des savoir-faire des agences à travers des actions communes de sensibilisation, d'animation, d'évaluation et d'observation ;
- Être un espace d'échanges d'expériences, de savoirs et de savoir-faire pour les agences et observatoires régionaux ;

<https://rare.fr>

- Mutualiser et optimiser les outils et faire converger les approches méthodologiques entre nos membres.

En 2022, l'AUE a participé aux différents échanges dans le cadre du groupe de travail « Observatoires Énergie » ainsi qu'aux travaux sur l'adaptation au changement climatique du RARE. Ces derniers sont dédiés à l'accompagnement des territoires face aux évolutions du changement climatique, et ont permis de réaliser un travail préparatoire sur les indicateurs climatiques pertinents à étudier.

Dans ce cadre, l'AUE a participé à une formation sur l'outil de travail collaboratif ludique, climaSTORY, élaboré par AURA EE, lors d'une session organisée spécialement pour les agences du réseau RARE. Il s'agit d'accompagner grâce à la sensibilisation de parties prenantes des territoires, la mise en place de démarches d'adaptation au changement climatique.



Sur la base du logiciel TerrISTORY, le consortium **TERRISTORY DEV** est un espace de réflexion, d'échanges mais surtout de mutualisation de moyens et de compétences pour faciliter la mise à disposition de données Climat Air Énergie fiables, consolidées et comparables entre territoires, en particulier entre observatoires régionaux de l'énergie.

Cet outil d'aide à la décision permet notamment de construire et de partager des plans d'actions de transition énergétique.

En 2022, l'AUE a participé à 3 Comités de Pilotage et a intégré toutes les bases de données relatives à la Corse afin de déployer l'outil en 2023.

<https://www.auvergnerrhonealpes-ee.fr/projets/projet/territory-de-lintelligence-collective-pour-nos-territoires>



LE SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (SER) représente l'ensemble des filières des énergies renouvelables en France, il œuvre pour le développement des énergies renouvelables au bénéfice de la collectivité.

Au cours de l'année 2021, le SER a permis à l'AUE d'échanger sur différents sujets stratégiques :

Relais privilégié entre les régions et les différentes instances nationales, au cours de l'année 2022, le SER a permis

à l'AUE d'échanger sur différents sujets stratégiques comme :

- Les modifications de l'arrêté tarifaire pour les installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque pour une puissance de 0 à 500 kw ;
- Les modifications et le lancement des appels d'offres de la CRE sur le photovoltaïque dans les ZNI ;
- Le suivi de l'évolution du projet de loi sur l'accélération des EnR dans tous les organes consultatifs.

<https://www.syndicat-energies-renouvelables.fr>

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA PPE

LA PPE ADOPTÉE EN 2015 VISE À GARANTIR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR D'ÉNERGIE FOSSILES ET SÉCURISER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DE LA CORSE VIA :

- 1 La réalisation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de la Corse permettant d'alimenter les moyens de production thermique d'électricité de la Corse.
- 2 La construction avec un objectif de mise en service au plus tard début 2023 d'une nouvelle centrale de production d'électricité de 112 MW et d'une turbine à combustion de 20 MW approvisionnée en gaz naturel.
- 3 La conversion des moyens thermiques existants au gaz naturel lorsque l'approvisionnement sera mis en place.
- 4 Le renouvellement de la station de conversion SACOI, dont la capacité pourra être portée à 100MW.

LA PROCÉDURE DE RÉVISION DE LA PPE

Le lancement de la révision de la PPE pour la période 2019-2023/2024-2028 a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 29-04-21.

Ce projet conforte l'objectif d'autonomie énergétique à 2050 et nécessitera un investissement de près de 4,4 milliards€ hors grandes infrastructures, pour près de 3000 emplois en 2028.

Jamais une programmation aussi ambitieuse n'a existé en Corse ! C'est plus de deux fois le montant du PEI.

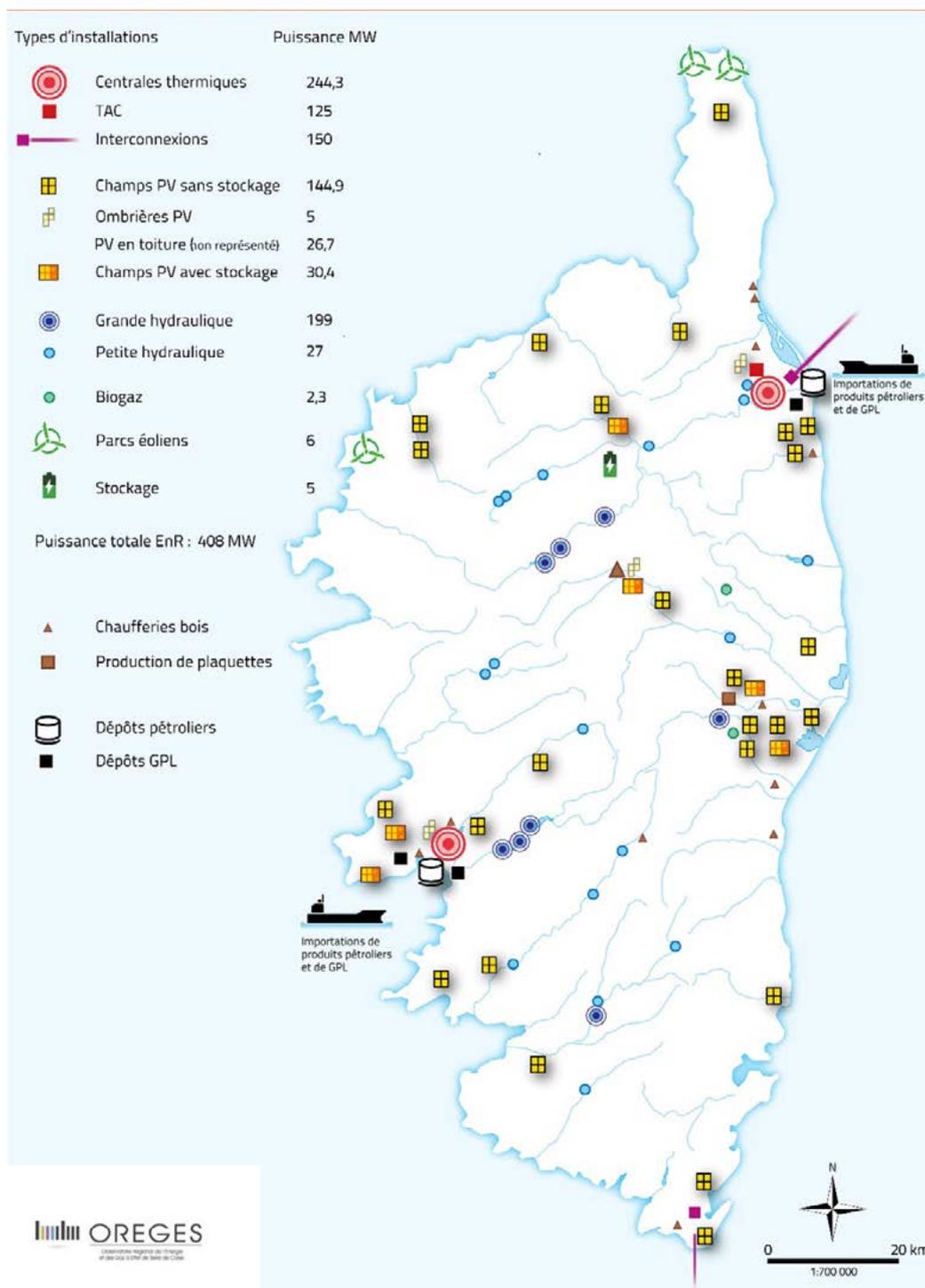
Ce document stratégique établit les priorités d'actions, sur deux périodes consécutives de cinq ans, pour toutes les énergies du point de vue de **la maîtrise de la demande, de la diversification des sources, du développement du stockage et des réseaux, et de la sécurité d'approvisionnement.**

Le projet de PPE révisée a été complété en 2022 d'une étude d'impact économique et social ainsi que d'une évaluation environnementale et stratégique afin d'être présenté à nouveau à l'Assemblée de Corse. Dans un second temps, ce projet de PPE révisée sera soumis à différentes instances consultatives puis mis à la disposition du public. Le projet de révision de la PPE sera ensuite modifié afin que la version finale puisse prendre en compte l'ensemble des avis recueillis, puis à nouveau présenté devant l'Assemblée de Corse pour approbation. Enfin le projet de PPE révisée sera fixé par décret de la Ministre de l'Énergie, et de la Première Ministre.

Dans ce domaine, il réaffirme la volonté d'assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'île tout en assurant la sortie définitive du fioul via :

- L'approvisionnement de l'île en bioliquide produit à partir de colza ou de soja ;
- La mise en service, à Ajaccio, d'une nouvelle centrale de production d'électricité de 112MW et d'une turbine à combustion de 20MW ;
- Le renouvellement de la liaison électrique Sardaigne-Corse-Italie (SACOI) ;
- L'augmentation du taux d'insertion des énergies renouvelables, notamment grâce à la mise en service de la STEP de Lugo-di-Nazza Ghisoni et un développement optimisé du stockage d'au moins 30MW.

SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE 2021



L'objectif d'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050 s'appuie sur deux leviers principaux :

- La baisse drastique des consommations d'énergie notamment dans le bâtiment et dans les transports (2/3 des efforts) ;
- L'augmentation de la production à partir d'énergies renouvelables pour atteindre 100 % en 2050 (1/3 des efforts).

Le premier axe de la politique de transition énergétique de la Corse est donc constitué par la maîtrise de la demande, car l'énergie la moins polluante et la moins chère est celle qu'on ne consomme pas.

FOCUS

■ *Le contrat d'Assistance opérationnelle AUE-EDF : accélérer la maîtrise de la demande d'énergie*

L'État, au travers de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), a décidé de soutenir financièrement les actions de Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) qui permettront de réduire les surcoûts de production en Corse comme dans les autres îles. Le « Cadre Territorial de Compensation » qu'elle a adopté à cet effet comporte au total **60 actions à mettre en œuvre par l'opérateur historique EDF pour la période 2021-2024**.

Depuis 2021, la mise en œuvre de 6 de ces actions a été confiée par EDF à l'AUE via un contrat d'assistance opérationnelle validé par la CRE. Il s'agit pour l'Agence d'accompagner les maîtres d'ouvrage (collectivités, entreprises, particuliers) de la prise de

décision jusqu'à la réalisation des opérations de MDE dans 6 domaines structurants :

- Rénovation globale performante des **logements collectifs**, notamment sociaux
- Rénovation globale performante des **logements individuels** (ORELI)
- Rénovation de l'**éclairage public**
- Développement du **bois-énergie**
- Développement du **solaire thermique « individuel »**
- Développement du **solaire thermique « collectif »** (notamment dans le secteur touristique).

Ainsi les dispositifs d'aide à la MDE se sont vus renforcés afin d'atteindre les objectifs de la PPE.

FOCUS

Programme « SEIZE Corsica » : sensibiliser professionnels et collectivités aux gestes de MDE

Depuis 2021, l'AUE déploie le programme « SEIZE Corsica » porté par EcoCO2, financé par l'État et validé par le comité MDE de Corse. Il cible les entreprises et des collectivités pour les sensibiliser gratuitement aux gestes de maîtrise de l'énergie et aux dispositifs d'aides présents sur le territoire. Pour ce faire, le programme propose 3 actions :

- La participation à un atelier de sensibilisation personnalisé ou collectif sur la thématique de l'énergie en Corse, et des éco-gestes pouvant être mis en place pour économiser l'énergie (objectif cible de 480 entreprises/collectivités sensibilisées)
- La mise à disposition d'un kit de mesure et suivi des consommations énergétiques (objectif cible de 625 kit distribués)
- L'accompagnement vers les dispositifs d'aides disponibles en Corse (objectifs cible de 160 entreprises/collectivités orientées)



Dans ce cadre, en 2022 l'AUE a signé une convention avec la CCI afin de pouvoir atteindre aisément les cibles prioritaires du programme. L'Agence a également confié aux Conseillers ORELI, via un marché public, l'animation du programme dans les territoires. Ainsi, l'Agence a joué son rôle de cheville ouvrière et d'agrégateur permettant au programme de s'ancre dans l'écosystème régional de la MDE sans difficultés.

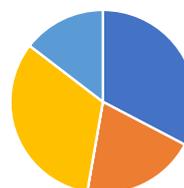
Depuis son lancement, 214 entreprises ont été sensibilisées lors d'ateliers, 66 kits de mesure des consommations ont été distribués et 97 entreprises et collectivités ont été accompagnées vers les dispositifs d'aides. Ces résultats sont satisfaisants, et correspondent à ceux obtenus dans les autres territoires déployant SEIZE. Ils reflètent un réel intérêt des entreprises et collectivités pour la maîtrise de leurs consommations énergétiques. Intérêt ravivé par la crise actuelle.

Les graphiques ci-dessous représentent la répartition des secteurs d'activités en fonction des offres :

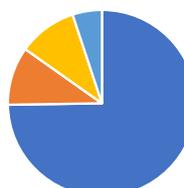
Nombre de n° SIRET recrutés par secteur d'activité
Offre Atelier



Nombre de n° SIRET recrutés par secteur d'activité
Offre Capteurs



Nombre de n° SIRET recrutés par secteur d'activité
Offre Accompagnement



- Bureaux
- Petits commerces
- Grands commerces
- Artisans
- Tourisme

Ce programme, qui devait prendre fin en 2022 a été récemment prolongé jusqu'à fin 2024.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

En Corse, les consommations énergétiques des bâtiments résidentiels et tertiaires représentent 45% des consommations énergétiques régionales et une facture énergétique annuelle de près de 400 M€. Le parc bâti est ancien, la rénovation énergétique est donc un enjeu prépondérant de la transition énergétique, comme au niveau national.

La PPE avait ainsi fixé dès 2015 des objectifs ambitieux en privilégiant des rénovations énergétiques au niveau BBC. Le projet de PPE révisée confirme et renforce ce cap pour l'horizon 2028 :



LES OBJECTIFS FIXÉS PAR LA PPE :



SECTEUR RÉSIDENTIEL



une baisse de  **18%**
des consommations

- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 9 700 Maisons individuelles soit 23% du parc d'avant 90
- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 8 600 Logements collectifs soit 13% du parc d'avant 90 et 100% du parc social d'avant 90
- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Compatibles et rénovations partielles



SECTEUR TERTIAIRE



une baisse de  **23%**
des consommations

- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Réno : 550 000 m², soit 32% du parc prioritaire (Enseignement, Santé, Administration, hébergement)
- Rénovations globales et performantes au niveau BBC Compatibles et rénovations partielles : 1 650 000 m², 45% du parc



LE LOGEMENT SOCIAL

Les bailleurs sociaux ont, depuis plusieurs années, entrepris de rénover leur patrimoine. Toutefois, outre les difficultés techniques, les rénovations sont très coûteuses à ce type d'échelle. Pour faire face à ces difficultés ils peuvent compter, en particulier les Offices Publics de l'Habitat, sur les conseils et l'accompagnement financier de la Collectivité de Corse, via l'AUE.

À la suite du lancement d'Appels à projets par l'Agence, les bailleurs publics et privés, ainsi que plusieurs communes, ont présenté des projets de qualité principalement sur la thématique rénovation avec un niveau BBC rénovation.

- En 2022, on dénombre ainsi 10 projets de rénovation énergétique en cours de réalisation. Ces projets avec un niveau BBC-réno, comprennent 1 184 logements sociaux d'une surface totale de 103 822 m² pour environ 19 M€ de dépenses énergétiques totales. Cela correspond à 17 497 MWh/an d'énergie primaire économisées et à 3 794 teqCO₂/an évités.
- Ces logements sociaux avec niveau BBC-réno sont répartis dans les communes de Cargiaca, Partinellu, Bucugnà (projets communaux), Aiacciu (ERILIA A Mandarinina et SAS LOGIREM Bodiccione et Sebastiani), Portivechju (Office Public de l'Habitat de la CAPA les marines et PIFANO), Bastelica (Office Public de l'Habitat de la CAPA) et Bastia (Office Public de la Collectivité de Corse). Cela représente d'ores et déjà près de la moitié des objectifs de la PPE révisée à horizon 2023 sur la cible des logements collectifs.

AUE
AGENZIA D'ACCONTO PUBBLICITÀ
D'INTEGRAZIONE E SOSTEGNO ALLA CORSIKA

**RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE
PERFORMANTE**
DE LOGEMENTS COLLECTIFS

Logirem Finosellu - Aiacciu

L'AUE à fianco à voi :
AIDES FINANCIÈRES &
ASSISTANCE OPÉRATIONNELLE

**BAILLEURS SOCIAUX,
COLLECTIVITÉS...**
APPELEZ LE 04 95 10 98 64

Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie financé par le Comité Régional de l'Énergie de Corse et le Fonds FEDER

www.aue.corsica



LE SECTEUR TERTIAIRE

AUE
AGENZIA D'ACCONTO PUBBLICITÀ
D'INTEGRAZIONE E SOSTEGNO ALLA CORSIKA

**U RINNOVU ENERGETICU
DI L'ALLOGHJU**
Efficacité Énergétique des Bâtiments

Pour répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux du secteur du Bâtiment en Corse, l'AUE, EDF et l'ADEME lancent l'Appel à Projets Efficacité Énergétique des Bâtiments qui comprend 4 volets : constructions neuves à très hautes performances énergétiques ; procédés de construction/ rénovation à faible impact de carbone ; rénovations globales BBC ou BBC compatibles ; rénovations globales BBC ou BBC compatibles de logements sociaux.

Entre août et 2021, 10 projets ont été accompagnés en phase travaux et 30 projets en phase étude !

COMMUNE DE BOCOGNANO

Pourquoi agir ?
Suite à la réalisation d'un audit énergétique en 2017, la commune de Bocognano a été lauréate de l'Appel à Projets Efficacité Énergétique des Bâtiments pour réaliser une rénovation BBC de son bâtiment communal abritant l'école, la poste, les bureaux ainsi que des logements communaux.

Partenaires financiers
CPE (CIC-AUE) / Agri Plus (EDF) / ADEME

Bilan en chiffres
■ Énergie primaire économisée : sur 10 ans
■ Émission GES : plus de 350 tonnes Équivalent CO₂ évitées par an
■ Énergie finale économisée : 440 000 kWh/an
■ Gain Énergétique : 30 %

Coût de l'opération 517 144 € HT

Financement :
CPE (CIC-AUE) : 348 000 € HT (67,3%)
Agri Plus (EDF) : 16 900 € HT (3,3%)
ADEME : 153 244 € HT (29,4%)

Détail des travaux effectués
■ Isolation des murs par l'extérieur et intérieur
■ Isolation du plancher
■ Isolation des combles
■ Remplacement des menuiseries
■ Installation d'une VMC double flux
■ Installation d'une chaudière biomasse accréditée à des radiateurs (chauffage et ECS)
■ Optimisation de l'éclairage avec détecteurs de présence

Pour en savoir plus : www.aue.corsica

AUE
AGENZIA D'ACCONTO PUBBLICITÀ
D'INTEGRAZIONE E SOSTEGNO ALLA CORSIKA

U RINNOVU ENERGETICU
Efficacité Énergétique des Bâtiments

Pour répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux du secteur du Bâtiment en Corse, l'AUE, EDF et l'ADEME lancent l'Appel à Projets Efficacité Énergétique des Bâtiments qui comprend 4 volets : constructions neuves à très hautes performances énergétiques ; procédés de construction/ rénovation à faible impact de carbone ; rénovations globales BBC ou BBC compatibles ; rénovations globales BBC ou BBC compatibles de logements sociaux.

Entre août et 2021, 10 projets ont été accompagnés en phase travaux et 30 projets en phase étude !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ÎLE-ROUSSE BALAGNE

Pourquoi agir ?
Suite à l'acquisition de terrain en centre-ville de l'Île-Rousse (ancienne poste) pour y édifier son nouveau siège, la Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne (CCIB) souhaite traduire sa politique de développement durable en procédant à la rénovation globale de ce bâtiment, suivant des objectifs de hautes performances énergétiques, visant la fois la réduction de l'empreinte écologique de la CCIB, le confort de ses agents, et la maîtrise de ses charges de fonctionnement.

Partenaires financiers
CPE (CIC-AUE)

Bilan en chiffres
■ Énergie primaire économisée : 14,4 tep/an
■ Émission GES : près de 32 tonnes Équivalent CO₂ évitées par an
■ Énergie finale économisée : 14 430 kWh/an
■ Gain Énergétique : plus de 13 %

Coût de l'opération 267 448 € HT

Financement :
CPE (CIC-AUE) : 213 245 € HT (79,8%)
Financement : 54 203 € HT (20,2%)

Détail des travaux effectués
■ Isolation performante des murs par l'extérieur
■ Isolation performante des combles
■ Mise en place d'isolations et bâches soliel pour la gestion passive du confort de l'air
■ La production de chaleur par une VMC double performante
■ La production d'eau chaude par un chauffe-eau thermodynamique
■ La mise en place de luminaires d'éclairage performants
■ La gestion du renouvellement d'air par une VMC hybrid

Pour en savoir plus : www.aue.corsica

En 2022, des maîtres d'ouvrage publics et privés ont répondu à l'Appel à projets de l'AUE en présentant des projets visant un niveau BBC rénovation, représentant une surface cumulée de 12 810 m², et près de 6 M€ de dépenses totales.

Il s'agit notamment de dossiers déposés par la Collectivité de Corse pour la rénovation énergétique de 2 lycées situés à Bastia et Sartène.

6 Projets réalisés en 2021



LES LOGEMENTS INDIVIDUELS

Le dispositif ORELI dédié à la rénovation énergétique des logements vise à atteindre l'objectif d'autonomie énergétique de la Corse ainsi qu'à réduire la facture énergétique et lutter contre la précarité énergétique.

- Accessible à tous les **propriétaires occupants** ou **baileurs** visant des **économies d'énergie** ambitieuses dans leur logement.
- **Orientation** vers les professionnels labellisés RGE et AGIR+ pour les travaux de rénovation partielle..
- **Accompagnement gratuit** et personnalisé pour analyser les besoins des ménages, faciliter leur parcours et les assister du début à la fin de leurs travaux pour une rénovation globale et performante.
- **Aides financières allant jusqu' à 30 000 €** cumulables avec d'autres aides, dont Ma Prime Renov' et Ma Pime Renov' Sérénité.

En 2022, le dispositif a poursuivi sa montée en charge avec :

65 projets engagés et étudiés.

Au total, depuis le lancement du programme :

381 candidatures ont été analysées et 350 ménages ont été retenus, dont près de la moitié sont des ménages en situation de précarité.

À ce jour :

96 chantiers réceptionnés, 24 chantiers en cours de finalisation pour un montant total d'aide de plus d'1,2 M€.



Outils pour la Rénovation Énergétique du Logement Individuel



IL Y A PLUS SIMPLE POUR ISOLER SA MAISON !



In casa prutetta à n ci entre fretu !

Appelez au 04 95 72 13 25

- ✓ **Accompagnement pour les travaux de rénovation énergétique de votre maison**
- ✓ **Aides financières jusqu'à 30 000 €**



Programme au titre de la maîtrise de la demande d'énergie financé par le Service Régional de l'Environnement et l'Énergie.



www.aue.corsica

FOCUS

Convention avec La Poste

L'AUE a mandaté la Poste pour présenter le programme ORELI, sensibiliser les particuliers à la maîtrise de l'énergie et aux dispositifs d'aides existants. Cette prestation s'adresse à l'ensemble des ménages de la Corse mais prioritairement aux propriétaires de maisons individuelles. Les facteurs se déplacent à domicile pour informer sur les offres et identifier les besoins au travers d'un questionnaire simple et rapide.

FOCUS

Le réseau des Conseillers ORELI

Depuis 2022, un guichet unique a été mis en place par l'AUE via une réseau de « Conseillers ORELI ». Ils sont des interlocuteurs experts qui assurent un véritable service public pour la rénovation énergétique des logements via un parcours simplifié :

- Orientation vers les professionnels labélisés RGE et AGIR+ pour les travaux de rénovation partielle.
- Accompagnement gratuit et personnalisé pour analyser les besoins des ménages, faciliter leur parcours et les assister du début à la fin de leurs travaux pour une rénovation globale et performante.

3 Points d'Information

Grand Ajaccio

CAUE de Corse
18-20 cours Grandval
Ajaccio

Grand Bastia

CAUE de Corse
10 avenue de la
libération
Bastia

Centre et Est Corse

CPIE A Rinascita
4 rue du vieux marché
Corti



■ 04 95 72 13 25

Un numéro de téléphone unique pour conseiller, informer et orienter.

■ **Des conseillers présents dans toute la Corse** pour faciliter l'ensemble des démarches.

2 Permanences

Balagne

CPI A Rinascita
Centre Jean Simi
Isula Rossa

Alta Rocca & Sud Corse

CPIE A Rinsacita
Espace Sud Corse Cowork
Rue Vincentellu d'Istria
Portivechju

LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public constitue lui aussi un enjeu énergétique, environnemental et financier important pour la Corse. Il représente 30 à 50% de la facture électrique communale, soit 4,5 M€ par an, et constitue une des premières sources de nuisances lumineuses. Le diagnostic réalisé par l'AUE précise les enjeux de ce secteur avec une estimation de plus de 70 000 points lumineux et de plus de 3 300 armoires de commande, pour une consommation annuelle cumulée d'électricité d'environ 35 GWh. Cela équivaut à la consommation d'électricité de la Ville de Corte.

Le projet de PPE révisée prévoit une baisse de plus de 70% des consommations et la rénovation globale et performante de l'intégralité du parc d'éclairage.

**AGENZIA D'ACCUNTI PUBBLICU
PERMANENTI E SPENSALITÀ CA A CORSICA**

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'AUE à fiancu à voi

**COLLECTIVITÉS LOCALES,
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Appelez au 04 95 10 98 64

- ✓ Jusqu'à 80% de gain énergétique
- ✓ Facture d'électricité réduite
- ✓ Réduction de la pollution lumineuse et des émissions de gaz à effet de serre

Programme au service de la transition de la Corse
à l'horizon 2030 par le Centre AUE de Corse de l'Agence
pour l'Énergie

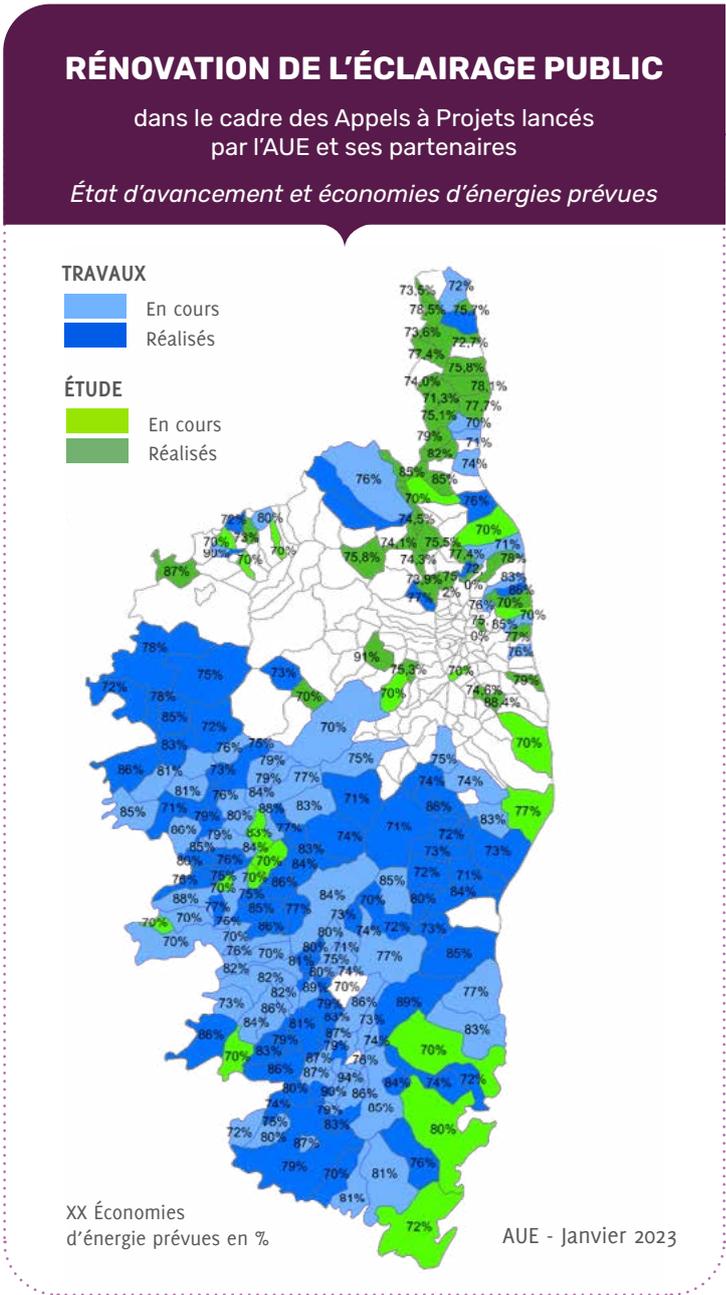
CEL **www.aue.corsica**

Depuis 2016, l'AUE lance chaque année un appel à projets « U vostru lume in paese » visant à soutenir des opérations de rénovations exemplaires de l'éclairage public qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet de rénovation globale et performante. Au total 151 projets ont été retenus, soit près de la moitié des communes de Corse. Cela représente 40 000 points lumineux à rénover sur 52 000 recensés. En 2022, seulement 4 communes ont été lauréates de l'Appel à Projets, mais les Syndicats d'énergie de Haute-Corse et de Corse-du-Sud finalisent deux dossiers regroupant une quarantaine de communes. De plus, le SDE 2A pour 61 communes, les villes de Bastia et Ajaccio, ont lancé les travaux sur la programmation React EU FEDER.

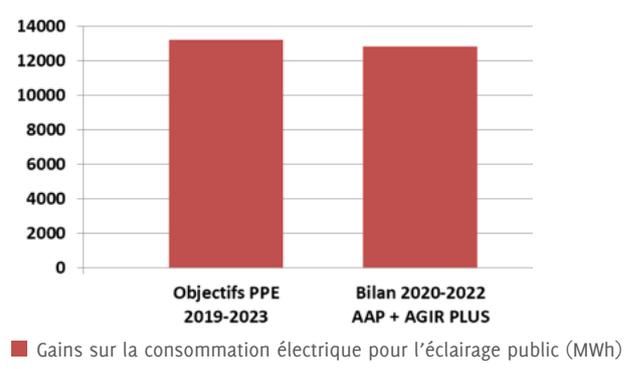
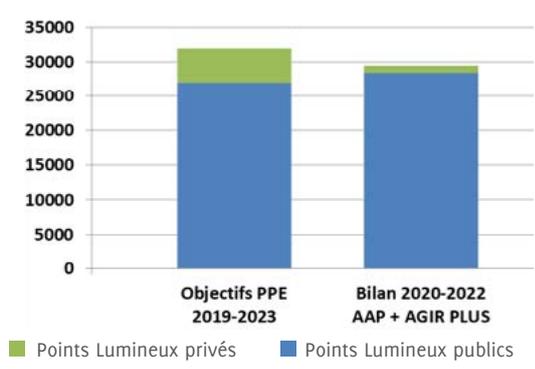
Ce dispositif constitue une grande réussite puisque les objectifs inscrits dans la PPE révisée pour l'horizon 2023 sont en passe d'être atteints.

La mise en œuvre de ces projets de rénovation devrait se traduire par une diminution annuelle de 18,9 Millions de kWh de consommation électrique finale et plus de 14 000 tonnes CO₂. Ces projets représentent près de 60 M€ d'investissements pour près de 49,4 M€ de dépenses éligibles et 35,8 M€ de subventions dont près de 21,4 M€ au titre du Cadre Territorial de Compensation.

Si les communes n'avaient pas entrepris les travaux la facture annuelle, sur le périmètre concerné par l'appel à projets, serait de près de 3,9 M€ (elle serait de 4,4 M€ sans le bouclier tarifaire mis en place par l'État), elle sera contenue à près de 1 M€ après travaux.



Suivi de la mise en œuvre de la PPE révisée au 31/12/2022
Volet Éclairage Public programmée 2019-2023



FOCUS

Élaboration de la Charte régionale de l'Éclairage public et extérieur de la Corse

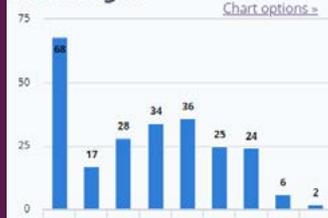
Cette Charte constitue un guide technique précis pour les projets de rénovation et les nouvelles installations ainsi qu'un outil de communication à destination du grand public et des élus notamment. Enfin, elle vise à mettre en cohérence l'ensemble des projets d'éclairage extérieur en faisant la promotion de l'approche « Eclairer Juste » auprès des communes et des acteurs privés (lotissements, habitat collectif, tertiaire...).

Une élaboration en 3 étapes :

1. Consultation des acteurs du territoire et des citoyens

Un recensement ainsi qu'une cartographie a été réalisé afin de d'identifier les acteurs institutionnels et professionnels du secteur de l'éclairage public. Un questionnaire a été envoyé aux professionnels, aux institutionnels ainsi qu'à l'ensemble des Mairies de Corses. Une enquête a eu lieu auprès d'un échantillonnage de citoyens. Une analyse de ces consultations a permis la rédaction d'une synthèse mais surtout de premières recommandations.

Quelles sont les raisons principales pour lesquelles vous rénovez ou souhaitez rénover votre parc d'éclairage ?

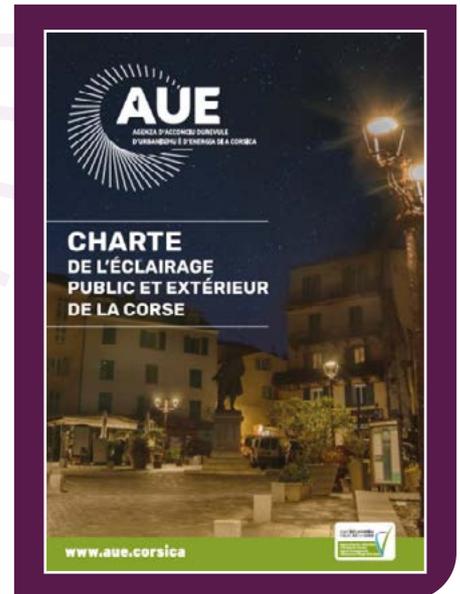


Economies budgétaires	68
Exigences réglementaires	17
Esthétique des espaces publics	28
Santé et confort des habitants	34
Sécurité	36
Limitation de l'impact sur les organismes vivants, la nature	25
Limitation de l'impact sur la visibilité du ciel nocturne, la beauté du ciel	24
Autre	6
Non concerné - Je ne souhaite pas rénover mon parc	2

ONT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA CHARTE :



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement N° 864266



2. Retour d'expérience des travaux engagés

Afin de compléter par une analyse qualitative extérieure la qualité des travaux entrepris dans le cadre de l'appel à projets éclairage public lancé par l'AUE, mais aussi de vérifier l'état du parc restant à rénover et des travaux de rénovation hors AAP, l'Agence a effectué avec son prestataire une série de visites sur le territoire. Un échantillonnage représentatif des différentes communes a été effectué et une visite du terrain a eu lieu au printemps 2022. Un rendu d'analyse et une série de recommandations sont ressortis de ce retour d'expérience en plus d'un atlas géolocalisé des prises de vue réalisées.

3. Concertation

L'ensemble des acteurs de l'éclairage en Corse mais aussi les citoyens ont été consultés pour la rédaction de cette Charte. Plusieurs groupes de travail ont été réalisés ainsi que 4 ateliers à Bastia, Corte, Sartène et Ajaccio qui ont permis d'échanger avec plus d'une centaine d'acteurs publics, privés et associatifs.

Cette Charte va permettre en particulier de mettre en avant des recommandations selon les typologies des communes et leur localisation sur le territoire pour permettre une future candidature de la Corse au label international « Réserve Ciel étoilé » ainsi qu'au label national « Villes et villages étoilés ».

La charte est mise en forme, après validation elle sera présentée au public au premier trimestre 2023, une version grand public sera élaborée en parallèle pour faciliter sa diffusion sur le territoire.

Candidature de la Corse au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE)

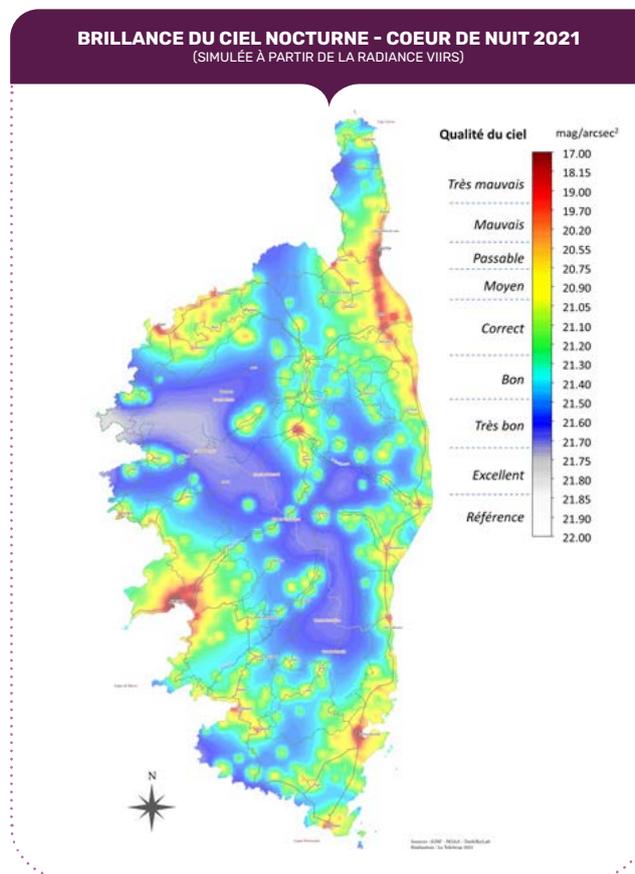
Une vingtaine de RICE existent à ce jour dans le monde, dont seulement 4 en France, or il y a urgence à promouvoir une rénovation raisonnée de l'éclairage public afin de protéger la qualité du ciel nocturne et de réaliser des économies d'énergies très significatives. Forte de résultats positifs d'ores et déjà atteinte en ce domaine, la Corse souhaite candidater au label RICE.

Pour ce faire il est nécessaire de traduire au préalable l'impact du plan de rénovation et de la mise en œuvre de la Charte régionale sur le parc d'éclairage public de la Corse.

Un travail de cartographie de la pollution lumineuse de la Corse a donc été réalisé montrant l'état initial de la pollution lumineuse en Corse.

Une série de modélisations permettant d'illustrer les effets positifs induits par les projets de rénovations sur la pollution lumineuse a été réalisée. Ces modélisations ont été faites avec deux typologies de fonctionnement de l'éclairage public, avec une extinction nocturne et avec de la variation pendant le cœur de nuit, elles prennent aussi en compte la taille des communes (+ou- 2 000 habitants).

Enfin, il s'agira de définir des zones « Cœur » et « Tampon » qui feront l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs en vue d'une proposition finale. A l'appui de ces éléments, l'AUE pourra produire le dossier de candidature de la Corse au label « RICE ».



Signature d'une convention avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse

Depuis de nombreuses années, le Parc Naturel Régional de Corse (PNRC) s'implique dans la mise en œuvre d'une politique d'innovation, de développement durable et affiche dans les chartes successives élaborées avec l'ensemble des acteurs du territoire insulaire des objectifs liés aux thématiques de l'énergie et du climat.

Ainsi les objectifs « participer à la revitalisation des territoires » et « maîtriser l'impact paysager des activités sur le territoire » intégrés dans la dernière Charte visent à l'atteinte de l'autonomie énergétique sur son périmètre à l'horizon 2050 et à la mise en place d'une politique en cohérence avec les objectifs de la PPE et du SRCAE de la collectivité de Corse, porté par l'AUE.



Dans cette perspective, le Parc s'est doté d'une Conseillère en énergie partagée, dont la mission principale est d'apporter un soutien en ingénierie aux communes et intercommunalités de son territoire.

Compte tenu du nombre de communes faisant partie de son territoire, le PNRC est un partenaire et un acteur majeur de la rénovation de l'éclairage public en Corse. A ce titre, une convention AUE-PNRC a été signée le 5 juillet 2022. Elle vise plusieurs objectifs dont la rénovation de l'éclairage public de l'ensemble des communes qui constituent le Parc Naturel, dans le respect des schémas, plans et chartes adoptés par la Collectivité de Corse.

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENEUVELABLES

Après la Maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables constitue le deuxième axe de la politique de transition énergétique de la Corse.



LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE

À ce jour cette filière a d'ores et déjà atteint et dépassé ses objectifs assignés en 2015 dans la PPE pour l'horizon 2023. De nouveaux objectifs ont donc été proposés dans le cadre de la révision de PPE sur les périodes 2019-2023 / 2024-2028.

Par ailleurs, les résultats de l'étude socio-économique de la PPE ont permis de proposer une répartition des objectifs suivant les 3 principales familles (sol, petites et grandes toitures) afin de maximiser les retombées économiques sur le territoire et de minimiser l'utilisation foncière. Il est ainsi prévu une puissance supplémentaire de +100MW au sol, de +20 à +40MW en grandes toitures et +100 à +130MW pour les autres installations en toiture par rapport à 2018.

L'AUE a entamé une série de rencontres avec les porteurs de projets afin d'identifier les freins à l'atteinte des objectifs révisés de la PPE. La principale préoccupation est l'absence de cadre législatif pour les installations en toiture de puissances comprises entre 100 et 500 kWc qui freine le développement de la filière sur ce segment. C'est pourquoi l'Agence a demandé à l'État un alignement des ZNI avec la métropole continentale qui possède un arrêté tarifaire couvrant l'ensemble des puissances de 0 à 500 kWc. Le Ministère a consulté officiellement la CdC à ce sujet en fin d'année.

En outre, l'AUE a produit un rapport en Conseil Exécutif à la suite de la sollicitation pour avis du Ministère de la Transition Ecologique sur le projet de cahier des charges des appels d'offres lancés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) à la demande de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité photovoltaïque dans les Zones Non Interconnectées.



LES OBJECTIFS DU PROJET DE PPE RÉVISÉE :

Sur la période 2019-2028, le projet PPE révisée fixe l'objectif d'une augmentation de 387 MW des EnR électriques représentant 170 % d'augmentation et de 133 GWh des EnR thermiques, par rapport à 2018, pour atteindre l'autonomie énergétique en 2050.

387 MW
des EnR électriques

133 GWh
des EnR thermiques



LA FILIÈRE PETITE HYDRAULIQUE

La filière n'a pas connu de développement significatif depuis 10 ans alors que son potentiel est loin d'être atteint. C'est pourquoi l'AUE a lancé en 2019 un appel à projets visant à financer les études de faisabilité pour la réalisation de petites centrales hydrauliques. Cet appel à projets a été un succès, puisque 19 projets ont été lauréats entre 2019 et 2022 pour un total de 11,50 MW. Il convient de citer pour exemple un projet à Campitellu de 1,4 MW, un à Quenza de 1,1MW et un à Guitera de 1 MW pour les plus puissants.

L'AUE, a entamé avec les services de l'État, une série de rencontres avec les porteurs de projets, la première a permis de réaliser un état des lieux des problèmes techniques, économiques et financiers liés au développement et à l'exploitation des petites centrales hydroélectriques en Corse.

Enfin, l'Agence a participé aux différentes réunions du Comité de bassin de Corse en tant que membre du Collège des services désignés par la Collectivité de Corse.



LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) a été finalisé et agrégé au projet de PPE révisée. Il a ainsi permis d'identifier les ressources disponibles pour l'ensemble de la filière et les projets de production d'énergie (thermique et/ou électrique) en cours de développement. Le SRB a également permis d'établir 10 fiches-actions opérationnelles à mettre en œuvre pour développer la production d'énergie à partir de biomasse.

En 2022, 2 dossiers ont été lauréats de l'appel à projets de l'AUE pour près de 300 kW et 0,26 GWh. Il s'agit des chaufferies du syndicat mixte du Giussani pour alimenter la maison Battaglini d'Olimi-Capella et de la Communauté de communes d'Ile-Rousse Balagne pour sa future résidence autonomie. C'est une augmentation de 200% par rapport à 2021 (aucun projet n'avait été accompagné).



LA FILIÈRE ÉOLIENNE

Les travaux menés en 2020 lors de la révision de la PPE ont permis d'identifier les principaux freins et leviers pour permettre le développement de la filière. De nouveaux objectifs réalistes ont été proposés. Il est ainsi envisagé une puissance supplémentaire de +50 à +75 MW en 2028 par rapport à 2018.

En 2022, l'AUE a élaboré un rapport défavorable pour le projet de parc éolien de Calinzana à destination de l'Assemblée de Corse dans le cadre de la loi du 22 janvier 2002 qui impose à tout porteur de projet à recevoir un avis de l'Assemblée de Corse s'il souhaite implanter un moyen de production énergétique utilisant les énergies renouvelables.

Un accompagnement a également été réalisé pour le projet de parc éolien de Meria dans le cadre de la négociation du contrat de gré à gré, notamment pour la rédaction du plan d'affaire demandé par la CRE.



LA FILIÈRE COGÉNÉRATION DU BOIS ÉNERGIE ET DU GAZ DE DÉCHARGES

Réalisé avec la DREAL, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, le Schéma Régional Biomasse a permis d'établir un panorama des projets en cours de développement. Pour la cogénération 4 projets sont en développement pour un total d'1 MWelec, pour la biogaz, 2 projets sont en cours pour 1 MWelec.



LA FILIÈRE SOLAIRE THERMIQUE

L'année 2022 a été dans la lignée de 2021. Pour les particuliers, ce sont plus de 100 dossiers individuels qui ont été soutenus, soit le même ordre de grandeur qu'en 2021. Le maintien de l'aide de l'État sous forme de prime (MaPrimeRenov) permet aux ménages les plus modestes d'avoir accès à moindre coût à un chauffe-eau solaire. Pour les professionnels, 20 dossiers ont été instruits soit une légère baisse de 10% par rapport à 2021. Il est à noter que le secteur hôtelier/para-hôtelier représente 19 des 20 dossiers lauréats.

Une réunion a été organisée avec les professionnels du solaire thermique en avril 2022 afin de dresser le bilan annuel de la filière et ses perspectives.



LA FILIÈRE HYDROGÈNE

Un accompagnement dans le cadre du contrat de gré à gré, notamment pour la rédaction du plan d'affaire demandé par la CRE, a été réalisé pour un projet d'alimentation des ports de Bastia et Ajaccio.

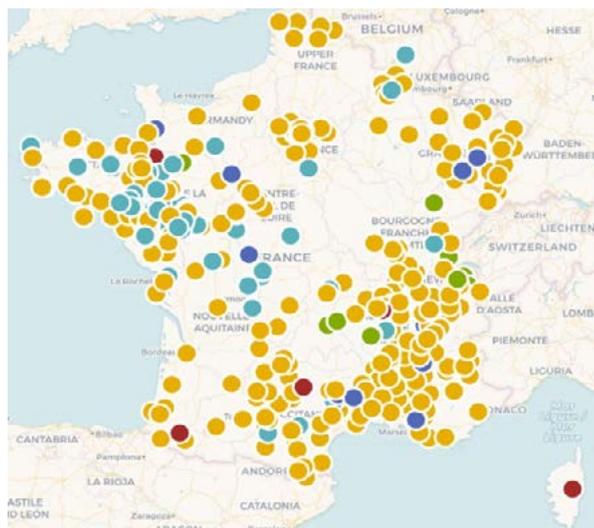
« ENERGIA NOSTRA », LE RÉSEAU CORSE DÉDIÉ AUX PROJETS D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES CITOYENS ET PARTICIPATIFS


Le développement des énergies renouvelables électriques peut prendre la forme de projets individuels (à l'échelle de particuliers), mais également d'installations de grandes puissances pour lesquels les dispositifs de soutien financier se limitent aux tarifs d'achats spécifiques.

Le **montage citoyen** pour de tels projets, soit l'ouverture de leur capital à un financement collectif et local, représente donc **une carte à jouer pour massifier les énergies renouvelables** sur le territoire.

C'est dans ce contexte que l'AUE a créé en 2021 un réseau dédié aux projets citoyens corses avec le soutien de l'ADEME « **Energia Nostra** ».

Partout en France, les initiatives collectives de production d'énergie renouvelable se multiplient, **grâce au travail collaboratif entre le réseau national Énergie Partagée (auquel l'AUE adhère) et les réseaux régionaux :**



Carte des initiatives citoyennes d'Énergie Partagée :

- Eolien
- Hydroélectricité
- Bois énergie
- Méthanisation
- Photovoltaïque



En 2022, Energia Nostra a continué de **sensibiliser et former les acteurs locaux publics/privés** sur l'énergie citoyenne :

- 15 réunions d'information individuelles/collectives auprès de nouvelles structures, de janvier à juin ;
- 2 journées de formation payantes sur le pan juridique et économique des projets citoyens, coorganisées avec EPA pour les acteurs publics et développeurs EnR, le 13 et 14 avril 2022 (15 stagiaires) ;
- 1 voyage d'études à Aix-Marseille le 06 et 07 octobre 2022 (cf. focus).

Le réseau a également participé en 2022 à des manifestations locales et nationales :

- Colloque « Énergie et Insularité » organisé par la Chaire Mutations et innovations territoriales de l'Université de Corse, à Corti, le 10 novembre ;
- Séminaire des animateurs régionaux et rencontres avec l'ADEME nationale, organisé par Énergie Partagée Association, à Paris, du 16 au 18 novembre.

« Energia Nostra » accompagne également, sur demande, les acteurs publics et privés, à transformer leur projet d'énergies renouvelables en mode citoyen voire à en obtenir le label national. Comme c'est le cas de Vaccaghja Energia, 1^{er} projet EnR corse labellisé en avril 2022.



FOCUS

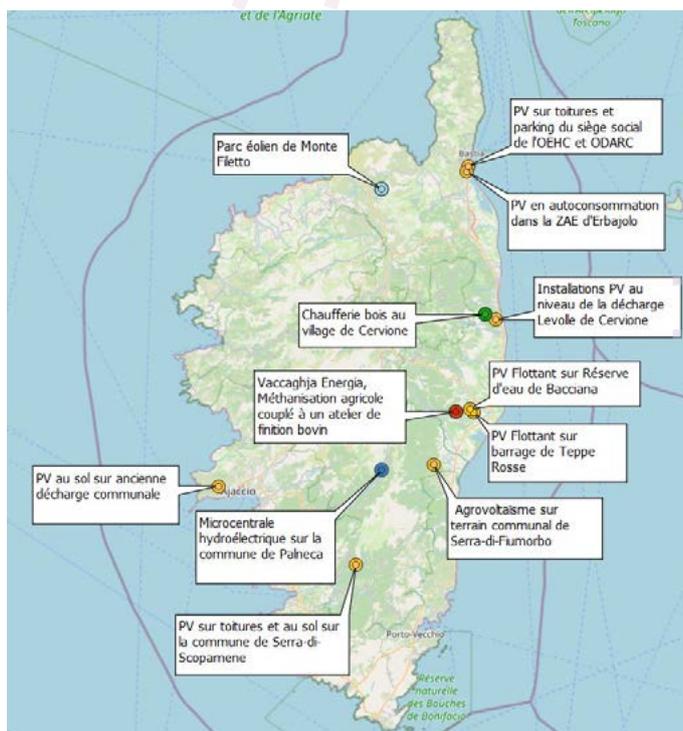
■ Voyage d'études inter-réseaux sur les projets citoyens, une première nationale

Coorganisé par « Energia Nostra » et le réseau Énergie Partagée PACA, ce déplacement professionnel a réuni sur deux jours (06 et 07 octobre 2022) 26 participants dont :

- 3 membres de l'AUE y compris le directeur ;
- 3 développeurs EnR privés ;
- 8 élus ;
- 12 chargés techniques publics.

La plupart étaient déjà formés au modèle citoyen via les événements passés du réseau ou à travers un accompagnement plus spécifique sur leur projet EnR ... tandis que d'autres le découvraient pour la première fois (ex : Enerlis).

De Malmort à Cabriès-Calas, en passant par Velaux, Venelles et Ventabren, les acteurs ont enchaîné 6 visites de centrales de production (dont 5 photovoltaïques et 1 hydroélectrique) et échangé avec des porteurs passionnés (avec une majorité d'élus et habitants), et ce de manière gratuite (contrairement aux formations d'avril qui étaient payantes).



Carte régionale des projets EnR accompagnés par Energia Nostra, en vue d'un financement citoyen et/ou participatif

- Eolien
- Hydroélectricité
- Bois énergie
- Méthanisation
- Photovoltaïque (toiture au sol ou flottant)



Energia Nostra rencontre Solaris Civis à Ventabren avec EP PACA
(Champ PV de 5 Mwc sur une ancienne friche)



LES OBJECTIFS DU PROJET DE LA PPE RÉVISÉE

- **Développer les documents de planification locale de la mobilité** : Accompagner 9 EPCI (50%) à horizon 2023 et 14 à horizon 2028 (78%).
- **Élaborer des plans de mobilité employeurs** : Atteindre 100 plans de mobilité à horizon 2023 et 200 à horizon 2028.
- **Sensibiliser dès le plus jeune âge** : Plans de mobilité scolaire, développé dans les programmes scolaires l'utilisation d'un vélo, l'usage des transports en commun et du covoiturage
- **Favoriser le télétravail** : Créer respectivement 30 et 63 tiers-lieux d'ici 2023 et 2028.
- **Report modal** : Objectif 2023 : 3% de part modale vélo et 30% de part modale marche. Objectif 2028 : 5% de part modale vélo et 33% de part modale marche.
- **Développer les transports en commun** : Objectif 2023 : 4% de part modale transport en commun Objectif 2028 : 5% de part modale transport en commun
- **Développer le covoiturage** : Aménager respectivement 20 et 50 aires de covoiturage d'ici 2023 et 2028 tout en sensibilisant le grand public au travers de campagnes de communication spécifiques et adaptées.
- **Encourager l'éco-conduite** : Former 250 professionnels de la route d'ici 2023 et le même nombre pour 2028 tout en sensibilisant le grand public à travers des campagnes de communication spécifiques et adaptées.
- **Mobilité électrique** : Atteindre un objectif de 41 870 véhicules électriques et hybrides rechargeables d'ici 2028 pour tendre vers un objectif de 20% du parc en 2030. Mettre en œuvre 34 269 points de recharge dont près de 4500 points de recharge accessible au public.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le secteur des transports représente le principal poste de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de dépendance aux énergies fossiles. En effet, il représente 52 % de la consommation globale. Pour atteindre l'autonomie énergétique, il est donc essentiel de réaliser des actions de maîtrise de l'énergie et de sobriété énergétique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PPE, l'AUE s'est ainsi positionnée en appui et en centre de ressources au service des directions de la CdC en charge des infrastructures et de l'organisation des transports, ainsi que des agences et offices intéressées. Cette mission se décline au travers de 5 actions structurantes inspirées de la stratégie nationale bas carbone pour les transports :

1 MAÎTRISER LA MOBILITÉ DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES

- **PLANIFICATION** : accompagner techniquement et financièrement les territoires dans l'organisation des déplacements via l'élaboration de Plans de Déplacements Urbains ou de mobilité rurale des intercommunalités et du Schéma Territorial de l'Intermodalité de la Corse.
- **AMÉNAGEMENT** : accompagner techniquement les projets d'aménagement et la volonté d'intégration de critères de mobilité durable dans les financements d'investissements d'infrastructures de transport via le PEI et le CPER.
- **PLANS DE MOBILITÉ** : animer et financer un réseau de chargés de mission pour assurer un soutien « clé en main » des entreprises, administrations et établissements scolaires volontaires et/ou obligés.
- **MAISON DE SERVICES ET TÉLÉCENTRES DE TRAVAIL** : aide à la définition d'une stratégie.
- **ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET FILIÈRE COURTE** : aide à la définition d'une stratégie.

2 DÉVELOPPER LE REPORT MODAL VERS LES MODES ALTERNATIFS À LA VOITURE

- **MODES ACTIFS** : développer une politique en faveur de la marche et du vélo :
 - promouvoir et mettre en œuvre l'aide à l'achat de Vélo à Assistance Électrique ;
 - soutenir techniquement et financièrement les schémas des liaisons douces ;
 - accompagner techniquement la mise en œuvre d'itinéraires et services cyclables (location, vélo-école, stationnement, etc.).
- **TRANSPORT EN COMMUN** : contribuer à l'émergence d'une offre de transport public corse :
 - animer le Comité des transports intérieurs de la Corse ;
 - soutenir techniquement et financièrement la création de services de transport public ;
 - mettre en œuvre du Système d'Information Multimodale corse.

3 AMÉLIORER L'UTILISATION DES VÉHICULES ET RÉSEAUX EXISTANTS

- **AUTOPARTAGE** : observer les pratiques
- **GESTION DU TRAFIC** : suivre les projets des territoires
- **BAISSE DES VITESSES** : promouvoir l'apaisement des centres villes
- **COVOITURAGE** : mettre en place des aires de covoiturage labellisées
- **TRANSPORT DE MARCHANDISES** : participer à la charte CO2 en encourageant les entreprises à y adhérer.

Le programme « Objectif CO2 » comprend depuis janvier 2016 une démarche d'engagement volontaire visant à atteindre des objectifs de réduction des consommations et donc de GES à travers une charte et une démarche de performance par labellisation. À cet effet, ce programme fournit aux entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs des outils permettant d'améliorer leur performance environnementale. À ce jour, six entreprises de transport de marchandises et une de voyageurs se sont déjà engagées avec des objectifs de 5 et 10% de réduction des émissions de CO2.

4 RENFORCER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES VÉHICULES

- **BAISSE DES CONSOMMATIONS UNITAIRES** : suivre et élaborer des réflexions sur la fiscalité
- **ÉCO-CONDUITE** : animer et sensibiliser

5 RÉDUIRE L'INTENSITÉ CARBONE DES CARBURANTS

- **MOBILITÉ ÉLECTRIQUE** : définir une stratégie et soutenir l'investissement d'infrastructures de recharge pilotées
- **BIOCARBURANTS** : élaborer des réflexions
- **GAZ** : élaborer des réflexions

DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT DE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE
« DE NOMBREUX CORSES SONT PASSÉS AU VAE, POURQUOI PAS VOUS ? »

Mis en place par l'AUE en 2016, le dispositif d'aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) vise à encourager les changements de comportements en faveur d'une mobilité durable et active plus respectueuse de l'environnement et qui doit permettre de réduire la consommation d'énergie fossile.

Il s'adresse aux particuliers, entreprises et collectivités en leur attribuant une aide pouvant aller jusqu'à 500 euros par vélo directement déductible à l'achat. Un réseau vélocistes partenaires a été créé à cet effet.

En 2022, l'Aide à l'achat des VAE poursuit sa forte attractivité sur le territoire avec près de 900 particuliers aidés pour un montant total de 401 957 € d'aides.

De plus, depuis 2016 un dispositif similaire permet aux collectivités et entreprises de bénéficier d'une aide pour favoriser la pratique du vélo auprès de leurs salariés. Cette aide peut aller jusqu'à 60% de l'investissement pour une collectivité et 25% plafonnée à 500€ ou 1000€ pour une entreprise.

Au total depuis le début du dispositif, ce sont 343 VAE financés pour un montant total de plus de 435 000€ de subventions versées.

En 2022 l'AUE a continué à étoffé son réseau de partenaires en intégrant, en plus des 30 magasins que composent désormais la charte des vélocistes, le réseau Mob'In Corsica dans le but de permettre le développement de la mobilité inclusive sur le territoire.

AUE
AGENZIA D'ACCUNGU DURABILE
D'URBANISMU È D'ENERGIA D'IA CORSICA

MUVEMUCCI ALTRIMENTI

Près de 4000 corses sont passés au VAE depuis 6 ans ! Pourquoi pas vous ?

* Bénéficiez, d'une prime allant jusqu'à 500 € pour acheter un Vélo à Assistance Électrique

Informazioni nant' u situ
www.aue.corsica

CLUSTER D'IMPRESA COSEVICI LE COSEVICI
Coopérative de Commerce
Associative d'Énergie & Services

AUE
AGENZIA D'ACCUNGU DURABILE
D'URBANISMU È D'ENERGIA D'IA CORSICA

MUVEMUCCI ALTRIMENTI
Achat de Vélo à Assistance Électrique

L'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse est chargée de la mise en œuvre de la politique énergétique régionale. À ce titre, elle anime une politique de promotion des modes de déplacements alternatifs à la voiture et plus particulièrement les modes actifs, comme le vélo. Le dispositif d'aide à l'achat de Vélos à Assistance Électrique, mis en place par l'AUE, est effectif depuis septembre 2016. Il constitue une action forte et concrète de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie visant à développer le vélo sur l'ensemble du territoire, en milieu urbain comme en milieu rural.

Entre 2016 et 2021 l'AUE a accompagné près de **110 projets** portés par des entreprises, associations ou collectivités.

SAS BONA STRADA

Pourquoi agir ?
La société Bona Strada, créée récemment et située à Ajaccio, propose deux services : un service de réparation de vélos à domicile et un service de location pour les commerçants, les collectivités et les entreprises. Pour réaliser les trajets professionnels et promouvoir l'utilisation du vélo comme nouveau mode de locomotion écologique, elle a souhaité faire l'achat de deux vélos cargos à assistance électrique. L'entreprise envisage de former d'autres « cyclo entrepreneurs » via l'association « Les boîtes à vélos » et la formation « ma cyclo entreprise ».
Les distances parcourues sont estimées à 2 000 km par an.

Coût admissible de l'opération
2 VAE à 3 468 € = 6 936 €

Financement :
AUE : 1 734 €, soit 25%

Bilan en chiffres

- Énergie primaire économisée : 135 litres de carburant par an (soit 300 €)
- Émission CO₂ : 650 kilos équivalent CO₂ évités/an

« La particularité de mon entreprise c'est que tous les services sont assurés avec un vélo à Assistance Électrique. L'idée de Bona Strada c'est d'essayer de proposer à toute petite échelle une alternative aux déplacements urbains et de donner un monde un peu plus vivable à nos enfants pour demain. »

La société Bona Strada a été lauréate du concours Trophée Énergie 2022. Découvrez le témoignage vidéo en scannant le QRcode.

SAS A BANDIOLA - PIETROSO

Pourquoi agir ?
La société A Bandiola exploite deux gîtes de charme dans le village de Pietrosu. Pour développer l'éco-tourisme la société a acheté deux vélos à assistance électrique mis à disposition de leurs clients. Les quelques circuits de balades cyclistes à proximité permettent une utilisation plus aisée des VAE.
Les distances parcourues sont estimées à 1 000 km par an.

Coût admissible de l'opération
2 VAE à 2 249 € = 4 498 €

Financement :
AUE : 1 124 €, soit 25%

Bilan en chiffres

- Énergie primaire économisée : 90 litres de carburant par an (soit plus de 150 €)
- Émission CO₂ : 320 kilos équivalent CO₂ évités/an

ASSOCIATION NANUSTRALE

Pourquoi agir ?
L'association NANUSTRALE située à Ajaccio en périphérie urbaine d'Ajaccio évolue dans le secteur d'activité de soutien au spectacle vivant.
Pour permettre aux artistes et à ses membres de se déplacer plus facilement sur Ajaccio vers des lieux de réunions, d'expositions, et des spectacles, l'association a fait l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.
Les distances parcourues sont estimées à 1 000 km par an.

Coût admissible de l'opération
1 VAE à 3 529 €

Financement :
AUE : 882 €, soit 25%

Pour en savoir plus : WWW.AUE.CORSICA CONTACT : 04.95.10.98.84 ■ laurent.nivaggio@isula.corsica

Mise à disposition de Vélos à Assistance Électrique (VAE) par la commune



La commune d'Urtaca, située en Balagne et qui recense 230 habitants a initié une démarche en faveur de la mobilité. Son maire, M. Paul-Vincent Ferrandi, a ainsi sollicité le soutien de l'AUE pour proposer la mise à disposition de ses administrés de 20 Vélos à Assistance Électrique (VAE). L'Agence a pris en charge le financement de 15 d'entre eux, à hauteur de 60%. Les 5 vélos restants ont quant à eux été financés via un dispositif de l'État, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Les vélos sont stockés dans un local à l'entrée du village et les personnes souhaitant les utiliser doivent simplement remplir un document de mise à disposition. Cela permet à la commune de gérer au mieux sa flotte et d'assurer un roulement pour le prêt du matériel.

La mise à disposition de ces équipements a suscité un véritable engouement auprès des habitants, ravis de pouvoir utiliser les VAE pour leurs déplacements quotidiens au sein du village, comme a pu le constater le Président de l'AUE, M. Julien Paolini, lors de sa visite du mois d'août 2022.

Candidature au Programme « Territoire Inclusion Mobilité et Sobriété » (TIMS) Réponse positive

En décembre 2021, l'AUE a candidaté au Programme « TIMS » financé par les Certificat d'Économies d'Énergie et porté par la Région Auvergne Rhône Alpes destiné à promouvoir la mobilité inclusive dans les territoires. Cette candidature est réalisée en partenariat avec plus de 10 partenaires au niveau national et le réseau Mob'In Corsica au niveau insulaire. Ce dernier réunit 12 acteurs locaux employant plus de 80 salariés dont une vingtaine dans des services de mobilité. Si la candidature est retenue, pour la Corse il s'agira de mettre en œuvre des plans de mobilité, des opérations de transport

à la demande sur les territoires, des ateliers de remise en selle et de réparation de vélos, de développer le covoiturage et l'autopartage.

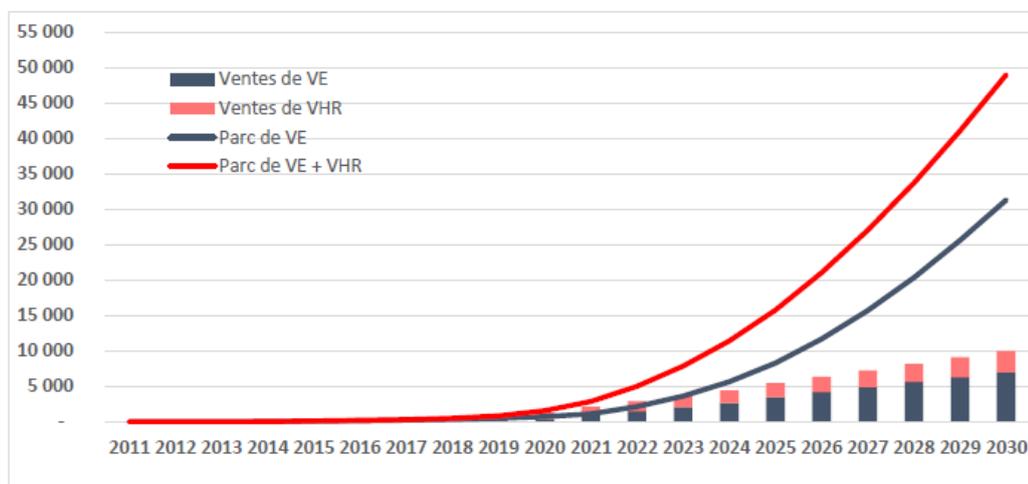
Un premier retour positif a été transmis en fin d'année 2022 annonçant une enveloppe nationale de 35 M€ pour une période de 4 ans (2023-2026). Cela permettra un déploiement de 90 actions locales sélectionnées dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt qui sera diffusé prochainement pour un démarrage prévu en fin d'année 2023.

FOCUS

■ Rapport d'information sur la mobilité électrique et de la modification du guide des aides pour l'intégration de fiches de soutien financier aux infrastructures de recharge des véhicules électriques.

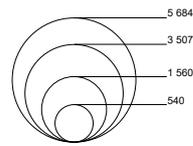
Lors de la session extraordinaire des 28 et 29 juillet 2022, l'AUE a présenté d'une part, un rapport d'information sur la mobilité électrique en Corse, et d'autre part, un second rapport relatif à l'actualisation des mesures d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

Le premier visait à rappeler les objectifs fixés dans le projet de PPE révisé, et présenter un état des lieux de la filière et des enjeux associés. Les perspectives d'évolutions du volet mobilité électrique ont été abordées, avec des projections de ventes de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire ainsi que les besoins en points de charge à horizon 2028.



Scénario 20% - évolution des ventes et du parc de véhicules électriques et hybrides rechargeables en Corse à horizon 2030

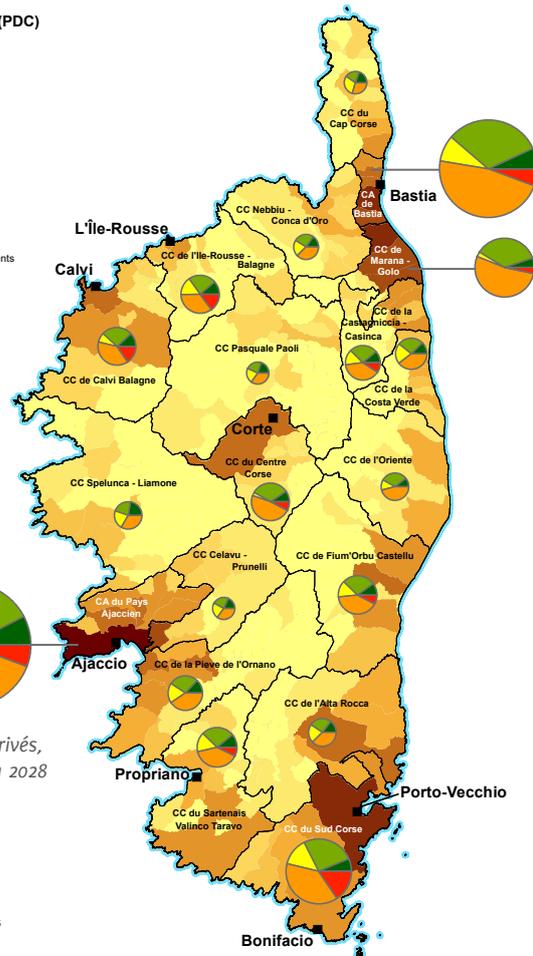
Le second rapport adopté par l'Assemblée de Corse a permis de compléter le guide des aides de l'AUE afin d'accompagner le déploiement d'infrastructures de recharge sur l'ensemble du territoire auprès des différents secteurs. A cet effet, un appel à projets dédié sera lancé en 2023 afin d'atteindre les objectifs de déploiement prévus dans le projet de PPE à horizon 2028.

Nombre de Point De Charge (PDC) public et partagé


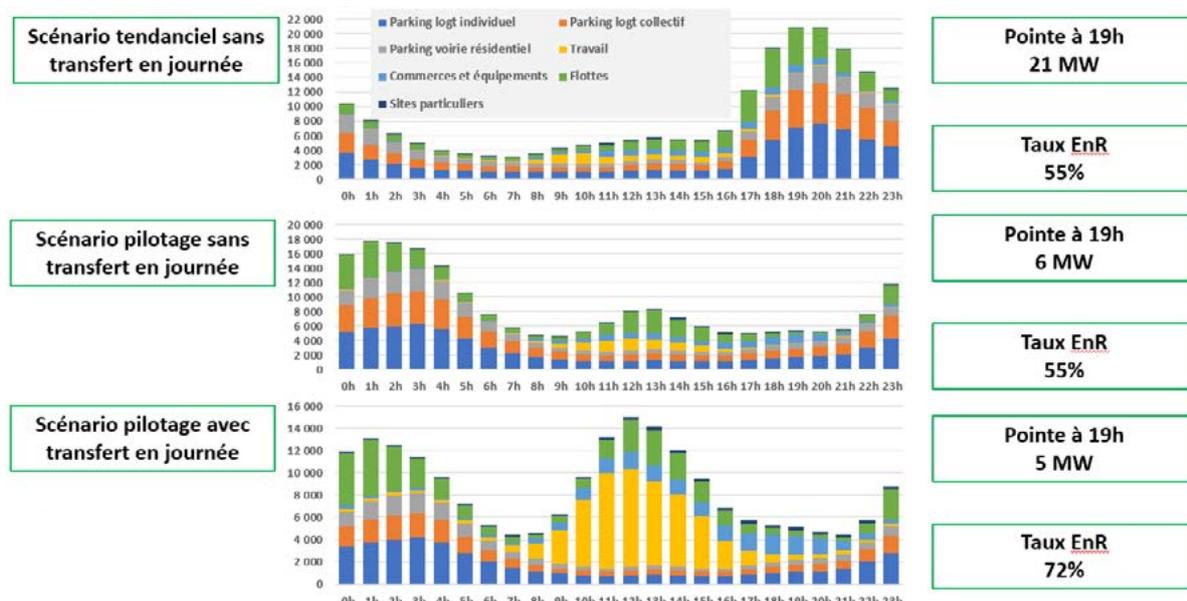
- PDC Parking voirie résidentiel
- PDC Parking travail
- PDC Parking commerces et équipements
- PDC Parking flottes
- PDC Parking sites particuliers

PDC privés (Logements individuels et collectifs)

- 0 - 7
- 7 - 19
- 19 - 38
- 38 - 73
- 73 - 118
- 118 - 195
- 195 - 309
- 309 - 556
- 556 - 1060
- 1060 - 1687

Répartition des PDC privés, publics et partagés en 2028


En décembre 2022 lors d'un séminaire organisé par Capenergies, l'AUE a présenté les enjeux de la mobilité électrique en Corse. Cela a permis d'échanger avec une cinquantaine de participants sur la nécessité de mettre en œuvre un pilotage ainsi que des actions visant à transférer en journée de la recharge comme illustré dans le graphique suivant. Les deux actions démontrent l'importance du pilotage et du transfert en journée pour limiter l'impact sur la pointe et accroître la part d'ENR.


Extrait présentation séminaire Capenergies (décembre 2022)

La thématique de la qualité de l'air, qui revêtait d'ores et déjà un caractère de première importance en santé publique, est à présent dans tous les esprits, à la suite de l'épidémie de COVID 19.

L'AUE sensibilise les EPCI et la population à la nécessité d'intégrer cette réalité dans les choix quotidiens, et ainsi atteindre les objectifs du SRCAE, des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Bastia et d'Ajaccio et du PRSE ; et par là même préserver la santé de tous.

Conformément aux missions qui lui sont confiées, l'AUE a en charge la mise en place d'une politique Air pour le compte de la Collectivité de Corse. Celle-ci comporte deux volets distincts et complémentaires :

■ LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR :

Selon des études récentes, le nombre de décès prématurés est estimé à 48 000 par Santé Publique France. 307 000 décès prématurés imputables à l'exposition à la pollution aux particules fines ont été recensés dans l'Union européenne selon les dernières estimations de l'Agence Européenne pour l'Environnement. Au moins 58 %, soit 178 000, de ces décès auraient pu être évités si tous les États membres de l'UE avaient atteint le niveau préconisé dans la nouvelle ligne directrice relative à la qualité de l'air de l'OMS, à savoir $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

■ LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR :

Nous passons 80% de notre temps dans des espaces clos (bureau, logement). Il est donc important de s'assurer de la bonne qualité de l'air que l'on y respire.

Selon les conclusions récentes de l'ANSES et du CSTB, le coût estimé des décès, des pertes de bien-être, de production (arrêt maladie etc...) et de l'impact sur les dépenses publiques associées à six polluants intérieurs (le benzène, le trichloréthylène, le monoxyde de carbone (CO), le radon, les particules et la fumée de tabac) est estimé à 19 milliards € par an en France.

Il s'agit donc d'un sujet majeur pour la santé publique et l'environnement. A cela s'ajoute les préoccupations liées à l'épidémie de COVID 19.

SUIVI DE L'ASSOCIATION AGRÉE DE QUALITÉ DE L'AIR, QUALITAIR CORSE

En 2022, l'AUE a participé aux 3 Conseils d'Administration de l'association et contribué au choix des actions à mener, ainsi qu'aux groupes de travail réalisés au cours de l'année. Le Bureau et le Conseil d'Administration de l'association ont été renouvelés à la suite de l'Assemblée générale du 1^{er} juillet dernier. M. Julien Paolini, Président de l'Agence, siège au sein du Conseil d'Administration.

FOCUS

■ Programme régional Santé Environnement (PRSE) : Air intérieur



La campagne « Casa ariosa, Casa Sana », réalisée dans le cadre des travaux relatifs au Plan Régional Santé Environnement (PRSE) afin de sensibiliser sur l'importance de la qualité de l'air intérieur, a été renouvelée dans le contexte sanitaire lié à la pandémie, via des spots TV sur France 3 Corse Via Stella au mois d'avril et via les réseaux sociaux. Celle-ci vise à sensibiliser le grand public à la nécessité d'une bonne aération du logement et à la réduction des émissions de polluants à la source afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur. Cette démarche constitue une des priorités du PRSE.

Découvrez le spot
en scannant le QRCode !



Projet AER NOSTRUM

Le projet d'envergure européenne de caractérisation de la pollution dans les ports « AER NOSTRUM », d'un montant de 2 M€, est porté dans le cadre du programme Marittimo, par un consortium franco-italien, composé de Qualitair Corse, Atmosud, université de Toulon, ARPA ligurie, ARPA Toscane, ARPA Sardaigne et université de Cagliari. Il vise à évaluer l'efficacité de solutions techniques pour réduire les émissions des navires dans les ports. Pour ceux de Bastia et d'Ajaccio, le budget pour Qualitair Corse est de 350 000 € sur 3 ans financés à 85%.

Pour la Corse, l'objectif est d'évaluer l'efficacité de solutions techniques visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques des navires dans les ports de Bastia et d'Ajaccio. Il s'agit de créer un modèle informatique dans lequel seront intégrés un mix de solutions, en s'appuyant sur des données topographiques et météorologiques à fine échelle.

Qualitair Corse a réalisé des campagnes de mesures à l'été 2021 et achevées à la fin de l'été 2022. Des sites seront instrumentés afin d'évaluer en particulier les concentrations en particules fines dans les enceintes portuaires, ainsi que dans les immeubles situés à proximité afin de réaliser des modélisations 3D des panaches des navires. Des réunions de travail et des COPIL ont permis de définir les hypothèses de scénarisation. Ceux-ci seront présentés en 2023 et devront servir aux gestionnaires de port afin de définir une stratégie locale de réduction de l'impact portuaire. Des groupes de travail ont été réunis afin d'intégrer les données de modélisation et les choix de scénarisation.

Découvrez le site web du projet
en scannant le QRCode !



Projet QSE

L'AUE pilote une action de mise en place d'un programme de mesure de la qualité de l'air intérieur avant et après rénovation dans le cadre du PRSE.

À ce titre, elle a participé au projet « Qualité Sanitaire et énergétique des rénovations » (QSE), porté par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) du CSTB, lauréat d'un Appel à projets national du PROFEEL.

Ce projet vise à tester et démocratiser des méthodes de mesure de la performance globale : qualité d'air intérieur, confort d'usage, consommation d'énergie, dans le contexte de la rénovation.

En 2020 et 2021, l'AUE a ainsi sélectionné 5 maisons individuelles ayant bénéficié du dispositif de rénovation énergétique ORELI et 10 logements collectifs, pour lesquels une première série de mesures avant travaux ont été réalisées sur 2020. Les mesures après rénovation ont été réalisées en 2021.

Les résultats ont été livrés fin 2022 :

- La méthode QSE (méthode simplifiée) : le guide et ses annexes ;
- Les rapports :
 - Sur l'impact des travaux de rénovation sur la performance globale des bâtiments (Panel 1 - logements),
 - Sur la performance globale post-rénovation des bâtiments (panel 2 - logements, écoles et bureaux) ;
- Le jeu de données (Panel 1 et 2) ;
- Le rapport « Méthode pour évaluer et qualifier le confort thermique dans les bâtiments à usage d'habitation » ;
- Le rapport bibliographique et méthode de prédiction du risque de développement fongique dans les parois des bâtiments.

FOCUS

L'intégralité des données des bâtiments à usage d'habitation sera exploitée d'ici la fin d'année 2023 et celles des données des bâtiments à usage d'école et de bureau le seront en fin d'année 2024.

L'exploitation des données du Panel 1 (logements, écoles ou bureaux suivis avant et après travaux de rénovation) est actuellement partielle. Pour la Corse, 4 maisons individuelles et 3 logements collectifs ont fait l'objet de mesure avant et après travaux de rénovation.

A partir des données exploitées, l'impact de travaux de rénovation sur la performance globale des bâtiments à usage d'habitation a pu être étudié.

Concernant la qualité de l'environnement intérieur, il apparaît qu'il n'y a pas d'impact sur les niveaux de concentrations des trois aldéhydes et des PM_{2.5} ainsi que sur la proportion de logement présentant une contamination fongique active. Il semble que les problèmes d'humidité (présence de traces de surface, dégâts des eaux) ont diminué à la suite des travaux à des proportions très variables : de moitié pour les traces de surface et totalement pour les dégâts des eaux. En revanche, les concentrations en radon semblent avoir augmenté à la suite des travaux mais il faut relativiser ce résultat obtenu pour un très faible nombre de logements (5) et sur des niveaux de concentrations inférieures au seuil réglementaire de 300 Bq/m³. Comparativement aux valeurs de référence de qualité d'air intérieur, il apparaît que les dépassements sont en général moins nombreux après travaux qu'avant les travaux. Concernant l'évaluation des consommations d'énergie et selon les résultats obtenus sur 5 logements, les travaux de rénovations énergétiques ont permis de réduire entre 32% et 60% les consommations d'énergie selon les logements.

L'exploitation des données du Panel 2 (logements, écoles ou bureaux suivis après rénovation réalisée depuis 1 à 3 ans), cela se base sur l'étude 18 bâtiments répartis sur toute la France, dont 2 en Corse (1 maison individuelle et 1 logement collectif). Au niveau du confinement de l'air, il apparaît que 90% des bâtiments enquêtés et quelle que soit leur typologie présente un confinement nul à moyen. En ce qui concerne les indicateurs de pollution chimique, les composés



Portant outils de mesure de la QAI – Projet QSE ©Qualitair

présentant des concentrations moyennes les plus fortes pour les trois typologies de bâtiment (logements, écoles et bureaux) sont les 3 aldéhydes (formaldéhyde, hexaldéhyde, acétaldéhyde) et l'alpha-pinène. A noter que pour les logements et les bâtiments à usage de bureau figure également le limonène.

Pour le NO₂, les concentrations moyennes sont plus élevées dans les logements et les écoles que les bureaux (respectivement 12,7, 8,1 et 2,4 µg/m³).

Pour les PM_{2.5}, les concentrations moyennes sont plus élevées dans les logements que les écoles et les bureaux (respectivement 18,6, 11,8 et 10 µg/m³).

Enfin le développement fongique est observé, à l'échelle du bâtiment, dans 3 logements sur les 9 enquêtés (33%), 1 bâtiment à usage d'école sur les 6 enquêtés (16%) et 1 bâtiment à usage de bureau sur les 4 enquêtés (25%). La mise en perspective des résultats a été réalisée avec les valeurs de référence de qualité d'air intérieur disponibles à ce jour pour le benzène, le formaldéhyde, les PM_{2.5} et le radon. Au niveau des valeurs réglementaires, aucun dépassement n'est observé pour le radon (300 Bq/m³) et la quasi-totalité des mesures de benzène et de formaldéhyde sont en dessous des seuils (respectivement 2 µg/m³ et 30 µg/m³). Au niveau des PM_{2.5}, la valeur de gestion rapide (50 µg/m³) n'est jamais dépassée alors que la valeur repère (14 µg/m³) l'est pour moins d'un tiers des mesures.

ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE



LES OBJECTIFS

Conformément aux orientations du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), et du projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) révisée, la trajectoire choisie par la Collectivité de Corse, est l'atteinte de l'autonomie énergétique à 2050. Dans cette perspective, l'AUE s'engage pour accompagner les territoires dans la concrétisation de la transition énergétique et la résilience du territoire Corse.

- **Inscrire** les territoires dans la dynamique régionale du SRCAE et de la PPE ;
- **Établir** un réseau d'acteurs efficace à l'échelle des territoires ;
- **Identifier** et faire remonter des projets afin de répondre aux objectifs de la PPE ;
- **Répondre** au besoin d'une gouvernance Énergie-Air-Climat territoriale ;
- **Renforcer** la représentativité de l'Agence auprès des territoires ;
- **Mettre en avant** les outils de l'Agence.

Il s'agit d'accompagner les collectivités et les parties prenantes à la structuration d'une gouvernance Énergie, Air Climat à l'échelle infra-territoriale, avec une animation des territoires en vue de l'élaboration de feuilles de route opérationnelles, au travers des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET). Cette animation s'appuie notamment le Réseau d'acteurs « Club climat ». Les PCAET définissent des actions d'atténuation et d'adaptation à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI. 4 territoires sont dits « territoires obligés ». Il s'agit des deux communautés d'Agglomération CAPA et CAB, ainsi que des communautés de communes Marana Golo et Sud Corse.

L'AUE a participé, durant l'année 2022 à l'accompagnement :

- de la CAPA, pour ce qui concerne la réalisation d'une étude programmatique pour le développement des énergies renouvelables, participant à la révision de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
- de la CAB, qui a officiellement lancé la réalisation de son PCAET,
- de la Communauté de Communes Marana Golo, engagé dans la réalisation d'études préparatoires à la réalisation d'un PCAET,
- de la Communauté de communes Sud-Corse, qui travaille également sur une étude programmatique pour le développement des énergies renouvelables,
- du PETR Ornano Sartenais Valincu Taravu, engagé dans l'élaboration de son PCAET volontaire.

FOCUS

■ Le « Club Climat »

L'AUE a souhaité créer les conditions d'échanges réguliers sur les thématiques Énergie-Air-Climat avec les différentes collectivités de l'île.

Créé sous l'égide de la CdC/AUE, la DREAL et l'ADEME, le « Club climat » fédère ainsi l'ensemble des « relais » locaux afin d'optimiser les interventions de l'AUE et celles des territoires. Les 19 EPCL de Corse sont représentés et participent au Club Climat.

L'objectif premier est de permettre la massification et l'efficacité des opérations d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il vise à partager les retours d'expériences, faire converger les projets ainsi que nos attentes respectives.

Ce réseau a vocation à bâtir des outils techniques cadrant avec les contraintes et potentialités des territoires, en lien avec les objectifs fixés par le SRCAE et la PPE, avec notamment des montages « clé en main » précisant les caractéristiques techniques attendues et permettant de maximiser les retombées financières pour les territoires.



Courroie de transmission entre des réseaux européens, nationaux et des réseaux mono-thématiques locaux, il permet d'articuler les politiques énergie-air-climat-mobilités des territoires et d'alimenter les PCAET, véritables feuilles de route opérationnelles infra-territoriales.

Ce réseau permet une meilleure diffusion de l'information en direction des territoires, et une remontée accrue d'informations de ces derniers, notamment en ce qui concerne des opérations en cours ou à venir. Le réseau doit en particulier permettre le partage d'expériences entre les relais techniques eux-mêmes.

En 2022, des échanges en bilatéral sur l'avancement des dossiers des EPCL et des webinaires ont principalement été organisés.

■ L'Adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique est un sujet transversal qui englobe toutes les politiques publiques. Elle vise à préparer l'ensemble des acteurs de nos territoires à faire face aux impacts inévitables du changement climatique en limitant notamment la vulnérabilité de nos territoires. L'adaptation consiste à anticiper, réagir et faire face aux conséquences, mais également profiter des opportunités potentielles, pour innover dans nos modes de production, de consommation, nos infrastructures de transport, afin de maintenir notre niveau de vie en limitant nos impacts sur notre environnement. Il s'agit donc de changer de paradigme.

Créer des outils d'aide à la décision en termes de résilience face aux changements climatiques est un processus complexe, qui demande méthode, mise en commun des savoirs, des recherches, des initiatives. La première étape consiste donc à créer les conditions d'un dialogue interdisciplinaire pérenne dans le temps. Pour cela différentes initiatives sont en cours.

■ PARTICIPATION AU GROUPE DE TRAVAIL « ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE » DU RARE

Ce groupe dédié à l'accompagnement des territoires face aux évolutions du changement climatique, a permis de réaliser un travail préparatoire sur les indicateurs climatiques pertinents à étudier et a de suivre une formation sur climaSTORY, un outil de travail collaboratif

ludique pour la mise en place de démarche d'adaptation au changement climatique, lors d'une session organisée spécialement pour les agences du réseau RARE, à Paris, en novembre dernier.

■ PARTICIPATION AU RÉSEAU NATIONAL DES GREC – GROUPEMENT RÉGIONAUX D'EXPERTS SUR LE CLIMAT

Dans la ligne des orientations pour l'adaptation au changement climatique inscrite au SRCAE, des délibérations prises, en ce sens, à l'unanimité, lors de sessions de l'Assemblée de Corse, dès décembre 2016, et de la déclaration d'urgence climatique et écologique de l'Assemblée de Corse en décembre 2020, des échanges ont été menés avec les groupes régionaux d'experts en cours de création dans différentes régions et territoires d'outre-mer :

- AcclimaTerra en Nouvelle-Aquitaine ;
- GREC-SUD en région Sud ;
- Ouranos AuRA en Région Auvergne –Rhône-Alpes ;
- RECO en Occitanie ;
- GREC Guadeloupe en région Guadeloupe – (OREC – Synergile).

D'autres groupes sont en réflexion en Bretagne, Paris ; pour la Normandie, un GIEC Pays de la Loire se formalise et un CERCLE/Climbio/cerdd en région Hauts de France.

D'autres groupes sont en réflexion en Bretagne, Paris ; pour la Normandie, un GIEC Pays de la Loire se formalise et un CERCLE/Climbio/cerdd en région Hauts de France.

Il s'agit d'un travail préparatoire à la mise en place d'un Groupe d'Expert Climat en Corse, par analogie aux GREC, qui jouera un rôle de prospective sur l'adaptation au changement climatique, afin de définir une méthodologie de travail interdisciplinaire et d'accueillir des personnes ressources inter-secteurs (chercheurs, institutions, collectivités, associations, entreprises etc...).

Cela s'inscrit dans le double objectif de remonter des données au niveau national, comme préconisé par l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC), et d'autre part, de construire des outils de descente d'échelle infra - territoriaux et ainsi permettre l'accompagnement des territoires de projet dans le cadre des PCAET notamment.

Dans cette optique, l'AUE va lancé en 2023 une étude de cadrage sur les indicateurs climatiques et la définition de profils climatiques infra - territoriaux en Corse, dont l'objectif principal est de fournir une première vision d'ensemble des impacts, des vulnérabilités en fonction des menaces et des opportunités liées au changement climatique sur les territoires infra pertinents.

Une étude de cadrage relative à la révision du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) va également être réalisée afin d'interroger et de décliner les évolutions nécessaires et souhaitables à inclure dans le périmètre de révision du SRCAE, avec la prise en compte :

- des évolutions découlant des législations européennes et françaises récentes,
- des différents plans et programmes existants en Corse sur les différentes thématiques du SRCAE,
- des éventuelles modifications ou révisions de la PPE qui pourraient être nécessaires,
- de la nécessité de mettre en œuvre les objectifs du SRCAE, au-delà de la seule PPE,
- de la territorialisation du SRCAE en lien avec les communautés de communes et d'agglomérations.

■ PROGRAMME CEE ACTEE - SEQUOIA

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies est porteuse du Programme CEE ACTEE 2, référencé PRO-INNO-52. Le Programme ACTEE 2 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie.

Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires. ACTEE 2 vise également à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique, de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces, le développement des énergies renouvelables et de récupération pour les bâtiments publics. L'AAP Sequoia vise à répondre aux exigences d'efficacité et de rénovation des bâtiments publics de tous type, en dehors des équipements aquatiques et des bâtiments culturels qui sont visés par d'autres outils du programme ACTEE.



L'AUE a formalisé, dans le cadre de son rôle de coordinateur, la candidature commune du groupement ORETEP – Outil de RENovation pour le Tertiaire Public, composé de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, la Communauté d'Agglomération de Bastia, la Communauté de communes Ile Rousse Balagne, la Communauté de communes Sud Corse et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse.

Cette candidature, initiée lors d'échanges du réseau Club Climat, a été déposée le 28 janvier 2022.

Ce projet a été lauréat du jury ACTEE réuni le 14 mars.

Les 6 structures ont fait le choix de candidater ensemble à l'AAP SEQUOIA 3 afin de s'engager collectivement dans la mise en œuvre d'un **plan pour la massification de la rénovation énergétique du parc tertiaire public**, conformément aux **objectifs de la PPE** de Corse.

Ce groupement, dénommé ORETEP, permet de couvrir l'ensemble du territoire de Corse. En effet, d'autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, ainsi que la Collectivité de Corse, ont par ailleurs fait part de leur soutien à ce programme afin de bénéficier d'un accompagnement sur leurs parcs de bâtiment respectifs.

Le groupement a choisi d'intervenir au travers des actions suivantes :

- Le recrutement de 6 économes de flux,
- Réalisation d'études-audits énergétiques,
- Pose d'outils de mesures et de suivi de consommation énergétique,

Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 1 533 000€ euros HT entre le 1/01/2022 et le 31/12/2023 et bénéficie d'un financement de la FNCCR via les CEE à hauteur de 50%, soit 766 500€ réparti entre l'ensemble des membres du groupement.

L'objectif final est de définir et renforcer un service d'accompagnement des communes et EPCI afin de massifier les audits et les rénovations sur l'ensemble du territoire. Au travers du groupement proposé dans le cadre de l'AAP SEQUOIA 3, un maillage du territoire insulaire sera mis en œuvre et assuré par un réseau d'économes de flux. Il s'agira donc, à terme, de déployer une assistance opérationnelle à destination des 19 EPCI et de l'ensemble des collectivités de l'île pour réaliser le plan de rénovation énergétique du parc tertiaire public.

L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE ET DES GAZ À EFFETS DE SERRE (OREGES)

L'AUE s'engage à faire de la Corse une référence en matière de transition écologique. Pour faire face aux bouleversements climatiques, à l'appauvrissement des ressources, et permettre à chaque Corse de mieux vivre sur sa terre, l'Agence élabore et met en œuvre des stratégies et des actions innovantes qui visent à préserver et développer notre territoire. La capacité de ses équipes à anticiper, innover, recueillir et analyser des données, conduire des travaux d'observation permet à l'AUE de préparer l'autonomie énergétique et l'utilisation raisonnée de nos ressources aux horizons 2040 et 2050.

En matière d'analyse et de prospective, l'Agence héberge ainsi un Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serres (OREGES). Créé le 25 juin 2010 par l'Assemblée de Corse, et animé par l'équipe de l'AUE, il permet d'améliorer la connaissance et donc d'éclairer les choix des élus.



À CE TITRE L'AGENCE ASSURE LE SUIVI DES DIFFÉRENTS INDICATEURS TERRITORIAUX :

- dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du PADDUC et de la PPE ;
- dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du SRCAE et de la PPE via l'OREGES, pour ce qui concerne les activités de l'AUE.

L'activité 2022 s'est principalement focalisée sur la mise à jour des données multidimensionnelles de l'OREGES de Corse pour l'ensemble des secteurs de consommation énergétique (résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture), le développement de nouveaux outils, ainsi que sur la mise à jour des conventions permettant de récupérer des données indispensables auprès des fournisseurs d'énergie afin de caractériser la consommation énergétique de la Corse.

De plus, l'OREGES de Corse, dans le cadre des travaux du consortium « TerriSTORY », a participé au déploiement d'un outil de visualisation de données, d'aide à la décision et de prospective territoriale, pour offrir un accompagnement spécifique à plusieurs territoires en matière d'énergie. Cet outil compile plusieurs indicateurs territoriaux multithématiques pour la transition des territoires et permet ainsi de comprendre son territoire, de connaître les potentiels et d'identifier les leviers d'actions prioritaires. Le volet Corse de cet outil est en cours de finalisation et sera déployé courant 2023.

Enfin, afin d'échanger, de rassembler, de produire et de diffuser une information sur les différentes composantes de la production, de la consommation d'énergie et des émissions des gaz à effet de serre en Corse, l'AUE et différents fournisseurs d'énergies ont convenu de renouveler des conventions spécifiques de mise à disposition, d'utilisation et de diffusion des données « Énergie-Climat ».

L'ACTIVITÉ DE L'OREGES

Animer la gouvernance de l'OREGES :

- Organisation d'une réunion du secrétariat technique de l'OREGES le 12 septembre 2022 ;
- Organisation de 8 réunions pour suivre et mettre à jour les conventions d'échanges de données, notamment dans le cadre du suivi du cadre territorial de compensation ;
- Participation à une réunion technique du réseau ZNI afin de comparer l'avancée de chaque territoire à travers les données énergétiques ;
- Participation à 5 GT techniques et 2 COPIL national du consortium TerriSTORY ;
- Participation à 4 GT techniques et 1 COPIL national du Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement (RARE).

Collecter, structurer et mise à jour des bases de données énergie-climat :

- Actualisation de la base de données multidimensionnelle de l'OREGES de Corse pour l'ensemble des secteurs de consommation énergétique (résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture) pour l'année 2021 ;
- Actualisation des méthodologies d'estimation des consommations énergétiques dans le secteur des transports ;
- Développement de nouvelles fonctionnalités des outils logiciels dont les approches cartographiques avec l'outil TerriSTORY.

Produire des données utiles au pilotage des politiques climat-énergie aux mailles régionale et infrarégionale

- Élaboration de plusieurs tableaux d'indicateurs territoriaux ;
- Organisation de 4 échanges avec la CAB, la CC de Marana-Golo, la CC du Sud Corse et le PETR OTVS ;
- Participation à plusieurs COTECH afin de suivre l'étude de planification et de programmation énergétique de la CAPA et de la CC du Sud Corse ;
- Développement de nouvelles fonctionnalités permettant d'obtenir automatiquement des tableaux d'indicateurs à différentes mailles.

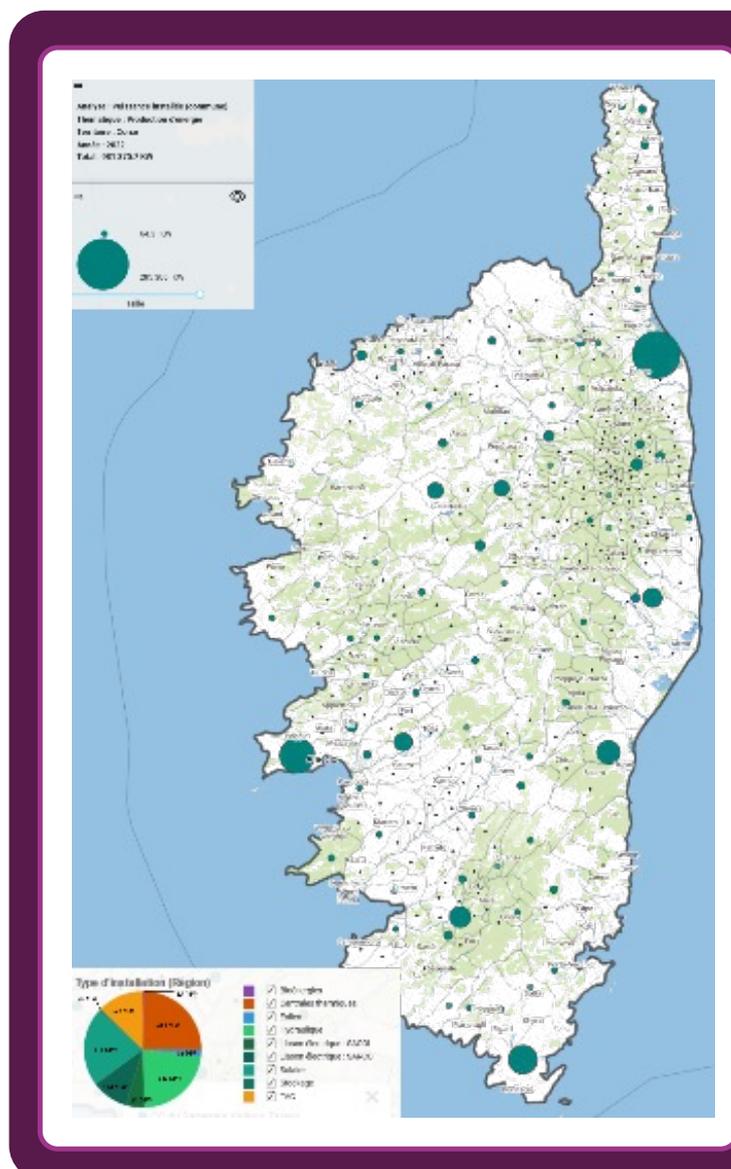
Travaux « Territoire - Ponctuels - Perspectives » :

- Élaboration d'un cahier des charges afin de réaliser une étude sur le changement climatique ;
- Participation à 2 réunions techniques avec EDF pour le passage de l'été et de l'hiver ;
- Participation à plusieurs ateliers, sur la convergence méthodologique des modélisations de consommations ou de productions d'énergie, organisés par le RARE.

Publication :

- Lettres OREGES 2020 et 2021.

LE MIX ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE



L'insularité et le manque de ressources énergétiques locales induisent une forte dépendance en matière d'approvisionnement énergétique. **Ainsi, bien que le mix électrique de la Corse se caractérise par un taux important d'énergies renouvelables (EnR), l'île reste dépendante des approvisionnements extérieurs.**

Le mix énergétique désigne l'ensemble des différentes sources d'énergie primaire utilisées pour la consommation finale d'une zone géographique donnée.

En Corse, il inclut les énergies fossiles (produits pétroliers ou d'origine pétrolière comme le gaz de pétrole liquéfié - GPL) **et des énergies renouvelables** (hydraulique, solaire, éolien, biomasse, etc.). Il comptabilise toutes les énergies primaires, notamment celles consommées pour la production d'électricité, les transports, le chauffage des bâtiments, etc. **Le mix énergétique de la Corse intègre également les importations d'électricité via les liaisons avec l'Italie continentale et la Sardaigne.**

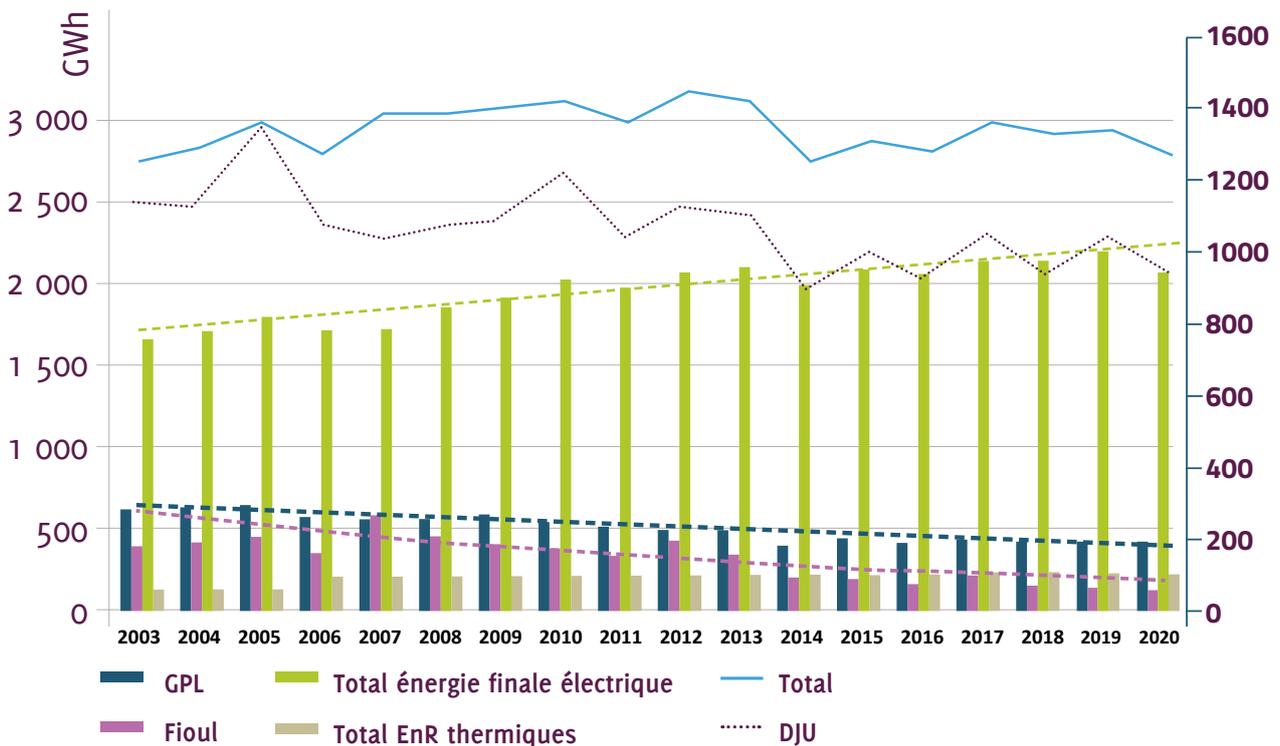
SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE - 2022

(source OREGES de Corse)

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FINALE

HORS TRANSPORT

La consommation d'énergie finale dans les bâtiments reste inférieure à 3 000 GWh depuis 2014 et retrouve son niveau de 2003 malgré la forte augmentation démographique de la Corse constatée depuis une quinzaine d'années. À partir de 2013, on constate une baisse globale des consommations énergétique corrélée avec des années présentant des hivers doux, mais des étés chauds.

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE FINALE
(HORS TRANSPORT) DEPUIS 2003Évolution
entre 2013 et 2020

Électricité finale +2%

GPL -12 %

Fioul -54 %

OREGES

Depuis 2003

Électricité finale +25 %

GPL -32 %

Fioul -67 %

-450 GWh GAZ ET FIOUL
=
+425 GWh ÉLECTRICITÉ

Le tableau ci-contre illustre les évolutions des consommations de GPL, de Fioul et d'électricité entre respectivement 2003, 2009, 2013 et 2020 :

	ÉVOLUTION 2003 À 2020 (%)	ÉVOLUTION 2009 À 2020 (%)	ÉVOLUTION 2013 À 2020 (%)	ÉVOLUTION 2009 À 2020 (GWh)
GPL	-32%	-27%	-12%	-166 GWh
Fioul	-67%	-70%	-54%	-275 GWh
Électricité	+25%	+9%	+2%	+153 GWh

La réduction très significative des consommations de fioul depuis une quinzaine d'année semble particulièrement s'accélérer depuis 2013. La diminution des consommations de gaz depuis 2003 semble en revanche être moins forte depuis 2013. L'augmentation de la consommation d'électricité semble également se stabiliser depuis 2013. Ainsi, depuis 2013, la baisse des consommations d'énergie finale dans le bâtiment se confirme, et en particulier les consommations de fioul, et de manière plus atténuée que celles du gaz. A contrario, les consommations d'électricité continuent à augmenter quoique de manière maîtrisée. La consommation d'électricité a par ailleurs un profil annuel qui se déforme progressivement avec des hausses de consommation marquées d'avril à septembre alors que les consommations d'octobre à mars se stabilisent.

Ces évolutions mettent en avant un phénomène de transfert d'énergie du gaz et du fioul domestique vers l'électricité, mais

aussi du fioul vers le gaz outre les transferts vers les énergies renouvelables thermiques dont le bois énergie.

Ces évolutions traduisent à la fois l'effet des programmes de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables mais aussi les efforts engagés depuis plusieurs années pour maintenir les usages de gaz, évitant ainsi un report massif de ces consommations vers l'électricité.

L'augmentation des consommations d'électricité traduit de plus, outre les reports d'énergie, l'évolution des consommations électriques liées aux usages spécifiques (éclairage, tv, informatiques, etc.) ainsi qu'au développement de la climatisation amené à croître sous l'effet des vagues de chaleurs répétées en l'absence d'habitats rénovés et adaptés à ces évolutions climatiques.

ZOOM SUR L'OUTIL TerriSTORY

L'OREGES a développé un outil permettant de visualiser plusieurs indicateurs indispensables pour réaliser le diagnostic de son territoire. Voici la liste de ces indicateurs :

Production d'énergie	Production d'électricité
	Consommation d'énergie primaire
	Consommation d'énergie finale
	Puissance installée (région)
	Puissance installée / hab.
	Puissance installée (commune)
Logement résidentiel	Nombre
	Surface
	Consommation
	Consommation / hab.
	Émission de CO2
	Émission de CO2 / hab.
	DPE logement - Étiquette énergétique
	Taux de DPE
	Nombre de passoires énergétiques
Taux de passoires énergétiques	
Agriculture	Consommation
	Émission de CO2
Industrie	Consommation
	Émission de CO2
Tertiaire	Consommation
	Émission de CO2
Mobilité	Routier - Parc
	Routier - Consommation
	Routier - Émission de CO2
	Distance domicile - travail
	Migrations pendulaires
Logement social	DPE - Logement social
Économie et société	Population 2018
	Nombre de ménages sous le seuil de pauvreté
	Nombre de ménages en précarité énergétique logement
	Nombre de ménages en précarité énergétique mobilité
	Nombre de ménages en précarité énergétique





L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LA DIRECTION DÉLÉGUÉE

À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

(15 SALARIÉS EN CDI)



BENJAMIN GILORMINI

Directeur Délégué à l'Aménagement du Territoire



GHJULIA-MARIA DEFRANCHI

Cheffe du Département Urbanisme et Conception Projets d'Aménagement



PHILIPPE ISTRIA

Chef du Département Observation et Suivi PADDUC



PAUL THOMAS CARLI

Chargée d'Études (CDD)



TRISTAN CASABIANCA

Chargé d'Études



MARIE-HÉLÈNE CASALONGA

Chargée d'Études



LIONEL CHEVALLIER

Conducteur de travaux



ESTELLE DAMPNE

Chargée d'Études



PAUL-EDOUARD DERVIEU

DE ROCCA SERRA

Cartographe



THÉRÈSE DI FRAJA

Gestionnaire



AURELIA FERRALI

Chargée d'Études (CDD)



THOMAS LANIESSE

Chargé d'Études



JULIEN LUCIANI

Chargé d'Études



LOÏC MARTIN

Architecte Urbaniste



EMMA MAZZONI

Chargée d'Études (Apprentie)



BASILE NICOLSKY

Chargée d'Études



BARBARA SUSINI

Chargée d'Études



PIERRE-LOUP VALENCE

Chargé d'Études



LES MISSIONS

- Agence de référence pour l'aménagement durable de notre île, l'AUE est chargée par la Collectivité de Corse de définir et mettre en œuvre, avec les acteurs du territoire, les politiques publiques dans ce domaine.
- Sa mission vise notamment à assurer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi du PADDUC et du modèle de société qu'il définit.

3 GRANDS OBJECTIFS

- 1** **Accompagner les collectivités pour l'élaboration de documents d'urbanisme, de projets d'aménagement ou de construction**
- 2** **Contribuer à l'élaboration des avis techniques pour le compte de la CdC**
- 3** **Observer le foncier, le logement, l'urbanisme et assurer le suivi du PADDUC**

1

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME, DE PROJETS D'AMÉNAGEMENT OU DE CONSTRUCTION

La concertation réalisée dans le cadre des travaux d'élaboration du PADDUC avait mis en évidence un déficit d'ingénierie très important dans la plupart des communes. Ce constat s'est confirmé après le vote du PADDUC, dès les premières tentatives d'élaboration de documents d'urbanisme. L'AUE fait en effet face à une demande d'accompagnement et de conseil croissante de la part de ces collectivités.



LES OBJECTIFS

Face au déficit constaté, l'objectif de l'AUE est donc de permettre aux collectivités locales de disposer des **moyens humains, méthodes et missions nécessaires à l'élaboration et à la conduite de projets territoriaux, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions.**

Plus largement, il s'agit de **favoriser l'émergence de projets de développement sur les territoires** dès lors que ceux-ci présentant un potentiel, y compris en l'absence de porteur de projet identifiable.

L'AUE au service des collectivités locales

La politique de l'AUE est orientée principalement vers les collectivités locales, interlocuteurs naturels en matière d'initiative de projets de développement territorial, sans exclure une implication directe, sur

sollicitation des acteurs locaux, pour contribuer à l'émergence de projets sur les territoires les moins dynamiques, afin de les réinvestir pour valoriser leurs potentiels, même en cas de déficit d'initiative locale.

Deux types de prestations de services

L'Agence se positionne comme un outil au service des collectivités locales, en matérialisant cette relation « client-prestataire » au travers de prestations de services. **Les prestations de base** (rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement de prestataires, analyse des orientations du PADDUC applicables sur le territoire) **sont gratuites. D'autres, plus spécifiques**, ou relatives au conseil et aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, **sont rémunérées.**

En 2021, **trois communes ont déjà bénéficié d'un accompagnement gratuit de l'AUE** pour l'élaboration d'un cahier des charges. L'année 2022 a été marquée par l'émergence de plusieurs initiatives concernant la constitution de périmètres de SCoT (schémas de cohérence territoriale) et la prescription de

l'élaboration de tels schémas : Communauté de communes de la Costa Verde, Communauté de communes du Sud Corse, Communauté de communes du Fium'orbu Castellu. Dans le cas de la Costa Verde, la démarche a concrétisé une réflexion préalable dont le point d'orgue avait été un séminaire organisé sur 2 jours en décembre 2021 et animé par l'AUE.

Il est prévisible que certaines de ces intercommunalités exprimeront, pour l'élaboration de ces SCoT, des besoins de prestations d'assistance, auxquels l'Agence pourra proposer de répondre. C'est notamment le cas de la Communauté de communes de la Costa Verde, qui va lancer une consultation publique en ce sens début 2023.

« L'Offre de services »

Les différents types de prestations de services proposés par l'Agence permettent de répondre au cas par cas aux besoins de communes en matière de documents d'urbanisme, d'études spécifiques et de projets d'aménagements. L'AUE se positionne dans un rôle d'interface entre la collectivité et le bureau d'étude missionné et précise l'ensemble des prestations et livrables attendus.

A nostra squadra

- Benjamin Blumond** - Directeur adjoint et Territoire
- Olivia Maria DeFrancis** - Chef de Département Urbanisme
- Marie-Hélène Casanove** - Chargée d'études
- Lionel Chevaller** - Coordinateur de Bureau
- Estelle Dampas** - Chargée d'études
- Paul Edouard Derville** - ex Beece Serra - Cartographie
- Lola Martin** - Architecte Urbaniste
- Benoit Houlavy** - Chargé d'études
- Barbara Sociati** - Chargée d'études
- Pierre-Loup Valenas** - Chargé d'études

L'AUE à fiancu à voi pe a transizione ecologica !

PARTICULIER

Nos équipes vous accompagnent dans vos projets de **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET D'AMÉNAGEMENT DURABLE**.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DE L'AUE

Informazione: www.aue.corsica

NOTRE OBJECTIF

Accompagner les collectivités locales, communes, Intercommunalités, PETR et les bureaux d'études missionnés pour contribuer à l'aménagement durable de notre île, via :

- L'ÉLABORATION DE LEUR DOCUMENT DE PLANNIFICATION** (Plan Local Urbanisme, Plan Local Urbanisme Intercommunal, Schéma de Cohérence Territoriale, Programme Local de Habitat, Plan de Déplacement Urbain etc...)
- LA RÉALISATION DE PRODUCTIONS DOCUMENTAIRES SPÉCIFIQUES** (Diagnostics fonciers, formes urbaines, études d'urbanisme pré-opérationnelles)

NOTRE EXPERTISE

Assurer un rôle d'interface entre la collectivité et le bureau d'études missionné.

Aider à l'aboutissement de la démarche de planification tout en intégrant une réelle approche opérationnelle et un vrai projet d'aménagement urbain.

NOS PRESTATIONS

1 **Prestation de base**

- Rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement des prestataires chargés d'élaborer le document d'urbanisme.
- Analyse des orientations du PADDUC applicables sur le territoire de la commune concernée. (ex : Secteur d'Enjeux Régionaux)

2 **Prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**

- Assistance et conseil dans l'élaboration de documents de planification des collectivités
- Assistance et conseil dans l'engagement de démarches de programmation et/ou conception urbaine (Opération d'aménagement public, zone d'aménagement concertée...)

Exemples de prestations d'AMO proposées par l'AUE :

- PHASE D'ÉLABORATION**
 - Définition des besoins de prestations à externaliser et estimation des coûts
 - Rédaction des projets de marchés publics
 - Assistance à la passation des marchés (analyse des offres, etc)
 - Assistance à l'organisation de la procédure de concertation publique
- PHASE DE SUIVI**
 - Suivi de l'exécution des prestations.
 - Analyse critique des livrables produits par les prestataires externes.
 - Vérification de la bonne prise en compte des objectifs formulés par la maîtrise d'ouvrage et des dispositions des documents de portée supérieure.
 - Assistance à l'organisation des réunions de travail et des réunions d'association des PPA (le cas échéant).
 - Assistance à l'analyse des contributions des PPA et à la rédaction des réponses à leurs sollicitations.
 - Validation technique des productions des bureaux d'études pour le compte du maître d'ouvrage.

3 **Prestation d'études spécifiques**

- L'AUE peut intervenir en réponse à des commandes d'études spécifiques. Il peut s'agir de l'élaboration de stratégies foncières, d'études d'urbanisme pré-opérationnelles etc... mais également d'analyses d'enjeux, ou de formes urbaines, en amont de la commande d'études plus approfondies afin de mieux cibler l'objet de ces commandes.

Exemples de prestations d'études spécifiques :

- Des diagnostics de formes urbaines
- Des diagnostics fonciers
- Des propositions de représentation spatiale des enjeux et objectifs des PADD
- Des contributions à la définition du contenu des orientations d'aménagement et de programmation des PLU ou au contenu des programmes d'opérations publiques d'aménagement

Pour les prestations rémunérées une convention bipartite devra être passée entre l'AUE et la collectivité concernée. Le coût des prestations rémunérées uniquement le temps de travail consacré par l'AUE.

Formulaire de demande disponible sur www.aue.corsica

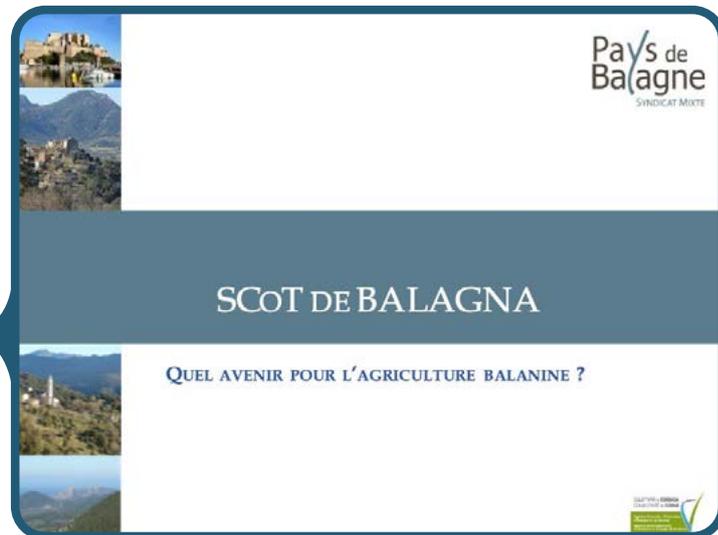
LE SCOT DE BALAGNE

Dans la continuité de la mission engagée fin 2020 pour la reprise de l'élaboration du SCOT du Pays de Balagne, en 2022 l'AUE est restée mobilisée en animation et en production directe pour le compte du PETR.

Ainsi, les premiers scénarios prospectifs, desquels bons nombres d'orientations du document vont résulter, ont pu être validés avec les élus du territoire. Il s'agissait essentiellement de fixer un cap en termes de besoins en logements, ceux-ci dépendant grandement de l'augmentation de population escomptée.

Sur ces fondements, des échanges formels ont eu lieu avec les personnes publiques associées (PPA) afin de présenter, de justifier et de s'assurer de l'adéquation de ces premiers objectifs avec les attentes légitimes des PPA. En outre, il s'agissait de gagner en lisibilité relativement aux obligations de la loi climat et résilience, en particulier les impératifs du zéro artificialisation nette.

En parallèle, diagnostic et orientations relatives à l'agriculture et à la ressource en eau, toutes deux stratégiques en Balagne, et dont dépend une part importante du projet de territoire, ont été largement approfondis.



- Enfin, une trame fine du Projet d'Aménagement Stratégique (ancien PADD) du SCOT, fixant le cap pour les vingt prochaines années, a pu être présentée en conférence des maires (organe regroupant les 36 communes du territoire) en fin d'année, sans remise en cause des propositions à ce stade. Le PAS devrait être débattu en comité syndical au printemps 2023.



LES MISSIONS DE REQUALIFICATION

DE MARINES DANS LE CAP CORSE

Quatre communes du Cap Corse ont confié à l'AUE une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en programmation urbaine et préparation des marchés de conception et maîtrise d'œuvre pour la requalification de marines du Cap Corse :

- Luri pour la marine de Santa Severa,
- Roglianu pour Macinaghju,
- Brandu pour Erbalunga,
- Barrettali pour Ghjottani.

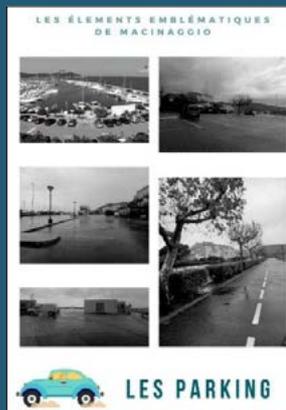
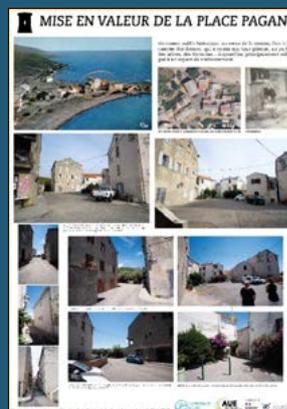


L'Agence a ainsi passé un contrat avec chacune d'entre elles pour des montants allant de **10 000 à 30 000 €**, selon la complexité de la mission et du temps nécessaire à y consacrer.

Ces missions s'inscrivent **dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Énergétique du Territoire** ; elles visent notamment à améliorer l'expérience piéton au sein de ces marines, avec une place augmentée, une sécurisation et une végétalisation partielle. L'objectif, plus largement, est une requalification paysagère du cœur de marine.

L'intervention de l'AUE porte sur des scénarii de programme et d'aménagement, de sorte de préciser la commande qui sera passée à un concepteur maître d'œuvre ensuite, et le cas échéant, de suivre cette seconde phase.

Les missions d'AMO sur Luri et Roglianu ont bien avancé en fin d'année 2022 avec la tenue d'ateliers de participation du public (exemples de supports et photos de réunions ci-après), point incontournable des méthodes proposées par l'Agence, des premiers COTECH et COPIL. Elles devraient s'achever au printemps 2023.



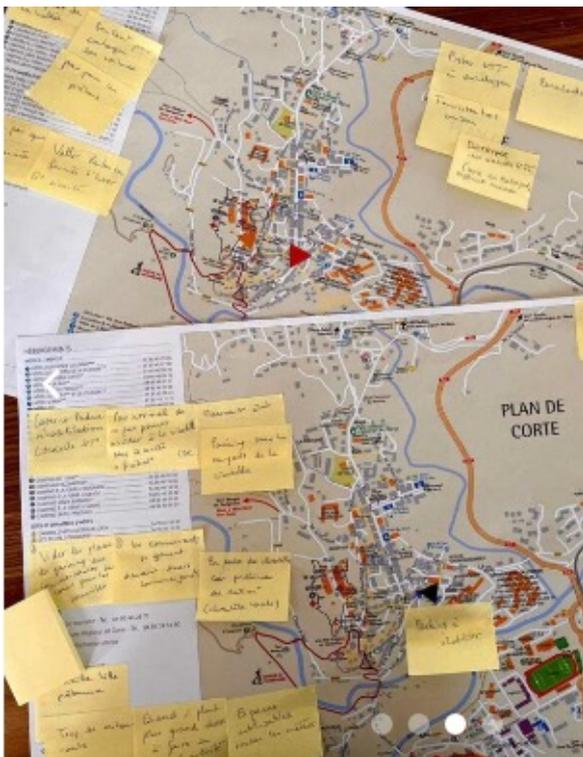
L'AUE accompagne le projet d'aménagement urbain d'ensemble de Corti

En 2022, l'implication de l'AUE dans l'assistance à la conduite de projets urbains s'est essentiellement concentrée sur l'accompagnement d'un projet d'aménagement d'ensemble sur la commune de Corti, répondant aux orientations du PADDUC pour le secteur d'enjeu régional, et engagé en 2021 dans le cadre d'une contractualisation « Opération de Revitalisation du Territoire » (ORT) et « Petites villes de demain ».

L'AUE assiste la maîtrise d'ouvrage communale dans l'objectif de réaliser un travail de conception urbaine et de programmation afin d'articuler l'ensemble des actions à différentes échelles envisagées dans le

cadre de l'ORT. De cette mission découleront, soit des interventions en travaux (espaces publics, voies et cheminements, équipements de superstructures, etc), soit des opérations d'aménagement intégrées sur les secteurs présentant des potentialités foncières significatives.

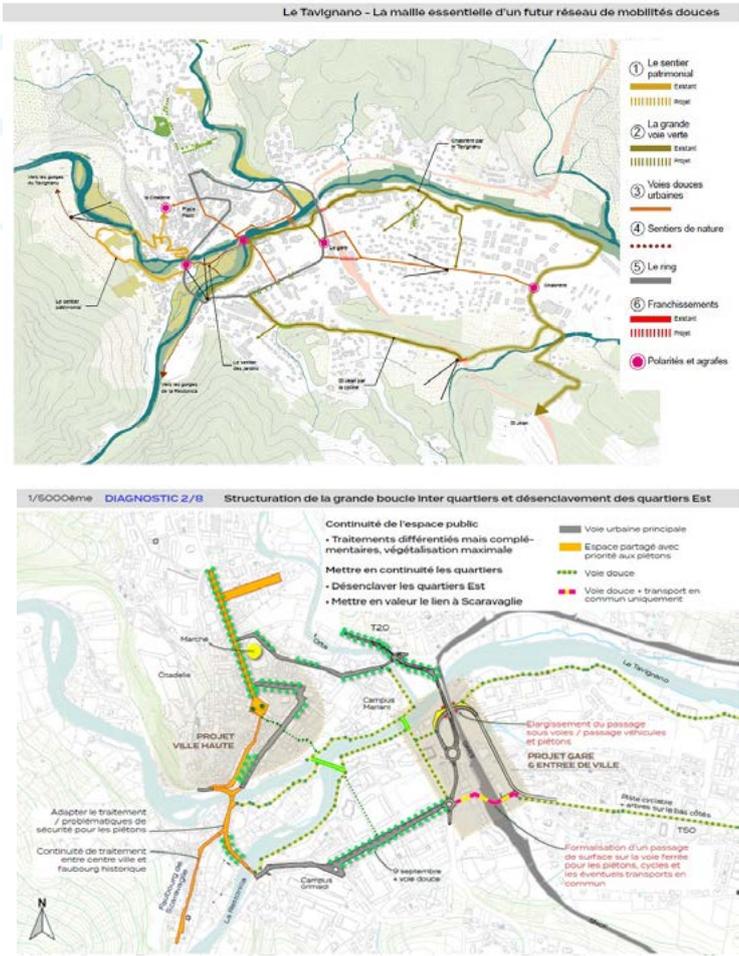
L'année 2022 a notamment été marquée par l'organisation d'ateliers participatifs (population résidente, commerçants, étudiants) **et de balades urbaines**, avec l'intervention du cabinet spécialisé « La suite dans les idées », ainsi que par la mise en place d'un site web pour recueil des contributions du grand public.



FOCUS

L'année 2022 a également permis la restitution et la validation du diagnostic urbain.

(quelques extraits ci-contre)



Les quartiers peu denses et l'espace public : 3 exemples à Corte

Lot com. Porette - 68 maisons
10,5 Log./ha ou 8,5 Log./ha voirie comprise



Lot com. Porette
Quartier pavillonnaire classique
- Alignements discontinus
- Retraits importants
- Grands délaissés de part et d'autre de la chaussée
- Rue purement fonctionnelle (pas de trottoirs)
- Absence de projet de paysage (même si, ici, cela peut se corriger)

Rue Colombo - 25 maisons
14,5 Log./ha ou 12 Log./ha voirie comprise



Rue Colombo
Quartier pavillonnaire dense
- Alignements discontinus
- Retraits peu importants
- Rue purement fonctionnelle (pas de trottoirs)
- Absence de projet de paysage

Hameau de Tavignano - 29 maisons
47 Log./ha ou 33 Log./ha voirie comprise



Hameau de Tavignano
Quartier type cité jardin
- Alignements ordonnés
- Pas de retrait, les façades délimitent la rue
- Rue organisée : stationnement, seuils, bande plantée...

L'année 2022 s'est terminée par un Comité de Pilotage de l'ORT à l'occasion duquel les parties prenantes et notamment les partenaires financiers ont confirmé leur accompagnement de l'opération, et la Collectivité a désigné un interlocuteur technique chargé de coordonner l'ensemble des ses maîtrises d'ouvrages (ferroviaire, routes, bâtiment) et DGA thématiques (enseignement supérieur, culture et patrimoine, finances, etc) afin de faciliter la bonne articulation entre les projets portés par la Ville, l'Université et la CdC.

Le résultat de la mission objet de l'AMO de l'Agence, et des prestations de conception urbaine (confiée à un groupement dont le mandataire est l'agence In-Strada) est attendu en 2023 (pour le plan guide synthétisant l'ensemble des aménagements d'espaces publics structurants) et 2024 (pour la conception urbaine sur les secteurs dits « de focus » et la préfiguration d'opérations d'aménagement permettant d'articuler la construction sur foncier aménagé et la participation financière des bénéficiaires aux coûts d'aménagement).

LA RECONSTRUCTION DES REFUGES DU GR 20

L'Agence a poursuivi en 2022 sa mission d'AMO auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse (PNRC) pour la reconstruction des trois refuges de Carozzu, Ortu di u Piobbu et Asinau.

Les principales évolutions connues par ces projets en 2022 peuvent être résumées de la manière suivante :

- Concernant Asinau, commune de Quenza (marché de MOE attribué après concours au cabinet Alpha architecture en 2020) : restitution de l'avant-projet et constitution des dossiers de demande de financement, notamment dans le cadre du dispositif Avenir Montagnes. Visite sur site des architectes et paysagistes conseils de la DDT2A, qui ont formulé un certain nombre de préconisations.

- Concernant Ortu di u piobbu : suite à une première consultation en procédure adaptée pour la passation du marché de MOE en 2021, décision du maître d'ouvrage de ne pas donner suite et de relancer la consultation. L'AUE



Etat existant et état projeté

a procédé comme lors de la consultation précédente, à l'élaboration du dossier de consultation et à l'analyse des offres. Le marché a été attribué par le Parc à un groupement dont le mandataire est le cabinet Orma Architettura.

LES MISSIONS NON RÉMUNÉRÉES

Comme prévu par la délibération d'avril 2019 de l'Assemblée de Corse approuvant les modalités de l'offre de services de l'AUE dans le champ de la planification urbaine, quelques communes ont fait appel à l'Agence pour bénéficier d'une prestation dite gratuite, consistant en la rédaction d'un cahier des charges pour l'élaboration d'un document d'urbanisme, sans condition contractuelle particulière, et sans poursuite de l'implication de l'Agence dans l'assistance à la conduite de ces démarches.

La commune de Zigliara a ainsi bénéficié de la production d'un CCTP pour l'élaboration de son PLU, qui a depuis fait l'objet d'un marché public avec un cabinet spécialisé.

D'autres communes ont bénéficié dans les mêmes conditions de notes de conseil ou propositions techniques ou méthodologiques en rapport avec leurs projets d'aménagement ou de construction, avec par exemple :

- La commune de Riventosa, concernant la faisabilité d'un projet de logements.

- La commune de Lozzi, concernant les possibilités de recours à la procédure d'UTN pour l'extension du refuge de l'Ercu.

Enfin, l'AUE a apporté son concours, hors du cadre de l'offre de services rémunérés, à deux démarches de charte paysagère ou de Plan Paysage initiées :

- par la Communauté de communes Fium'orbu Castellu, en participant aux rencontres de la Communauté de Communes et des paysagistes avec les différentes communes,

- par la Communauté de communes de Castagniccia Casinca, en appuyant sur le plan technique et méthodologique la candidature de l'intercommunalité à l'appel à projets Plan de paysage lancé par la DREAL. La candidature ayant été retenue, l'Agence sera associée à l'élaboration du Plan en participant aux différents comités techniques.

FOCUS

Poursuite et achèvement de l'étude de rétablissement de la ligne ferroviaire Bastia/Bonifaziu

Cette étude, pilotée par l'AUE pour le compte de la Collectivité de Corse, en vertu des attendus de la délibération 17/019 du 27 janvier 2017, avait vocation, d'une part, à éclairer et préparer la décision de programmation financière à moyen et long terme de cet investissement structurant pour le développement de la côte orientale.

D'autre part, elle devait permettre d'éclairer les choix d'aménagement urbain des communes potentiellement traversées ou desservies. Le résultat de cette étude a été présenté en visioconférence à plusieurs services de la Collectivité de Corse en février 2022, ainsi qu'au cabinet du Président du Conseil Exécutif de Corse.

7.8 Synthèse du scénario Express Section Bastia – Porto-Vecchio

- Un temps de trajet Bastia – Porto-Vecchio compétitif avec la voiture :
 - Environ 2h37 de trajet en train, contre 2h10 à 2h45 en voiture
 - Détail des temps de trajet sur le tableau ci-contre
- 6 gares desservies dans le scénario Express :
 - Bastia, (Casamozza)
 - Folelli
 - Poggio-Mezzana
 - Aléria
 - Ghisonaccia,
 - Porto-Vecchio
- Caractéristique du tracé :
 - ≈ 35% de reprise du tracé historique
 - ≈ 65% le long de la RT/contournement
- Les principaux point de vigilance :
 - La sécurisation des accès aux habitations
 - La prise en considération de la pente
 - L'arrivée de la gare à Porto-Vecchio qui reste à être précisée (desserte du centre-ville ou desserte en périphérie)

Section entre les gares	Distance en train	Temps en train hors arrêts	Temps en voiture
Bastia - Casamozza	-	22min	30 min
Casamozza - Folelli	11,7 km	11min30	12 min
Folelli - Poggio-Mezzana	6,1 km	6min10	6 min
Poggio-Mezzana - Aléria	33,4 km	35min	35 min
Aléria - Ghisonaccia	16,5 km	15min50	16 min
Ghisonaccia - Porto-Vecchio	55,8 km	58 min 30	55 min-1h
TOTAL	≈124km	≈2h28	Entre 2h10 à 2h45
TOTAL avec les temps d'arrêt: (Hypothèse: 90 sec par arrêt et 30 sec d'accélération/ décélération aux terminus)		2h37 (avec arrêts)	-

■ Si on augmente la vitesse moyenne à 80 km/h sur certaines sections comprenant peu de contraintes urbaines entre Moriani et Ghisonaccia (sections en jaune sur la carte ci-contre qui sont actuellement annotées à 70 km/h sur les planches précédentes), la durée total du temps de trajet peut être diminuée de 4min, portant ainsi le temps total de trajet à environ 2h33

Arrêts	Population Accessibilité à 5km de la gare	Population potentiellement captable (hypothèse 5%)	Population potentiellement captable (hypothèse 10%)	Nombre de véhicules par sens et par jour empruntant la RT	Serpent de charge (routier actuel) dans le sens Nord vers Sud
Bastia	51030	2552	5103	16 222	15 675
Folelli	3774	189	377	20 332	8714
Poggio-Mezzana	3895	195	390	5 606	3296
Aléria	1077	54	108	Pas de données	2499
Ghisonaccia	6272	314	627	4 355	4321
Porto-Vecchio	7324	366	732	7495	7812



188 → Rappel : Il s'agit d'un raisonnement en objectifs fonctionnels. Le choix de la vitesse sur chaque tronçon est un parti-pris qui nécessitera des aménagements spécifiques.

CONTRIBUER À L'ÉLABORATION DES AVIS TECHNIQUES POUR LE COMPTE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Pour le compte de la Collectivité de Corse, l'AUE centralise, met en forme et propose à la signature du Président du Conseil Exécutif les avis officiels sur les documents d'urbanisme qui lui sont soumis par les communes en sa qualité de PPA (Personne Publique Associée).

Pour ce faire, de nombreux services, Offices et Agence de la Collectivité de Corse dans les domaines de l'urbanisme, des infrastructures et des transports, de l'eau, de l'environnement, du foncier, du développement rural et territorial, de l'habitat et du logement sont mobilisés. L'AUE est chargée d'assurer la synthèse de toutes leurs contributions sous la forme d'un unique projet d'avis.

Par ailleurs, l'AUE est sollicitée pour produire des notes visant à éclairer la position du Président de l'Exécutif ou son représentant sur les projets de document d'urbanisme, d'opérations d'urbanisme ou de construction, qui sont soumis au Conseil des Sites de Corse ou à la Commission Territoriale de la Préservation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CTPENAF), qu'il copréside. Il s'agit alors de note d'analyse des projets, mais également des travaux sur des chartes d'intégration des projets, sur les modèles de présentation de projets, ou encore plus largement, sur le règlement intérieur de ces commissions (objet et fonctionnement).

En outre, l'AUE est régulièrement sollicitée pour toute question relative au PADDUC, qu'il s'agisse de son application et sa mise en œuvre, dans le cadre par exemple d'interrogations quant à la faisabilité de certains projets ou de l'évolution de certaines politiques portées par la Collectivité (aide aux communes, comité de massif, politique de la ville...), ou de ses évolutions éventuelles qui pourraient être rendues faisables, souhaitables ou nécessaires compte tenu des changements législatifs, réglementaires ou de contexte, intervenus depuis son approbation, ou encore du contentieux qu'il génère.



En 2022 le travail d'appui technique à la Collectivité de Corse a consisté à :

- 1 fournir des analyses des projets de documents d'urbanisme en cours d'élaboration et à proposer des projets d'avis sur les documents arrêtés ;
- 2 produire des analyses des projets de documents d'urbanisme, d'aménagement ou de construction pour éclairer sa position en Conseil des Sites et en CTPENAF, tant sur des projets de construction, que d'aménagement, ou encore de documents d'urbanisme (et parties de documents d'urbanisme : espaces boisés classés, étude de discontinuité) ;
- 3 produire des analyses et supports de présentation concernant les évolutions législatives passées et à venir susceptible d'impacter le droit des sols en Corse (loi ELAN, loi Climat et Résilience).

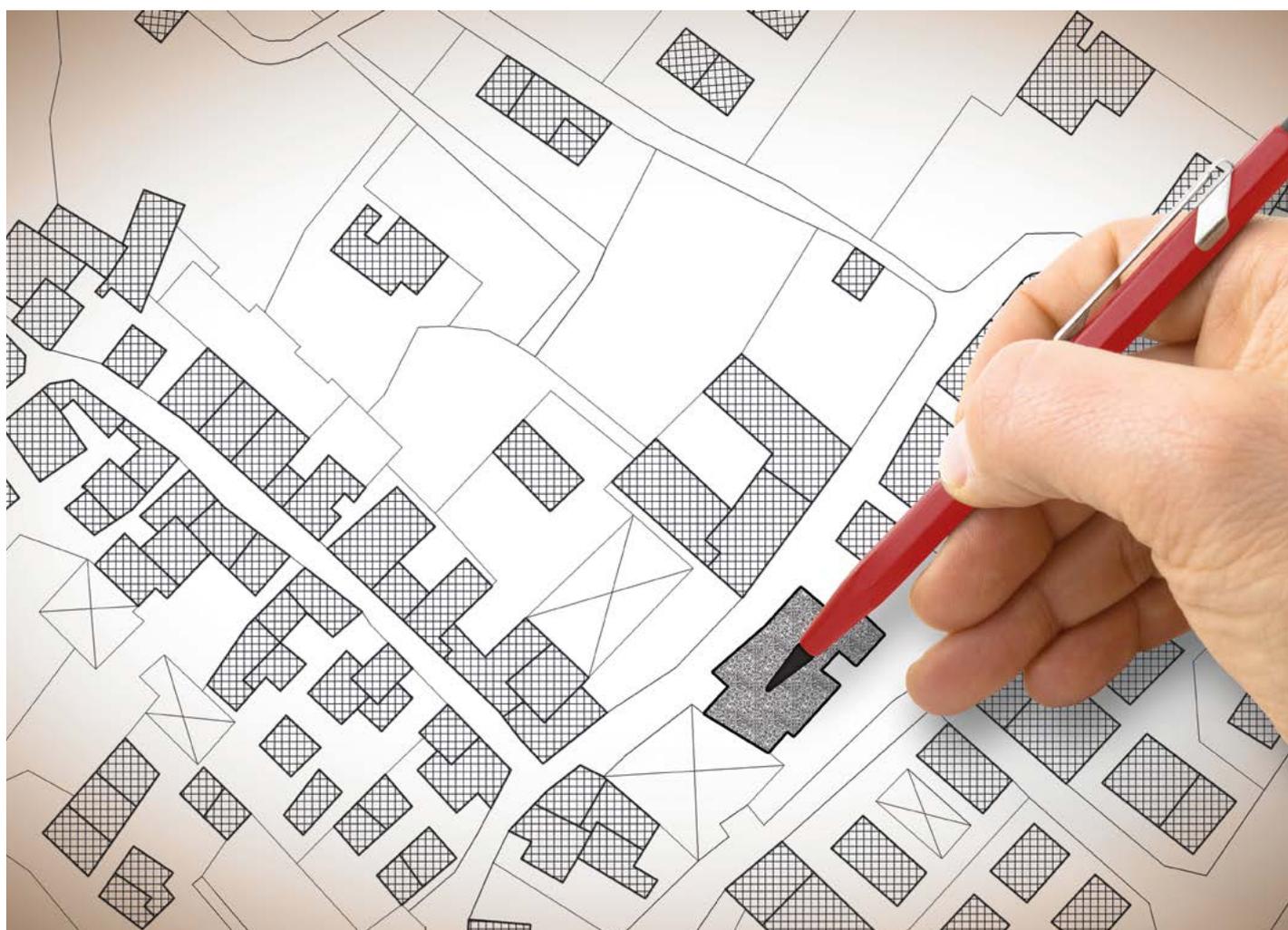
AU TOTAL, L'ACTIVITÉ S'EST TRADUITE PAR :

- La rédaction de 8 propositions d'avis de la Collectivité de Corse sur des projets de Plan Locaux d'Urbanisme dans le cadre de son rôle de PPA à leur élaboration (mission qui doit être réinternalisée au sein des services de la CdC en 2023) ;
- La participation à 11 réunions de PPA ;
- L'analyse des dossiers soumis aux 5 réunions de la formation NAPASI (Nature, Paysages et Sites) du Conseil des Sites traitant principalement d'autorisations d'urbanisme (entre 15 et 20 par séance) et de dossier d'Espaces Boisés Classés.

8 propositions d'avis

11 réunions de PPA

5 réunions de la formation NAPASI



OBSERVATION ET SUIVI DU PADDUC

L'AUE s'engage à faire de la Corse une référence en matière de transition écologique. Pour faire face à l'appauvrissement des ressources, et permettre à chaque Corse de mieux vivre sur sa terre, l'AUE élabore et met en œuvre des stratégies et des actions innovantes qui visent à préserver et développer notre territoire.

À ce titre, le Département « Observation et suivi du PADDUC » de l'Agence assure l'acquisition, la mise en forme et la valorisation des données stratégiques portant sur **les quatre thèmes suivants** :

- 1 LES MARCHÉS FONCIERS ET IMMOBILIERS, EN PARTICULIER LE LOGEMENT
- 2 L'URBANISME (aménagement et espaces publics)
- 3 LA MOBILITÉ ET LES TRANSPORTS : enquête déplacements des ménages, enquête sur la mobilité présente (haute saison)
- 4 LA CONDUITE ET L'ANIMATION DE RAPPORTS PORTANT SUR LE SUIVI DU PADDUC

COLLOQUE « VILLE ET ESPACE PUBLIC »

La 2^e édition du colloque organisé par l'AUE a eu lieu le 4 mai 2022 et a réuni 9 intervenants et 70 participants au Palais des Congrès d'Aiacciu. Le thème a donné lieu à des échanges nourris sur la façon d'aménager les centres-villes et les nouvelles mobilités.

LA SÉQUENCE DE LA MATINÉE s'est voulue une réflexion et un début de réponse autour de la problématique de la **revitalisation commerciale des centres-villes** à travers la mise en valeur des espaces urbanisés.

La **première table ronde** a permis de présenter un état des lieux du commerce et de voir quels peuvent être les leviers et les stratégies pour une reconquête commerciale des centres-villes. Les intervenants étaient **Arnaud Ernst** (directeur associé à l'AID Observatoire, cabinet de conseil en urbanisme commercial), **Elsa Martin** (maîtresse de conférences en sociologie à l'Université de Lorraine), et **Jean-Philippe Le Gal** (adjoint au Maire délégué au projet urbain « Libourne 2025 » et vice-président de la Communauté d'agglomération du Libournais).

La **seconde table ronde** a permis de présenter des exemples d'urbanisme transitoire. **Marie Krier** (Etablissement Public Aménagement de Paris-Saclay) et **Diane Lambruschini** (société publique locale Ametarra, chargée de l'aménagement de la citadelle d'Aiacciu) ont présenté les enjeux des deux projets dont elles ont la charge.

L'APRÈS-MIDI a été consacrée aux mobilités actives, plus précisément à la manière dont l'aménagement des espaces publics peut en favoriser le développement.

Dans cette perspective, un accent particulier a été mis sur l'urbanisme participatif. **Loïc Martin**, architecte DPLG de l'AUE, et **Marie Lalire**, directrice de projets de plan de

mobilités en cabinets de conseil, ont fait part de leurs retours d'expériences et ont présenté des outils et des méthodes visant à une meilleure intégration des modes actifs dans l'espace public.

La **dernière table ronde** a présenté des dispositifs innovants mobilisables par les acteurs publics pour encourager et faciliter la participation et l'implication des usagers dans la gouvernance et le portage de projets de mobilité. **Malvina Orozco** (chargée de mission mobilité à l'Université de Bordeaux Montaigne) et **Agathe Taurel** (gérante associée de l'agence Alga Médiation basée à Bordeaux) ont animé le débat.

Le colloque s'est conclu par une déambulation urbaine dans la vieille ville et la citadelle d'Ajaccio en compagnie de l'urbaniste **Marc Barbezat** (de la SPL AMETARRA) et de l'historien **Antoine-Marie Graziani**.



COLLOQUE « BILAN ENQUÊTES DÉPLACEMENTS »

Le 21 septembre 2022, au Palais Lantivy, à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, Philippe Istria, Chef du Département Observation et suivi du PADDUC de l'AUE, et le prestataire Fabrice Caïni ont présenté la méthodologie et les résultats des enquêtes sur les déplacements en Corse effectuées de 2017 à 2019.

Devant une assistance d'une cinquantaine de personnes composée d'élus, d'universitaires et de praticiens, le Président de l'AUE M. Julien Paolini a en préambule rappelé le contexte de ces études souhaitées par le PADDUC, alors que les priorités environnementales et climatiques sont désormais ancrées dans l'esprit de chacun. Dans le cas présent, cet état d'esprit est perceptible par le fait que ces enquêtes n'auraient pu naître sans la coopération d'une variété d'institutions et d'organismes.

Les différences de pratique et les changements de fréquentation ont conduit à l'utilisation de différentes méthodes, toutes marquées par leur ampleur et l'importance du traitement statistique : plus de 8 000 personnes sondées en hiver et en été.

La différence est aisément perceptible : **en période estivale, les déplacements quotidiens augmentent de 88% pour atteindre 1,88 million**, et ce même si, paradoxalement, les Corses réduisent leur mobilité. Les deux tiers de ces déplacements sont réalisés en mode motorisé. Alors que 2,5 millions de touristes, majoritairement français, arrivent entre le 15 juin et le 15 septembre, le pic de fréquentation se situe au cours de la semaine du 15 août avec environ 900 000 personnes.

Un point commun reste la faible utilisation des transports en commun.

Les intervenants ont souligné la difficulté de disposer de comparaisons pertinentes avec des territoires continentaux, au regard de la spécificité du territoire corse.

Un site de datavisualisation dédié a été présenté et est désormais actif à l'adresse : **edvm-corsica.scan-datamining.com**

Enquêtes Déplacements
Inquisti spiazamenti

ENQUÊTE DÉPLACEMENTS ENQUÊTE ESTIVALE

Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) | Préfet de Corse | Collectivité de Corse | CAPA | CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE BASTIA ET DU PAYS AJACCIEN | CCI BASTIA HAUTE CORSE | Cerema

06 et comment se déplacent les Corses ? L'analyse de la mobilité quotidienne des personnes, dite « Enquête Déplacements Ville Moyenne », réalisée pour la première fois en Corse entre novembre 2016 et mai 2017 a constitué une étape majeure pour la connaissance fine de la mobilité des personnes sur l'ensemble de notre région hors période estivale. Ce travail a été possible grâce à l'engagement de 7 partenaires institutionnels : La Collectivité Territoriale de Corse, les Conseils Départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud, les Communautés d'Agglomération de Bastia et du Pays Ajaccien, l'État (DREAL Corse), sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE).

Qui entre et sort des deux grands pôles urbains d'Ajaccio et Bastia ? Les enquêtes origine/destination dites « enquêtes cordées » se déroulent en bord de route, un jour normal de semaine hors vacances scolaires. Elles concernent les véhicules légers et transports en commun interurbains (TCVL).

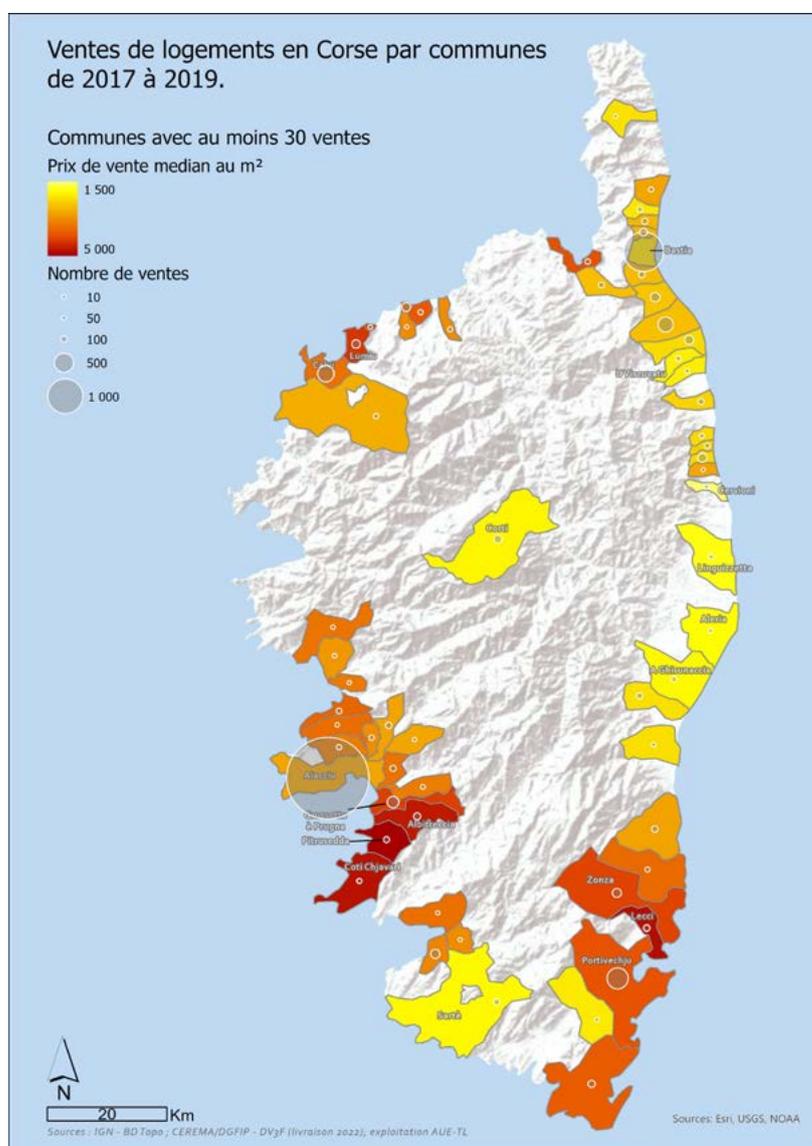
C'est la première fois qu'une enquête sur les déplacements estivaux est réalisée en France à l'échelle d'un territoire régional. Elle s'est déroulée du 15 juin au 15 septembre 2018. L'enquête présentée estivale vise à pallier l'absence de données objectives sur les pratiques estivales des déplacements des résidents mais aussi des touristes. Cinq partenaires sont engagés dans cette démarche : la Collectivité de Corse, la CCI territoriale de Bastia et du Cismonte, la CCI d'Alaccia et du Pamonte, la CAPA, et l'AJE qui assure, assistée par le CEREMA, la maîtrise d'ouvrage. Contrairement à l'enquête hors saison estivale, la méthodologie appliquée n'est pas standardisée. Elle se déroule en trois parties (questionnaire en face à face, questionnaire téléphonique et relevé de traces par application GPS). Cette méthodologie a vocation à être reproduite pour toutes les aires fortement touristiques. Environ 10 000 personnes ont été interrogées.

MISE À JOUR DE LA BASE DE DONNÉES

DV3F FOURNIE PAR LE CEREMA

Cette base recense l'ensemble des mutations intervenues au cours des 5 dernières années sur l'ensemble des biens, qu'il s'agisse de logements, de locaux d'activités ou de terrains. Elle est issue d'un croisement entre les fichiers des données de valeurs foncières (DVF) et des fichiers fonciers produits par la Direction Générale des Finances Publiques. Cette dernière acquisition permet à l'AUE de disposer des données couvrant la période 2010-2021.

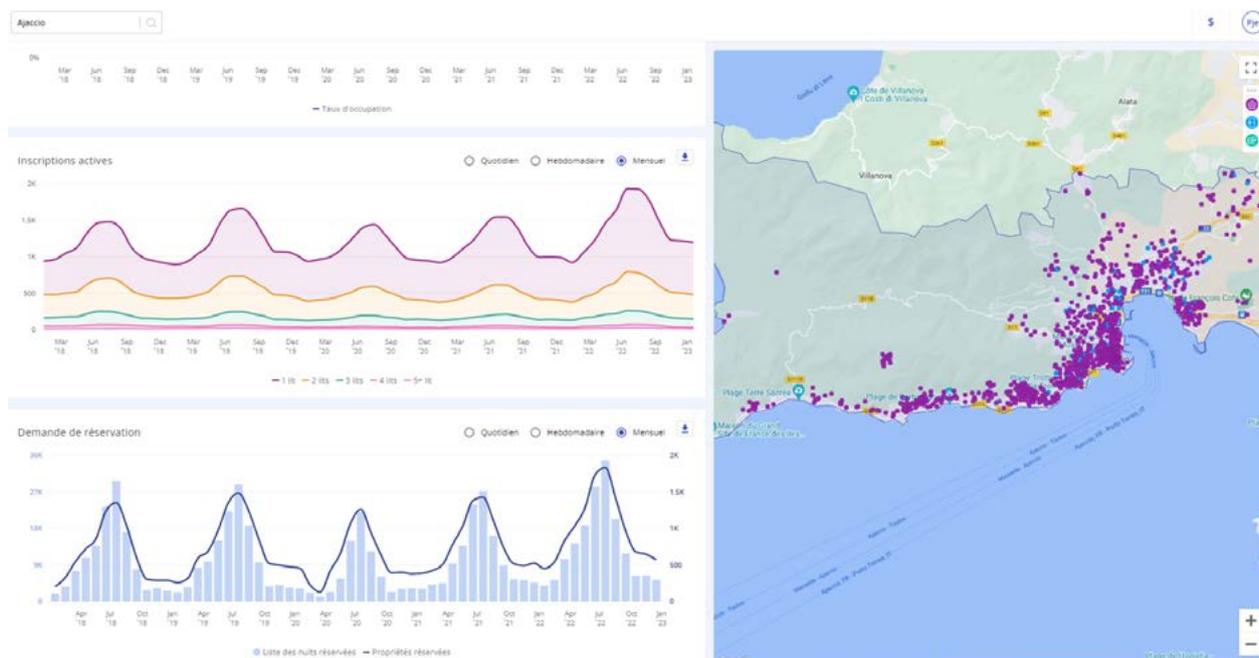
Ventes de logements en Corse par communes de 2017 à 2019



ACQUISITION DE DONNÉES RELATIVES AUX LOCATIONS TOURISTIQUES DE COURTE DURÉE

Un contrat a été passé avec la société AIRDNA à la fin de l'année 2022 afin d'acquérir un ensemble de données relatives aux locations de touristiques de courte durée pour 2023 (AirBnB, Abritel, etc.). Ces données s'inscrivent en continuité avec les informations disponibles au cours de la période précédente (2016-2021).

Une comparaison avec les données à la disposition d'autres institutions (DREAL, CCI Corse, ATC) est envisagée pour permettre d'aboutir à un groupement de commande en 2024.



CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FNAU

L'AUE participe pour deux ans (2022-2023) à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme en tant que membre associé (délibération 22/28 du Conseil d'Administration du 20 juin 2022).

À l'issue des différents contacts établis en 2021 il a été acté que l'adhésion au réseau FNAU doit notamment permettre de développer les échanges et coopérations autour d'enjeux partagés :

- **de connaissances territoriales ;**
- **de projets de planification territoriale et de mise en œuvre des cadres règlementaires ;**
- **de politiques publiques d'aménagement durable du territoire ;**
- **de coopération interterritoriale.**



Durant ces deux années, les représentants et salariés de l'AUE pourront participer aux activités des différentes instances, avoir accès aux formations ainsi qu'aux événements, travaux et publications mis en œuvre par la FNAU.

Pour ce qui concerne les deux instances élues, à savoir l'Assemblée Générale et le bureau de la FNAU, les représentants désignés par le Conseil d'Administration de l'AUE y participeront en tant que membres associés sans voix délibérative. Il s'agit des conseillers territoriaux de l'Assemblée de Corse Paula Mosca et Ghjuvan'Santu Le Mao.

L'ANALYSE GLOBALE DU PADDUC À 6 ANS

La fin de l'année 2021 a été marquée par l'adoption par l'Assemblée de Corse d'un rapport méthodologique relatif à l'analyse globale du PADDUC.

Au premier semestre 2022, la première phase de l'analyse interne a été effectuée par la direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires de la Collectivité de Corse avec l'assistance de l'AUE.

Cette analyse interne porte sur la prise en compte du PADDUC et ses effets éventuels sur les politiques publiques menées par la Collectivité de Corse. Seize comités techniques ont été constitués qui ont produit des fiches thématiques approfondies synthétisées par les acteurs concernés au sein de la Collectivité de Corse et des Agences et Offices. Dans une réponse à une question orale émise à l'Assemblée de Corse le 29 septembre 2022, le président de l'AUE M.

Julien Paolini a indiqué que les différentes composantes de l'analyse interne seront présentées en 2023. Dès lors, il reviendra à l'Assemblée de Corse de décider si elle souhaite procéder à une révision structurelle touchant à l'économie générale du document intégrant des problématiques nouvelles, notamment la « gestion des risques, la question du réchauffement climatique, ou encore celle de la gestion de l'eau ». Auparavant, la présentation de l'analyse globale ouvre la voie à une révision « à court terme », à engager en 2023, ayant pour vocation l'intégration du Zéro Artificialisation Nette, les dispositifs de la loi ELAN et le rétablissement de la cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles suite à son annulation.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE CRÉATION

D'UN MODE D'OCCUPATION DES SOLS (MOS)

Afin de répondre aux exigences de la loi Climat et Résilience, l'AUE a décidé de lancer un marché public de création d'un Mode d'Occupation des Sols de Corse. Sa préparation consiste à créer, d'une part, un cahier des charges contenant les choix techniques indispensables à la qualité de la donnée (Unités Minimales, les échelles de saisies, etc) et d'autre part, une nomenclature précise des différents types de sols à cartographier.

Pour réaliser ces deux documents, il est nécessaire de faire des recherches sur les données équivalentes des autres régions, et de travailler avec les services régionaux et nationaux intéressés par la création d'un MOS (CDC, ODARC, OEC, Conservatoire Botanique, Université, DREAL, DDT, IGN, etc).

Les nouvelles règlementations «Zéro Artificialisation Nette» issues de la loi Climat et Résilience imposent des éléments nouveaux de nomenclatures qui permettront d'évaluer la progression de l'artificialisation des sols.

La nouvelle photographie aérienne 2021 ainsi que les données LIDAR HD de l'IGN réceptionnées en novembre et décembre 2022 ont permis de lancer fin novembre l'appel d'offres pour le marché public de création du MOS de Corse sur 2 millésimes 2011 et 2021.

Une convention FEDER permet de financer 50% du projet de création du Mode d'Occupation des Sols de Corse 2011/2021 pour cela, les rendus finaux, c'est à dire les deux couches cartographiques 2011 et 2021, ainsi que les couches d'évolutions et le rapport de présentation de la base de données seront réceptionnés dès décembre 2023 et mis à disposition en open data dans les mois qui suivront.

Le marché public a été alloté en 3 lots :

- LOT 1 : Socle du MOS et Contrôle Qualité,
- LOT 2 : Production MOS des zones urbaines et péri-urbaines,
- LOT 3 : Production MOS des zones naturelles, agricoles et forestières

La carte ci-dessous permet de distinguer les secteurs urbains et péri-urbains traités par le lot2.



DÉPLOIEMENT ET MISE À JOUR DE L'OUTIL URBANSIMUL

URBANSIMUL est un service web collaboratif d'aide à la prospection et à la décision sur le foncier à destination des acteurs publics développé par le CEREMA et l'INRAE.

La poursuite du déploiement de l'outil URBANSIMUL en Corse a été effectuée en accompagnant les collectivités et le CEREMA. Le projet vise à adapter URBANSIMUL aux communautés de communes d'île Rousse, de Calvi Balagne ainsi que celle de la Communauté de communes Sud Corse.

Tout au long de l'année 2022, une dizaine de réunions se sont tenues entre les différents partenaires et acteurs.

L'AUE a été particulièrement impliquée dans la fourniture de données et l'accompagnement technique des partenaires.

urbansimul.cerema.fr




[Présentation](#)
[Données](#)
[Module](#)
[Support](#)

[Inscription](#)
[Connexion](#)

URBANSIMUL, OUTIL COLLABORATIF D'ANALYSE ET DE PROSPECTIVE SUR LE FONCIER

Analyser les dynamiques immobilières & identifier les gisements fonciers

[+ S'inscrire](#)
[➔ Se connecter](#)

➔ Déjà utilisateur (avant 2022)? Accédez à la version « territoires »

Application UrbanSIMUL National

De l'échelle de la parcelle au territoire métropolitain, UrbanSIMUL outille les collectivités pour définir une stratégie de sobriété foncière de territoire.

UrbanSIMUL, c'est le croisement de nombreuses sources de données foncières pour les rendre facilement interprétables sous une forme de cartographie.

[Télécharger la présentation](#)
[Lire la lettre d'actualités](#)

Découvrez UrbanSIMUL National





+ de 200 bêta-testeurs !

Voir les acteurs et leur avis >



Votre avis compte

Laissez-nous vos commentaires >



Expertises.Territoires

Rejoindre la communauté >



www.aue.corsica



**Agence d'Aménagement durable,
d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse**

5 rue Prosper Mérimée - CS 40001,
20181 Ajaccio Cedex 1

 **04 95 10 98 64**